



Tout part d'une  
connexion

NOTICE ANNUELLE  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

5 MARS 2026

**BCE**

Dans la présente notice annuelle, les expressions « nous », « notre/nos », « la société » et « BCE » désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. « Bell » désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées.

Toute rubrique ou section des rapports de gestion des exercices 2023, 2024 et 2025 de BCE (rapport de gestion 2023 de BCE, rapport de gestion 2024 de BCE et rapport de gestion 2025 de BCE, respectivement) et toute rubrique ou section des états financiers consolidés 2025 de BCE mentionnées dans la présente notice annuelle sont intégrées par renvoi dans les présentes. Aucun autre document ne devrait être considéré comme étant intégré par renvoi dans la présente notice annuelle. Le rapport de gestion 2023 de BCE, le rapport de gestion 2024 de BCE et le rapport de gestion 2025 de BCE et les états financiers consolidés 2025 de BCE ont été déposés auprès des autorités provinciales canadiennes en valeurs mobilières (disponibles à [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca)) et auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) en tant qu'annexes aux rapports annuels de BCE sur formulaire 40-F (disponibles à [sec.gov](http://sec.gov)). Ils sont également disponibles sur le site Web de BCE à [bce.ca](http://bce.ca).

Sauf indication contraire dans les présentes, les documents et autres informations présentés sur le site Web de BCE ou tout autre site mentionné sur le site Web de BCE ou encore dans la présente notice annuelle ne font pas partie de la présente notice annuelle et ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Sauf indication contraire, les montants en dollars sont en dollars canadiens. L'information contenue dans la présente notice annuelle est arrêtée au 5 mars 2026, sauf indication contraire et à l'exception de l'information contenue dans les documents intégrés par renvoi et arrêtée à une autre date.

*Les marques de commerce citées dans la présente notice annuelle, qui appartiennent à BCE Inc., Bell Canada ou leurs filiales, ou qui sont utilisées par elles sous licence, comprennent sans s'y limiter : BCE, BELL Design, Bell Mobilité et Bell Média. La présente notice annuelle comprend également des marques de commerce d'autres parties. Les marques de commerce mentionnées dans la présente notice annuelle pourraient ne pas être accompagnées des symboles de marques de commerce ou de marques de commerce déposées.*

© BCE Inc., 2026. Tous droits réservés.

# Table des matières

	Notice annuelle	Rubriques ou sections du rapport de gestion et des états financiers intégrées par renvoi (renvoi aux pages du rapport financier annuel 2025 de BCE, sauf indication contraire)
1 Mise en garde concernant les déclarations prospectives	4	29; 35; 62; 68; 96 à 109
2 Structure de la société	7	
2.1 Constitution en société et siège social	7	
2.2 Filiales	7	
3 Description de nos activités	8	
3.1 Sommaire général	8	12 à 16; 44; 52; 53; 61 et 62; 68; 87
3.2 Priorités stratégiques	9	30 à 33
3.3 Avantages concurrentiels	10	33
3.4 Commercialisation et canaux de distribution	18	
3.5 Réseaux	22	
3.6 Personnel	25	
3.7 Responsabilité d'entreprise	26	20 à 29
3.8 Environnement concurrentiel	27	36 à 38; 58 à 61; 63 et 64; 66 et 67; 69
3.9 Cadre réglementaire	27	88 à 95
3.10 Immobilisations incorporelles	27	
4 Développement général de nos activités – historique des trois derniers exercices	29	
4.1 Transactions	29	16 à 19; 30 à 33; 18 à 22 <sup>(1)</sup> ; 35 à 39 <sup>(1)</sup>
4.2 Faits récents touchant notre société	31	18 à 23 <sup>(2)</sup> ; 35 à 39 <sup>(2)</sup>
4.3 Cadre réglementaire	31	88 à 95; 89 à 94 <sup>(1)</sup> ; 87 à 91 <sup>(2)</sup>
5 Notre structure du capital	32	
5.1 Titres de BCE	32	175 et 176
5.2 Titres d'emprunt de Bell Canada	33	162 à 164
5.3 Notations	36	
5.4 Négociation de nos titres	39	
6 Dividendes et politique de distribution de dividendes	41	17 à 19; 118
7 Membres du conseil d'administration et de la haute direction	43	
7.1 Membres du conseil d'administration	43	
7.2 Membres de la haute direction	44	
7.3 Actionnariat des membres du conseil d'administration et de la haute direction	44	
8 Litiges	45	
9 Membres de la direction et autres personnes intéressées dans des opérations importantes	47	
10 Intérêts des experts	47	
11 Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	47	
12 Pour des renseignements supplémentaires	48	
13 Annexe 1 – Information sur le comité d'audit	49	
14 Annexe 2 – Charte du comité d'audit	52	

<sup>(1)</sup> Renvois à des rubriques ou sections du rapport de gestion 2024 de BCE faisant partie du rapport financier annuel de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (**rapport financier annuel 2024 de BCE**).

<sup>(2)</sup> Renvois à des rubriques ou sections du rapport de gestion 2023 de BCE faisant partie du rapport financier annuel de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (**rapport financier annuel 2023 de BCE**).

# 1 Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans la présente notice annuelle constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations comprennent, sans s'y limiter, des déclarations portant sur les perspectives de croissance et la position stratégique de Bell Canada; le nombre éventuel total d'emplacements connectés à la fibre par Ziplly Fiber et Network FiberCo combinées qui pourrait être atteint à long terme; la cession proposée de Northwestel Inc. (Northwestel) et le moment et la réalisation prévus de la cession proposée; notre objectif de créer de la valeur à long terme pour nos actionnaires, de générer d'importants flux de trésorerie disponibles et d'offrir un dividende durable; le dividende sur actions ordinaires et la cible de la politique de distribution de dividendes de BCE; le ratio de distribution de BCE prévu à moyen terme; les dépenses d'investissement prévues de BCE; les plans de déploiement des réseaux de BCE; nos initiatives de transformation; la mise au point et la mise en œuvre réussies de solutions d'intelligence artificielle (IA), soit conjointement, soit dans le cadre de certains partenariats conclus par BCE; l'utilisation prévue du produit net de l'émission de titres d'emprunt par Bell Canada (y compris l'émission, le 12 février 2026, de titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur par Bell Canada); les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible*, *engagement* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel et l'emploi de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *estimer*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à*, *aspirer à* et *s'engager à* permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans la présente notice annuelle décrivent nos attentes au 5 mars 2026 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde les lecteurs contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans la présente notice annuelle sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Les lecteurs sont donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Sous réserve de divers facteurs, nous jugeons que les hypothèses sur lesquelles les déclarations prospectives qui figurent dans la présente notice annuelle reposent étaient raisonnables au 5 mars 2026. Il y a lieu de se reporter en particulier aux sous-sections Hypothèses du rapport de gestion 2024 de BCE aux pages 29, 35, 62 et 68 du rapport financier annuel de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (**rapport financier annuel 2025 de BCE**), pour une analyse de certaines des principales hypothèses relatives à l'économie, au marché et aux activités d'exploitation et autres hypothèses que nous avons formulées dans la préparation de ces déclarations prospectives. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, les résultats ou événements réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives mentionnées précédemment et d'autres déclarations prospectives contenues dans la présente notice annuelle comprennent, sans s'y limiter : l'effet négatif de la conjoncture économique défavorable, y compris la poursuite ou l'escalade des guerres commerciales, les récessions, les tarifs douaniers américains et l'imprévisibilité des éventuels accords commerciaux, l'inflation, la valeur du dollar canadien, la réduction des seuils d'immigration, les coûts liés à l'habitation élevés par rapport aux revenus et la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, et l'incidence négative connexe sur les dépenses de nos clients et de nos clientes et par le fait même sur la demande de nos produits et services, sur la situation financière de notre clientèle, et sur le coût et le montant du financement disponible sur les marchés financiers; l'effet négatif du contexte défavorable lié aux événements géopolitiques, y compris la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, une instabilité géopolitique étendue, des conflits armés, une hausse des prix de l'énergie, des pressions inflationnistes limitant les dépenses des consommateurs et des entreprises et augmentant nos coûts d'exploitation, des perturbations de nos chaînes d'approvisionnement et un risque accru lié aux menaces à la sécurité de l'information; l'intensité de l'activité de nos concurrents au Canada et aux États-Unis et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle en pleine évolution; le rythme des progrès technologiques et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des services en nuage et par contournement et autres solutions; les pressions sur le marché de la publicité découlant de la conjoncture économique, de la fragmentation et des services numériques non traditionnels ou mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la hausse du taux de pénétration d'Internet et des téléphones intelligents au Canada; les initiatives,

les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous nuisent et qui influent sur nos activités au Canada, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation d'acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations liées à la protection des renseignements personnels et à la cybersécurité, à la réglementation en matière de diffusion en continu et de services numériques et au contrôle du piratage des droits d'auteur, ainsi que les cadres réglementaires régissant l'IA; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires, dont l'incapacité de surveiller les exigences légales et réglementaires américaines auxquelles Ziplly Fiber est soumise et de s'y conformer, ce qui pourrait réduire le montant des subventions et des produits qu'elle reçoit, augmenter le fardeau de la conformité ou restreindre sa capacité à rivaliser avec la concurrence; un règlement défavorable des litiges; l'incapacité à protéger nos actifs et nos données contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies, des catastrophes naturelles, des événements météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques, les pannes de courant, les fuites d'air conditionné dans les bâtiments, les actes de guerre ou de terrorisme, les conflits géopolitiques, le sabotage, le vandalisme, des actions de voisins et d'autres événements du même ordre; l'incapacité de mettre en œuvre des cadres de gouvernance efficaces en matière de sécurité, de données et d'IA responsable; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts, y compris l'incapacité de répondre aux attentes de la clientèle en ce qui a trait aux produits et à l'expérience en matière de service à la clientèle; l'utilisation des technologies d'IA dans nos solutions d'affaires et nos activités, mais aussi celle de notre clientèle, de nos partenaires commerciaux et de nos fournisseurs tiers; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; les interruptions de service ou les pannes en raison de pannes et de ralentissements de réseau; la complexité de nos activités et de nos systèmes de technologies de l'information (TI) et l'incapacité à mettre en œuvre, à maintenir ou à gérer des processus et des systèmes de TI très performants; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de TI, de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; l'incapacité d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de leurs réseaux, de leur matériel et d'autres installations, ce qui pourrait entraîner une interruption de nos activités, notamment par suite de défaillances du réseau ou d'autres infrastructures; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télévision (télé) par satellite; l'incapacité à étendre avec succès le réseau de fibre de Ziplly Fiber; l'incapacité des initiatives ou des programmes actuels et futurs de Ziplly Fiber de générer le niveau de rendement que nous prévoyons ou de se réaliser selon l'échéancier prévu; le fait que rien ne garantisse que les avantages qui devraient découler de la création de Network FiberCo se concrétiseront; l'incapacité d'intégrer avec succès Ziplly Fiber en tant que filiale de BCE et de générer les avantages attendus de l'acquisition de Ziplly Fiber; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que notre politique de distribution de dividendes sera maintenue ou atteinte, que le dividende sur actions ordinaires sera maintenu ou que des dividendes sur toutes les actions en circulation de BCE seront déclarés par le conseil d'administration de BCE (le conseil de BCE); l'incapacité à réduire les coûts et à évaluer adéquatement les priorités en matière d'investissement, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité de prévoir avec exactitude les fluctuations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain et notre incapacité à mettre en œuvre avec succès les stratégies de couverture; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption au Canada, aux États-Unis ou dans tout autre territoire pertinent de nouvelles lois ou conventions fiscales ou de nouveaux règlements fiscaux, et les règles qui s'y rattachent, ou de modifications qui y sont apportées ou qui sont apportées à leur interprétation ou à leur application par les autorités fiscales, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations; la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et la hausse des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à la retraite; la conclusion prévue de la cession proposée de Northwestel et le moment auquel elle devrait avoir lieu, qui sont assujettis à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, l'obtention du financement par l'acheteur, qui pourraient avoir une incidence sur la conclusion, ses modalités ou le moment auquel elle devrait avoir lieu et, par conséquent, le fait que rien ne garantisse que la cession proposée aura lieu ou qu'elle aura lieu selon les modalités et au moment actuellement envisagés ou que les avantages qui devraient découler de la cession proposée se concrétiseront; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe talentueuse capable de faire avancer notre stratégie d'affaires et notre transformation opérationnelle; l'incidence négative sur le moral et l'engagement des membres du personnel des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations et de la diminution du niveau de priorité attribué aux initiatives de transformation découlant des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations; l'incapacité à gérer adéquatement les préoccupations de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; les risques de réputation et l'incapacité à intégrer de manière significative la durabilité à notre stratégie d'affaires, à nos activités et à notre gouvernance; l'incidence négative de divers facteurs internes et externes sur notre capacité à atteindre nos cibles en matière de durabilité, y compris, sans s'y limiter, celles liées à la réduction des émissions de GES et à l'engagement des fournisseurs; l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, y compris les changements climatiques; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise adéquates; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; les risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de pandémies, d'épidémies et d'autres risques pour la santé, comme les émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux sous-traitants et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin et nous aident à respecter différentes obligations; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et de l'IA, à la protection des renseignements personnels et à l'approvisionnement responsable; et la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives sont présentés dans cette notice annuelle et dans le rapport de gestion 2025 de BCE, en particulier à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, aux pages 96 à 109 du **rapport financier annuel 2025 de BCE**.

Les déclarations prospectives que contient la présente notice annuelle pour les périodes postérieures à 2026 reposent sur des hypothèses et des estimations à plus long terme que les déclarations prospectives pour 2026 et présentent donc une plus grande incertitude. Les déclarations prospectives pour les périodes postérieures à 2026 supposent de plus, sauf indication contraire, que les risques décrits plus haut et à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du rapport de gestion 2025 de BCE demeureront essentiellement inchangés pour ces périodes.

Les lecteurs sont priés de tenir compte du fait que les risques décrits précédemment ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des partenariats ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles opérations ni d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 5 mars 2026. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

## 2 Structure de la société

### 2.1 Constitution en société et siège social

BCE Inc. a été constituée en société par actions en 1970 et prorogée en 1979 sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est régie par un certificat et des statuts de fusion datés du 1<sup>er</sup> août 2004, tels qu'ils ont été modifiés par : a) un certificat et des statuts d'arrangement datés du 10 juillet 2006 pour effectuer la mise en œuvre d'un plan d'arrangement qui prévoit la distribution par BCE Inc. à ses actionnaires de parts du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales et pour consolider les actions ordinaires en circulation de BCE Inc.; b) un certificat et des statuts de modification datés du 25 janvier 2007 pour effectuer la mise en œuvre d'un plan d'arrangement lié à l'échange des actions privilégiées de Bell Canada contre des actions privilégiées de BCE Inc.; c) un certificat et des statuts de modification datés du 29 juin 2011 pour la création de deux séries supplémentaires d'actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de BCE Inc. (les actions privilégiées de premier rang); et d) des certificats et des statuts de modification datés du 22 septembre 2014 et du 11 novembre 2014 pour la création de six séries supplémentaires d'actions privilégiées de premier rang de BCE Inc. Le bureau principal et le siège social de BCE Inc. sont situés au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, édifice A, Verdun (Québec) H3E 3B3.

### 2.2 Filiales

Le tableau suivant présente les principales filiales de BCE Inc. au 31 décembre 2025, le pourcentage de titres avec droit de vote que BCE Inc. détenait directement ou indirectement dans ces filiales à cette date et le territoire où elles ont été formées ou constituées en société. BCE Inc. a d'autres filiales qui ne sont pas présentées dans le tableau puisqu'elles représentaient, individuellement, 10 % ou moins du total de nos actifs consolidés et 10 % ou moins du total de nos produits d'exploitation consolidés au 31 décembre 2025. Dans l'ensemble, ces autres filiales représentaient 20 % ou moins du total de nos actifs consolidés et 20 % ou moins du total de nos produits d'exploitation consolidés au 31 décembre 2025.

Filiale	Pourcentage de titres avec droit de vote que BCE Inc. détenait au 31 décembre 2025 <sup>(1)</sup>	Territoire de formation ou de constitution en société
Bell Canada	100 %	Canada
Bell Mobilité Inc.	100 %	Canada
Bell Média Inc.	100 %	Canada
Northwest Fiber Ultimate Holdings, LLC	100 %	Delaware

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2025, BCE Inc. détenait directement 94,1 % des titres avec droit de vote de Bell Canada et, indirectement, la tranche restante de 5,9 % par l'intermédiaire de Bell MTS Inc. (Bell MTS), sa filiale entièrement détenue. BCE Inc. détenait indirectement tous les titres avec droit de vote : i) de Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) par l'intermédiaire de Bell Canada, qui pour sa part détenait indirectement tous les titres avec droit de vote de Bell Mobilité par l'intermédiaire de Holding Bell Mobilité Inc., sa filiale entièrement détenue, ii) de Bell Média Inc. (Bell Média) par l'intermédiaire de Bell Canada, et iii) de Northwest Fiber Ultimate Holdings, LLC par l'intermédiaire de Bell Canada, qui pour sa part détenait indirectement tous les titres avec droit de vote de Northwest Fiber Ultimate Holdings, LLC par l'intermédiaire de BCE Holding Corporation, sa filiale entièrement détenue.

# 3 Description de nos activités

La présente rubrique contient des déclarations prospectives, y compris, sans toutefois s'y limiter, des déclarations en ce qui a trait à nos dépenses d'investissement prévues et à nos plans en matière de déploiement du réseau, à l'expansion de notre réseau de fibre aux États-Unis, à nos initiatives de transformation et aux avantages qui devraient en découler, à la mise au point et à la mise en œuvre réussies de solutions d'IA, soit par nous, soit dans le cadre de certains partenariats conclus par BCE, à nos acquisitions et cessions proposées, et à nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques. Se reporter à la rubrique 1, *Mise en garde concernant les déclarations prospectives*, de la présente notice annuelle.

## 3.1 Sommaire général

BCE est la plus grande entreprise de communications au Canada<sup>(1)</sup> et un chef de file des réseaux évolués de fibre optique et sans fil, des services d'affaires et des médias numériques. BCE offre des technologies de nouvelle génération qui tirent parti de solutions en nuage et propulsées par l'IA. BCE fournit à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications.

Le 1<sup>er</sup> août 2025, BCE a acquis Zply Fiber, le principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique dans la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, qui offre des services sur fil, d'accès Internet et de télé à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros dans cette région. Les résultats des activités de Zply Fiber acquises ont été inclus dans un nouveau secteur, Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT) États-Unis, à partir de la date d'acquisition.

Nos résultats sont désormais présentés selon trois secteurs : Bell SCT Canada, Bell SCT États-Unis et Bell Média. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance.

Bell SCT Canada offre une vaste gamme de produits et de services de communications à une clientèle résidentielle, d'affaires et du secteur public partout au Canada. Elle propose à l'échelle nationale des produits et des services sans fil comme des forfaits de services de données et vocaux mobiles, des services de diffusion en continu et des appareils. Elle offre également des produits et des services sur fil, incluant des services de données (notamment des services d'accès Internet et de télévision sur protocole Internet (télé IP)), des services en nuage, des solutions propulsées par l'IA et des solutions d'entreprise), de voix, de diffusion en continu ainsi que d'autres produits et services de communications à notre clientèle résidentielle et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité sont offerts à une clientèle d'affaires partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, de même que, en 2024, les résultats d'exploitation de notre détaillant national de produits électroniques grand public La Source (Bell) Électronique inc. (La Source). En 2024, Bell a mis progressivement fin aux activités du siège social de La Source et à ses fonctions administratives et a fermé 107 magasins La Source.

Bell SCT États-Unis, qui se compose de Zply Fiber, fournit des produits et des services de communications sur fil sur un réseau mixte de fibre optique et de fils de cuivre à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros dans la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis. Ses produits et services sur fil comprennent les données (services d'accès Internet à large bande avec différentes vitesses et fonctionnalités à valeur ajoutée, services Ethernet commerciaux, services d'accès Internet non commuté dédiés et autres solutions de réseau pour le transport de données) et la voix (services voix traditionnels et voix sur protocole Internet (IP), y compris les appels locaux et interurbains, les communications unifiées en tant que service (UCaaS) et la vidéo (télé IP)).

Bell Média détient un portefeuille d'actifs permettant d'offrir des produits vidéo et audio, des services d'affichage extérieur et des services de médias numériques de choix à une clientèle dans l'ensemble du Canada.

De l'information additionnelle à l'égard de nos activités d'exploitation ainsi que des produits et des services que nous offrons est présentée à la section 1.2, *À propos de BCE*, du rapport de gestion 2025 de BCE, aux pages 12 à 16 du [rapport financier annuel 2025 de BCE](#). De l'information additionnelle à l'égard des perspectives commerciales de nos secteurs Bell SCT Canada, Bell SCT États-Unis et Bell Média est présentée à la section *Perspectives commerciales et hypothèses* du rapport de gestion 2025 de BCE, aux pages 61 et 62, et 68 du [rapport financier annuel 2025 de BCE](#).

En plus de nos secteurs opérationnels, nous détenons également des participations dans un certain nombre d'actifs, notamment :

- une participation indirecte de 50 % dans Glentel Inc. (Glentel);
- une participation indirecte de 20,2 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal, evenko et le Centre Bell à Montréal, au Québec, ainsi que la Place Bell à Laval, au Québec.

Une analyse des transactions d'importance réalisées par BCE depuis 2023 est présentée à la section 4.1, *Transactions*, de la présente notice annuelle.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, nous avons généré des produits d'exploitation consolidés de 24 468 millions \$ et de 24 409 millions \$, respectivement, et un bénéfice net consolidé de 6 514 millions \$ et de 375 millions \$, respectivement. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les produits d'exploitation tirés de Bell SCT Canada ont totalisé 21 289 millions \$ (des produits externes de 21 261 millions \$), les produits d'exploitation tirés de Bell SCT États-Unis ont totalisé 392 millions \$ (des produits externes

<sup>1</sup> En fonction du total du chiffre d'affaires et du total combiné de connexions clients.

de 392 millions \$), et ceux de Bell Média ont totalisé 3 154 millions \$ (des produits externes de 2 815 millions \$). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les produits d'exploitation tirés de Bell SCT Canada avaient totalisé 21 619 millions \$ (des produits externes de 21 592 millions \$) et les produits d'exploitation tirés de Bell Média avaient totalisé 3 151 millions \$ (des produits externes de 2 817 millions \$). Un tableau indiquant la tranche des produits d'exploitation totaux attribuable à chaque secteur pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 est présenté à la section 4.3, *Produits d'exploitation*, du rapport de gestion 2025 de BCE, à la page 44 du [rapport financier annuel 2025 de BCE](#). Un tableau indiquant les produits d'exploitation de nos secteurs Bell SCT Canada et Bell SCT États-Unis par catégorie de produits et de services est présenté à la section 5.1, *Bell SCT*, du rapport de gestion 2025 de BCE, aux pages 52 et 53 du [rapport financier annuel 2025 de BCE](#).

Une partie des produits tirés de nos secteurs varie légèrement selon les saisons. Pour en savoir davantage, se reporter à la section 7.2, *Information financière trimestrielle – Considérations sur le caractère saisonnier*, du rapport de gestion 2025 de BCE, à la page 87 du [rapport financier annuel 2025 de BCE](#).

## 3.2 Priorités stratégiques

La raison d'être de BCE est de transformer la façon dont les gens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Notre plateforme de marque, *Tout part d'une connexion*, souligne le rôle essentiel de Bell dans la facilitation des connexions, en permettant aux personnes et aux entreprises de créer des relations, des occasions et des expériences porteuses de sens au sein de leurs collectivités et à l'échelle mondiale.

En tant que plus grande entreprise de communications du Canada<sup>(1)</sup>, nous nous efforçons de créer des expériences exceptionnelles et d'améliorer les choses de façon durable pour nos clients, les entreprises et les collectivités où nous exerçons nos activités. Des solutions de connectivité et des solutions numériques fiables et performantes sont essentielles à la vie moderne. Elles favorisent la croissance économique, l'inclusion sociale et l'innovation d'un océan à l'autre. En continuant d'investir dans des réseaux de fibre et sans fil de calibre mondial et en déployant des technologies en nuage propulsées par l'IA, nous voulons aider les gens, les entreprises et les institutions publiques à prospérer dans un monde de plus en plus numérique et axé sur les données.

Nos objectifs commerciaux principaux sont de faire croître de manière rentable notre clientèle d'abonnés et d'augmenter autant que possible les produits des activités ordinaires, le bénéfice d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles et le rendement du capital investi. Pour ce faire, nous renforçons notre position en tant que principal fournisseur du Canada en matière de services de communications complets à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros, que fournisseur de premier plan d'accès Internet par fibre optique dans la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis par l'intermédiaire de Ziplly Fiber, ainsi que de plus importante société canadienne de médias et de divertissement. Dans l'ensemble de nos activités, nous libérons le potentiel de notre échelle, de nos réseaux, de notre infrastructure, de nos canaux de distribution, de notre marque et de nos capacités de commercialisation afin de créer de la valeur pour notre clientèle, pour nos actionnaires et pour les autres parties prenantes.

Notre stratégie s'articule autour de quatre priorités interdépendantes qui concrétisent notre raison d'être tout en renforçant l'expérience client, en améliorant l'efficacité opérationnelle et en favorisant la création de valeur à long terme. Ces priorités s'appuient sur nos actifs uniques et différenciés dans les domaines de la fibre optique, du sans-fil, des entreprises et des médias, et visent à stimuler une croissance durable grâce à notre leadership en matière de réseaux, de transformation numérique et d'innovation axée sur le client. L'exécution de cette stratégie est soutenue par une stratégie rigoureuse de répartition du capital adaptée à un environnement d'exploitation redéfini, renforçant ainsi notre objectif visant à offrir un rendement total pour les actionnaires.

Les quatre priorités  
stratégiques de BCE



Être axé sur  
le client



Offrir les meilleurs réseaux  
de fibre et sans fil



Être la référence en matière  
de solutions d'IA pour  
les entreprises



Devenir un leader du contenu  
et des médias numériques

De l'information additionnelle à l'égard de nos priorités stratégiques est présentée à la rubrique 2, *Priorités stratégiques*, du rapport de gestion 2025 de BCE, aux pages 30 à 33 du [rapport financier annuel 2025 de BCE](#).

(1) En fonction du total du chiffre d'affaires et du total combiné de connexions clients.

## 3.3 Avantages concurrentiels

### La plus grande entreprise de communications du Canada

À titre de plus grande entreprise de communications du Canada<sup>(1)</sup>, nous fournissons à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications, comme il est décrit ci-dessous :

- Nous sommes la plus grande entreprise de services locaux du Canada. BCE exploite un vaste réseau d'accès local en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba ainsi que dans les territoires du Nord canadien<sup>(2)</sup>. Nous fournissons une gamme complète de produits et services de communications sans fil ainsi que de voix et de données sur fil, y compris les services d'accès Internet et de télé, à la clientèle résidentielle, d'affaires et de gros. Nous sommes également propriétaires de Bell Média, chef de file en matière de médias et de divertissement au Canada, qui possède un portefeuille d'actifs de premier plan dans les secteurs de la vidéo, de l'audio, de l'affichage extérieur et des médias numériques, monétisés au moyen de plateformes traditionnelles ou numériques.
- Nous offrons également des services à titre d'entreprise de services locaux concurrente en Alberta et en Colombie-Britannique.
- Au 31 décembre 2025, BCE était l'une des plus importantes entreprises de services sans fil du Canada en nombre d'abonnés, fournissant des services vocaux et de données mobiles à 10 451 584 abonnés utilisant des téléphones mobiles dans tout le pays. Nous comptons également 3 359 565 abonnés utilisant des appareils mobiles connectés au 31 décembre 2025.
- BCE est l'un des plus importants fournisseurs de services Internet (FSI) du Canada en nombre d'abonnés; au 31 décembre 2025, nous procurons un accès Internet haute vitesse à 4 890 602 clients et clientes des services de détail (Bell SCT Canada – 4 455 460; Bell SCT États-Unis – 435 142) au moyen de la technologie de la fibre optique, de service sans fil jusqu'aux locaux de l'abonné (WTTT) et de la ligne numérique d'abonné (DSL).
- BCE est l'un des plus importants fournisseurs de services de télé du Canada en nombre d'abonnés; au 31 décembre 2025, nous diffusons à l'échelle nationale une programmation nationale et internationale diversifiée à 2 085 630 abonnés des services de détail de télévision sur protocole Internet, ou télé IP (Bell SCT Canada – 2 079 791; Bell SCT États-Unis – 5 839), par l'intermédiaire de ses services de télé IP, soit Télé Fibe, l'application Bell Télé Fibe et Virgin Plus TV, ainsi que de son service de télé par satellite.
- BCE exploitait 1 722 178 lignes de services d'accès au réseau résidentiels de détail (Bell SCT Canada – 1 646 307; Bell SCT États-Unis – 75 871) au 31 décembre 2025.
- Notre équipe des marchés d'affaires demeure un chef de file, ayant établi des relations avec la majorité des 100 plus grandes entreprises du Canada.

Notre importante clientèle, la portée de nos réseaux sur fil et sans fil de même que notre capacité à vendre en nous appuyant sur différents canaux de distribution, comme il est expliqué plus en détail à la section 3.4, **Commercialisation et canaux de distribution**, de la présente notice annuelle, nous donnent l'envergure nécessaire pour réaliser l'exécution de nos quatre priorités stratégiques. Grâce à la zone de couverture du service réseau sans fil qui s'étend à plus de 99 % de la population canadienne, au réseau de transport de signal sur fibre pancanadien et à la zone de couverture de nos services locaux du Manitoba aux provinces de l'Atlantique, BCE est bien positionnée pour tirer parti des solutions sans fil et sur fil intégrées dans l'avenir.

### Réseaux et services sans fil des plus évolués sur le plan de la technologie

Par l'intermédiaire de notre secteur Bell SCT Canada, nous offrons des services sur des réseaux sans fil des plus évolués sur le plan de la technologie qui sont accessibles à la quasi-totalité de la population canadienne. Nous offrons une vaste gamme de produits et services de communications voix et données sans fil à la clientèle résidentielle et d'affaires par l'intermédiaire de nos marques Bell, Virgin Plus et Lucky Mobile, qui renforcent notre position concurrentielle sur le marché en nous permettant d'accroître notre compétitivité par rapport aux autres marques économiques du secteur au Canada et aux entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations.

<sup>(1)</sup> Sur la base du chiffre d'affaires total et du nombre total de connexions client combinées.

<sup>(2)</sup> En juin 2024, Bell Canada a conclu une entente visant la cession de Northwestel à Sixty North Unity, un consortium de communautés autochtones du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, pour une contrepartie pouvant aller jusqu'à 1 milliard \$, sous réserve des ajustements. Nous avons prévu que la transaction aurait lieu en 2025; nous continuons de travailler avec Sixty North Unity pour qu'elle se réalise en 2026. La transaction reste assujettie à certaines conditions de clôture, notamment l'obtention du financement par Sixty North Unity, et, par conséquent, rien ne garantit que l'opération se concrétisera ultimement. Les résultats de Northwestel sont pris en compte dans notre secteur Bell SCT Canada.

Nous concentrons nos efforts à maintenir notre part du marché national des activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles, à faire croître notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles, à améliorer la réalisation de nos ventes et la fidélisation de la clientèle et à lancer de nouveaux appareils et services de données. Nous sommes également d'avis que l'amélioration de l'expérience client dans tous nos points de service, l'augmentation de la qualité et de la performance des réseaux grâce à l'exécution efficace du déploiement de spectre et de l'agrégation de porteuses soutenant la bande passante et les vitesses, ainsi qu'une gamme diversifiée d'appareils, dont nous avons fait nos priorités, devraient continuer d'accroître notre capacité à attirer et à conserver la clientèle des services sans fil. Grâce à nos réseaux sans fil de cinquième génération (5G) et 5G+, à notre service réseau sans fil de quatrième génération (4G) évolution à long terme (LTE), à nos services réseau LTE Advanced (LTE-A) et à notre réseau d'accès haute vitesse au réseau à commutation de paquets rehaussé (HSPA+), nous sommes en mesure d'offrir un des plus grands choix de téléphones intelligents sans fil au Canada, avec une vaste couverture internationale et nord-américaine. Bell offre également un réseau LTE de catégorie M1 (LTE-M), un sous-ensemble de notre réseau LTE qui prend en charge les applications Internet des objets (IdO) à faible consommation d'énergie en offrant une couverture améliorée et une autonomie accrue des piles des appareils, et ce, à des coûts réduits pour les appareils IdO connectés au réseau national de Bell.

Par l'intermédiaire de notre service sans fil 5G et 5G+, Bell offre des vitesses de transmission de données mobiles accrues et la plus récente gamme de modèles de téléphones intelligents compatibles avec la technologie 5G et 5G+. Bell collabore avec plusieurs fournisseurs d'équipement pour son service 5G, dont Nokia Corporation (Nokia) et Telefonaktiebolaget LM Ericsson (Ericsson).

Au 31 décembre 2025, le réseau 5G de Bell couvrait 89 % de la population du Canada, une importante augmentation par rapport à 26 % de la population du Canada à la fin de 2020. En 2022, Bell lançait son réseau 5G+, une technologie d'une rapidité et d'une réactivité accrues qui offre une expérience mobile supérieure. Au 31 décembre 2025, ce service desservait 65 % de la population canadienne. Se reporter à la section 3.5, **Réseaux – Services sans fil**, de la présente notice annuelle pour obtenir des précisions sur nos réseaux sans fil.

Le réseau 5G de Bell a été reconnu comme le réseau 5G le plus rapide et le meilleur au Canada par Ookla dans le cadre des prix Speedtest pour le T3 et le T4 2025<sup>(1)</sup>.

## Évolution des solutions 5G et de l'IdO

Bell collabore avec de nombreux partenaires 5G à l'échelle internationale et nationale, y compris Ericsson et Nokia, dans le but d'accélérer l'écosystème d'innovation en matière de technologie 5G au Canada. À cet égard, Bell maintient ses investissements en matière de recherche et développement dans des institutions canadiennes, comme le démontre son partenariat avec l'Université Western dans le but de créer un nouveau centre de recherche universitaire consacré aux applications 5G dans de nombreux secteurs, comme ceux de la santé (y compris la santé mentale), du transport, de l'éducation et d'autres secteurs. À l'échelle mondiale, Bell est engagée dans l'établissement de normes 5G : l'entreprise participe au consortium Next Generation Mobile Networks et au 3rd Generation Partnership Project.

Les connexions à haute capacité et presque instantanées de la technologie 5G permettent le développement de nouvelles applications destinées aux consommateurs et aux entreprises. On peut penser par exemple aux applications de réalité augmentée et de réalité virtuelle, d'IA et d'apprentissage automatique, de services de divertissement immersif, de véhicules connectés et de villes intelligentes. Cette technologie favorisera également la mise en place d'un meilleur accès dans les régions rurales et ouvrira la voie à des perspectives en matière d'IdO pour les entreprises et les gouvernements.

Le 25 septembre 2023, nous avons annoncé que Bell, Verizon, Vodafone et le fournisseur indépendant de logiciels Matsuko ont mené avec succès la première réunion transatlantique collaborative en direct reliant plusieurs personnes holographiques au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni, grâce à la technologie 5G, à la solution d'informatique en périphérie à accès multiple (MEC) et au logiciel en temps réel de Matsuko. Cet appel a été rendu possible par la vitesse de la 5G combinée aux temps de réponse rapides de la solution MEC. Grâce à sa participation active au Forum sur l'avenir du réseau 5G (5G Future Forum), Bell aide la communauté des développeurs à accéder aux technologies MEC 5G, à s'assurer que leurs solutions tirent parti du réseau 5G de Bell au Canada et à garantir l'interopérabilité de ses solutions à l'échelle mondiale.

Le 25 février 2025, Bell Canada et Nokia ont annoncé une expansion significative de leur partenariat pour l'infrastructure de réseau 5G, marquant une avancée majeure dans le déploiement du réseau d'accès radio (RAN) en nuage et ouvrant la voie à de futures avancées de cette technologie. Cette prolongation de contrat sur plusieurs années permettra à Bell de déployer la solution d'affaires RAN en nuage de Nokia, fondée sur la plateforme Red Hat OpenShift et soutenue par l'infrastructure de Dell Technologies. Nokia fournira de l'équipement issu de sa gamme 5G AirScale, leader de l'industrie en matière d'efficacité énergétique, pour soutenir les déploiements du RAN en nuage de Bell, garantissant ainsi la cohérence des fonctionnalités et des performances tout au long de l'évolution du réseau. Ce partenariat tire pleinement parti de la technologie RAN en nuage pour procurer des bénéfices immédiats au réseau de Bell. L'architecture native en nuage, alimentée par Red Hat OpenShift, offre une évolutivité et une agilité accrues, ce qui aide Bell à adapter promptement son réseau pour répondre aux demandes en évolution de la clientèle et à lancer rapidement de nouveaux services. Cette agilité est également optimisée par le déploiement de serveurs Dell PowerEdge sur les sites cellulaires et dans les centres de données, fournissant la puissance de traitement et la fiabilité indispensables aux charges de travail exigeantes de la 5G.

Le 2 octobre 2025, Bell, et AST SpaceMobile ont annoncé une étape décisive dans notre mission de connecter toute la population canadienne : la réussite d'un appel vocal 4G VoLTE, d'un appel vidéo, de la transmission de données à large bande et de la diffusion vidéo en continu à l'aide de l'application Bell Télé Fibe, le tout effectué directement entre un réseau cellulaire spatial et un téléphone intelligent classique non modifié, sur un réseau sans fil canadien. Réalisée au Nouveau-Brunswick pendant l'été, la démonstration comprenait aussi la transmission de messages textes et d'alertes d'urgence exploitant la puissance et la fiabilité du spectre de basses fréquences de Bell. Ce succès prépare le terrain pour le déploiement du service cellulaire par satellite en orbite basse, prévu pour 2026.

<sup>(1)</sup> Mention accordée par Ookla®, un chef de file mondial de l'analyse et des tests visant les réseaux mobiles et fixes, dans le cadre de ses prix Speedtest™. D'après les données de Speedtest Intelligence® d'Ookla®, deuxième semestre de 2025. Tous droits réservés.

Bell fournit également plusieurs solutions dans le secteur de l'IdO, qui permettent l'interconnexion d'une gamme d'appareils et d'applications pour transmettre et recevoir des données. Bell offre de plus des solutions de connectivité mondiale pour ses plateformes et applications IdO, qui procurent à la clientèle un accès à un réseau multinational et la capacité de gérer tous leurs appareils à l'étranger à distance au moyen d'une seule plateforme Web. La gamme d'applications d'IdO de Bell comprend notamment les services de télématique connectés, y compris des solutions de sécurité, de sûreté, de diagnostic et d'infodivertissement pour véhicules; les solutions de surveillance de réservoir à distance et de gestion des eaux; les solutions de gestion de parcs de véhicules reliant les véhicules commerciaux à Internet afin d'offrir des outils d'analytique en ligne en vue de gérer les parcs de véhicules; les solutions d'ordinateurs portables connectés, qui assurent la connectivité LTE directement à partir d'ordinateurs portables LTE haut de gamme; et les services gérés de sécurité des solutions IdO qui offrent aux entreprises, aux villes intelligentes et à d'autres organisations qui utilisent des solutions IdO un ensemble évolué et complet de services de sécurité visant à détecter et à éliminer les cybermenaces en constante évolution.

## Services Internet haute vitesse et de télé de prochaine génération

Notre priorité stratégique qui consiste à offrir les meilleurs réseaux de fibre et sans fil a inclus l'expansion de notre réseau de fibre optique pour couvrir un plus grand nombre de foyers et d'entreprises. Au 31 décembre 2025, notre réseau FTTP (de la fibre jusqu'aux locaux de l'abonné), couvrirait environ 8 millions de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba. Notre réseau optique permet également de fournir le service Internet haute vitesse par fibre optique de prochaine génération de Bell, commercialisé sous l'appellation Internet Fibe, qui procure des vitesses de téléchargement et de téléversement symétriques allant jusqu'à 8 gigabits par seconde (Gbps) avec le réseau FTTP grâce à notre service Fibe Gigabit 8.0, ainsi que des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 100 mégabits par seconde (Mbps) avec le réseau FTTN (de la fibre jusqu'au nœud). Se reporter à la section 3.5, **Réseaux – Services sur fil – Déploiement de l'accès haute vitesse par fibre optique**, de la présente notice annuelle pour obtenir des précisions sur le déploiement de notre service Internet haute vitesse par fibre optique.

Pour une sixième fois de suite, le réseau pure fibre de Bell a été classé comme le service Internet le plus rapide au Canada dans le cadre des prix Speedtest d'Ookla<sup>(1)</sup> pour le T3 et le T4 2025.

Le 24 juillet 2024, Bell a annoncé le lancement de sa nouvelle application Wi-Fi Affaires de Bell. Celle-ci offre aux petites entreprises du Québec et de l'Ontario un service Wi-Fi amélioré avec une sécurité accrue, ainsi qu'un Wi-Fi d'invité personnalisable. Elle permet aussi l'analyse de données pour une meilleure expérience du personnel et de la clientèle, ainsi qu'une gestion simplifiée du réseau. L'application Wi-Fi Affaires de Bell est offerte aux propriétaires de petites entreprises au Québec et en Ontario avec le service Internet pure fibre de Bell.

Bell offre aussi un service Internet résidentiel sans fil, une solution de service sans fil fixe à large bande conçue pour la clientèle des zones rurales et mal desservies où le réseau de fibre ne se rend pas. Ce service particulier est assuré à l'aide de la technologie de service sans fil jusqu'aux locaux de l'abonné (WTTP) sur le réseau LTE et propose des vitesses de téléchargement à large bande allant jusqu'à 50 Mbps. La zone de desserte de la technologie WTTP de Bell s'étend à environ 1 million d'emplacements, principalement dans des collectivités rurales, et soutient l'accès Internet résidentiel là où le déploiement du réseau FTTP n'est pas économiquement faisable.

Notre réseau de fibre optique nous permet également d'offrir les services de télé IP de Bell commercialisés sous l'appellation Télé Fibe. Affranchi de l'habituel boîtier décodeur, Télé Fibe est un service sans équipement requis fourni par une application. Il donne accès à une belle sélection de contenu en direct et à la demande, y compris du contenu à ultra-haute définition 4K sur les appareils compatibles. Les principales fonctions sont l'enregistreur infonuagique, la fonction Rejouer et la vidéo sur demande transactionnelle (VSDT). L'application Télé Fibe est accessible sur les téléviseurs intelligents comme ceux de Samsung, LG et Roku et sur les appareils de diffusion en continu comme Amazon Fire, Google Chromecast, la clé de diffusion de Roku et Apple TV.

En novembre 2024, Bell Canada a élargi son offre télévisuelle avec 11 nouvelles chaînes FAST (chaînes gratuites avec publicités), disponibles à l'échelle nationale sur les applications Bell Télé et Virgin Plus TV. Ces chaînes, accessibles avec tous les forfaits télé, sont intégrées de manière transparente dans le guide télé de la clientèle, apparaissant aux côtés de ses chaînes en direct préférées.

Le 12 août 2025, Bell a annoncé le déploiement d'un nouveau réseau de fibre optique sous-marine reliant l'île Fogo et les îles Change à Terre-Neuve. Financé en partenariat avec le gouvernement du Canada par l'intermédiaire du Fonds pour la large bande universelle, ce projet apporte la technologie de fibre jusqu'au domicile prête pour l'avenir aux îles Change et à l'île Fogo.

Le 18 août 2025, Bell a annoncé le lancement de Bell Divertissement, une offre innovante qui permet d'économiser en regroupant les services de diffusion en continu de premier plan Crave, Netflix et Disney+ dans de nouveaux forfaits exclusifs.

Le 4 septembre 2025, Bell a annoncé le lancement de la nouvelle Borne giga 2.0, qui introduit la technologie Wi-Fi 7 – la technologie Wi-Fi la plus récente et la plus performante du monde – dans les foyers canadiens pour la première fois sur son réseau pure fibre. La clientèle des grands centres de l'Ontario et ceux de la ville de Québec et de la région avoisinante, peuvent maintenant profiter de la performance Wi-Fi de prochaine génération conçue pour le style de vie connecté d'aujourd'hui.

Le 23 septembre 2025, Bell et le gouvernement du Nouveau-Brunswick ont annoncé une initiative conjointe pour élargir l'infrastructure sans fil dans toute la province et des plans pour la construction de 10 nouveaux sites sans fil. Grâce à ces nouveaux sites, la population du Nouveau-Brunswick aura accès aux puissants réseaux 5G et 5G+ de Bell.

<sup>(1)</sup> D'après l'analyse d'Ookla des données Speedtest Awards<sup>MD</sup> pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres de 2025. Marques déposées d'Ookla utilisées sous licence et reproduites avec permission.

Notre solide position de chef de file du marché des services Internet et de télé à large bande ainsi que notre vaste gamme de produits servent d'assise aux autres produits et services que nous offrons. Grâce à elles, nous comptons un nombre important de connexions client établies pour stimuler l'utilisation de nouveaux produits et services, par des forfaits ou par des offres individuelles, et elles nous permettent d'améliorer la fidélisation de la clientèle. En outre, notre équipe continue de fournir des solutions réseautiques aux grandes entreprises clientes et au secteur public, dont des solutions de technologie infonuagique, de sécurité et d'automatisation des flux de travail qui sont aujourd'hui essentielles aux communications d'entreprise et qui enrichissent la valeur des services de connectivité.

## Expansion aux États-Unis

Le 1<sup>er</sup> août 2025, BCE a annoncé la clôture de l'acquisition de Zply Fiber pour une contrepartie composée de 3,64 milliards \$ US (5,01 milliards \$ CA) en trésorerie et de la prise en charge de l'encours de la dette, d'un montant net d'environ 2,6 milliards \$ CA au moment de la clôture. Northwest est le principal fournisseur de services Internet par fibre de la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis. Pour accélérer l'expansion sur le marché américain, BCE et l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») ont annoncé le 8 mai 2025 la création de Network FiberCo, un partenariat stratégique à long terme visant à accélérer le développement de l'infrastructure de fibre optique par l'intermédiaire de Zply Fiber dans les marchés mal desservis aux États-Unis. Grâce à ce partenariat stratégique qui s'ajoute à l'acquisition de Zply Fiber, Bell aura la possibilité d'atteindre jusqu'à 8 millions d'emplacements de fibre optique aux États-Unis, prolongeant ainsi la zone de desserte de Zply Fiber au-delà du Nord-Ouest Pacifique et renforçant la position de Bell en tant que troisième plus grand fournisseur d'accès Internet par fibre optique en Amérique du Nord.

Zply Fiber fournit les produits et les services de communication filaire de ses réseaux de fibre et de cuivre à la clientèle résidentielle, d'affaires et de gros du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis. Les produits et les services filaires comprennent la transmission de données (y compris l'Internet à large bande doté de vitesses et de caractéristiques variées, les services Ethernet commerciaux, l'accès Internet non commuté dédié et d'autres solutions de réseau pour le transport des données) ainsi que la transmission de la voix (services traditionnels et Voix sur IP, y compris les communications locales et interurbaines, les communications UCaaS et vidéo (télé IP)).

Zply Fiber s'est donné pour mission de bonifier les habitudes connectées des habitants du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis. L'entreprise assure la connectivité Internet par fibre et la transmission de la voix rapides et fiables à une clientèle résidentielle et commerciale. Elle a ajouté à la zone de desserte de son réseau de fibre optique plus de 150 nouveaux marchés de l'État de Washington, de l'Oregon, de l'Idaho et du Montana depuis 2020 et comprend également des dizaines de villes et de villages à proximité de la zone originalement desservie par Zply Fiber.

Zply Fiber se démarque sur le marché parce qu'elle combine une fiabilité et une vitesse remarquables et une gamme de services simples et de grande valeur qui n'impose pas de contrats, de forfaits ou une facturation compliqués. Les prix varient d'un marché à l'autre et sont adaptés en fonction des offres concurrentes. De plus, Zply Fiber s'attache à offrir une expérience client exceptionnelle et un service à la clientèle exemplaire. Société innovante déterminée à être un chef de file de son secteur, Zply Fiber a été l'un des premiers fournisseurs de services Internet des États-Unis à proposer le service résidentiel 5 Gbps à grande échelle en 2022, devenant rapidement le fournisseur le plus rapide de la région du Nord-Ouest avec l'introduction, en avril 2023, du service de fibre 10 Gbps – suivie à peine sept mois plus tard par l'introduction de l'Internet résidentiel le plus rapide des États-Unis (50 Gbps) pour l'ensemble de sa zone de desserte. À sa clientèle d'affaires, Zply Fiber propose une gamme de solutions de connectivité commerciales, comme des services Internet par fibre, des services de longueur d'onde, des lignes privées, des services Ethernet, des services de transit IP et de transmission de la voix et des centres de traitement des données.

## Innovation dans les technologies de communications

Les progrès technologiques jouent un rôle important dans le succès de notre entreprise. Nous investissons dans l'innovation au Canada et avons engagé des dépenses d'investissement en recherche et développement de 651 millions \$ pour 2025. Cet investissement dans la recherche et le développement nous permet de proposer sans cesse de nouveaux produits et services à notre clientèle et d'adopter des technologies de pointe qui soutiennent l'exercice de nos propres activités et la réalisation de notre priorité stratégique consistant à être axé sur le client. La mise en œuvre de nouveaux réseaux et services innovants découle directement de nos investissements en recherche et développement.

Bell a investi dans la mise au point de vastes capacités d'analyse de données ainsi que dans le développement d'applications d'IA dans plusieurs secteurs de ses activités. Mettre à disposition des solutions technologiques avancées nous permet de mieux différencier nos offres de produits et de services et de chercher à fournir une plus grande valeur à notre clientèle. Bell a pour objectif de rester à l'avant-garde de la technologie et de l'innovation dans les services de communications. Nous encourageons également le développement des technologies nouvelles et émergentes au Canada et de l'expertise dans ce domaine. Par conséquent, nous nous associons à un éventail d'organisations mondiales et nationales.

**Lancement de Bell Capital de risque :** En 2022, Bell a lancé le programme Bell Capital de risque, sa filiale spécialisée dans le capital de risque visant à contribuer au développement d'entreprises en démarrage ou en croissance qui exploitent la puissance des réseaux de Bell pour favoriser la croissance et l'adoption de solutions technologiques avancées. Bell Capital de risque, qui s'appuie sur l'historique d'innovation et d'investissements de Bell, s'inscrit tout naturellement dans la raison d'être de Bell, qui consiste à transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Bell Capital de risque investit dans des entreprises en démarrage et en croissance qui fournissent des solutions technologiques avancées et qui permettent aux réseaux 5G et de fibre optique de Bell de se démarquer davantage, tout en offrant des solutions à sa clientèle, notamment dans les domaines des réseaux, de la sécurité, de l'IdO, de la robotique, de la télématique, des technologies propres, de la monétisation de données et de l'IA.

**Partenariat avec Palo Alto Networks** : Le 29 mars 2023, Bell a annoncé l'établissement d'un partenariat avec Palo Alto Networks visant à renforcer le soutien aux entreprises canadiennes qui gèrent leur sécurité dans le nuage, en lançant deux nouvelles solutions de plateforme de protection des applications natives en nuage (CNAPP) : Cloud Security Posture Assessment et Cloud Security Posture Protection. Ces solutions de cybersécurité ciblent les menaces aux données des entreprises dans le nuage et offrent des services gérés pour protéger les données dans des environnements hybrides complexes et multi-nuages. Le 12 décembre 2024, Bell a annoncé la signature d'un partenariat stratégique avec Palo Alto Networks, alliant l'expertise de Bell en matière de services gérés et professionnels aux plateformes de cybersécurité de pointe alimentées par l'IA de Palo Alto Networks. S'appuyant sur les réussites de la clientèle et les initiatives de développement de services lancées en 2023, Bell proposera une gamme complète de services sur les trois plateformes de Palo Alto Networks, offrant ainsi à sa clientèle canadienne une protection optimale contre les cybermenaces en constante évolution.

**Acquisition de FX Innovation et affaires connexes** : Le 1<sup>er</sup> juin 2023, Bell a acquis FX Innovation, un fournisseur montréalais de services professionnels et gérés et axés sur le nuage et de solutions d'automatisation des flux de travail pour les entreprises clientes. Cette acquisition fusionne l'agilité, la culture entrepreneuriale et l'expertise en nuage de FX Innovation avec les réseaux fibre et 5G de nouvelle génération, les ressources et la portée de Bell, pour offrir des solutions technologiques avancées aux entreprises canadiennes. Elle vise à positionner Bell en tant que chef de file des services technologiques pour ses entreprises clientes. Le 29 novembre 2023, Bell et ServiceNow, une entreprise de flux de travail numériques, ont annoncé une collaboration dans le but d'ajouter les capacités de Service Bridge sur la plateforme ServiceNow en s'appuyant sur la grande expertise de FX Innovation dans le secteur pour rehausser l'expérience de bout en bout de la clientèle de Bell au moyen de solutions personnalisées et de capacités d'automatisation. Le 18 juillet 2024, Bell et ServiceNow ont annoncé un accord stratégique pluriannuel visant à accélérer la transformation de Bell afin de répondre à la demande croissante de la clientèle en matière de services technologiques et de médias numériques. Cet engagement renouvelé fait de Bell l'un des plus grands clients de ServiceNow dans le secteur des communications, avec une collaboration unique en son genre au Canada. Bell étendra son utilisation de la plateforme ServiceNow, soutenant ainsi sa propre transformation numérique tout en continuant à offrir son expertise en matière d'implémentation de ServiceNow pour soutenir la transformation numérique de la clientèle de Bell Marchés Affaires. Le 9 octobre 2024, Bell a annoncé l'acquisition par FX Innovation de HGC Technologies (HGC), un partenaire élite de ServiceNow. Grâce à ses capacités en développement d'applications d'affaires, en prestation de services et en service client, ainsi qu'à sa solide équipe nord-américaine, HGC participe à la croissance de FX Innovation et renforce son expertise en matière d'automatisation des processus, de technologies fonduagiques et de transformation numérique. La clientèle américaine de HGC correspond à celle que FX Innovation cible dans le cadre de ses plans d'expansion stratégique sur le marché américain. Ainsi, par cette acquisition, FX Innovation obtient un accès immédiat à un nouveau segment de clientèle en pleine croissance.

**Partenariat avec SentinelOne** : Le 1<sup>er</sup> février 2024, Bell a annoncé un partenariat avec SentinelOne, Inc. (SentinelOne), un chef de file mondial en matière de sécurité alimentée par l'IA, pour fournir des services étendus de protection des données aux entreprises clientes de Bell.

**Collaboration avec Mila** : Le 2 février 2024, Bell a lancé un projet de collaboration de 18 mois avec Mila, un institut de recherche en IA, pour appliquer des algorithmes de réseaux neuronaux d'apprentissage profond aux systèmes et aux données de Bell. Les chercheurs de Mila travailleront avec les équipes d'apprentissage automatique et d'IA de Bell pour tirer parti des investissements antérieurs de Bell en utilisant des techniques en matière de réseaux neuronaux d'apprentissage profond afin de cibler les possibilités d'améliorer le rendement de la société et l'expérience client. En améliorant sa compréhension des techniques d'IA axées sur l'apprentissage profond, Bell continue d'améliorer l'expérience client et d'accélérer sa transformation opérationnelle. Le 13 juin 2024, Bell et Mila ont annoncé un nouveau partenariat visant à développer des solutions d'IA de pointe. Cette annonce s'inscrit dans la continuité du projet collaboratif de 18 mois entrepris par Mila et Bell plus tôt en 2024 pour appliquer les algorithmes de réseaux neuronaux d'apprentissage profond à l'environnement de Bell. Cette collaboration repose sur une vision partagée de l'amélioration de l'expérience client, de l'optimisation des activités commerciales et de la création d'un écosystème dynamique de l'IA au Québec et au Canada. Grâce à ce partenariat, qui cadre avec les investissements considérables de Bell dans l'IA, Bell pourra tirer parti de la recherche avant-gardiste de Mila pour apporter à toutes ses activités des améliorations qui favoriseront sa transformation opérationnelle.

**Collaboration avec Microsoft** : Le 6 février 2024, Bell a annoncé une collaboration avec Microsoft pour élargir ses solutions de travail hybride, en lançant Bell Operator Connect, qui associe le réseau vocal de haute qualité de Bell à Microsoft Teams. Cette initiative aide les entreprises canadiennes à moderniser leurs plateformes de communications, alors que Bell poursuit sa transformation numérique à l'échelle de l'organisation et la modernisation de sa main-d'œuvre en choisissant Microsoft 365 comme solution de collaboration sur le nuage. Le 19 novembre 2024, Bell a consolidé sa collaboration avec Microsoft en lançant des services de Téléphonie mobile Microsoft Teams destinés à offrir aux entreprises canadiennes une solution de communication flexible, sécuritaire et efficace. Cette solution novatrice, axée sur la mobilité, intègre les numéros de mobile directement dans Teams, ce qui permet de passer des appels facilement et de collaborer de manière fluide. La Téléphonie mobile Teams propose une expérience utilisateur homogène qui simplifie les communications professionnelles tout en améliorant la productivité et l'efficacité.

**Google Cloud Contact Center AI** : Le 9 avril 2024, Bell a annoncé que les entreprises canadiennes peuvent désormais accéder au Google Cloud Contact Center AI (CCAI) par l'intermédiaire de Bell. Il s'agit de la première solution entièrement alimentée par l'intelligence artificielle proposée à la clientèle des marchés Grandes et Moyennes entreprises de Bell. Soutenue par une vaste expertise en services professionnels, la solution Google Cloud CCAI de Bell offre à la clientèle et aux agents une expérience intelligente en tirant parti d'une technologie qui intègre l'intelligence artificielle générative. Google CCAI de Bell est également une solution évolutive et flexible qui fournit des expériences conversationnelles et des analyses enrichies pour les environnements de centres de contact existants ainsi que pour les centres de contact fonduagiques de toutes tailles.

**Acquisition de Stratejm et de CloudKettle** : Le 9 juillet 2024, Bell a annoncé l'acquisition des entreprises de services technologiques Stratejm et CloudKettle Inc. Ces acquisitions renforcent l'expertise de Bell en services professionnels et gérés, notamment dans les domaines de la cybersécurité et de l'automatisation des flux de travail numériques Salesforce. Elles viennent soutenir la stratégie de Bell visant à devenir le chef de file en matière de soutien à la transformation numérique et à l'automatisation des moyennes et des grandes entreprises grâce aux services infonuagiques. En s'appuyant sur ses réseaux de pure fibre et 5G, Bell offrira aux entreprises une expérience client de bout en bout optimale et fluide, propulsée par l'IA.

**Partenariat avec le Hyundai Motor Group** : Le 25 juillet 2024, Bell et le Hyundai Motor Group (Hyundai) ont annoncé la prolongation de leur partenariat stratégique pour plusieurs années. Ensemble, ils offriront à la clientèle canadienne des services d'infodivertissement connectés à bord des véhicules, faisant ainsi passer l'expérience en voiture à un niveau supérieur. Grâce à la connectivité IdO de Bell, les clients et les clientes de Hyundai, de Kia et de Genesis au Canada bénéficieront d'un accès rapide et fiable aux fonctionnalités d'infodivertissement. Ce partenariat permettra également de tester des fonctionnalités telles que les mises à jour logicielles en direct, la diffusion de musique ou de vidéos en continu, les jeux en ligne occasionnels et, éventuellement, des points d'accès Wi-Fi, offrant ainsi une connectivité fluide lors des trajets.

**Collaboration avec MacLean** : Le 17 septembre 2024, Bell et MacLean, le principal fabricant canadien de matériel d'exploitation minière souterraine, ont annoncé un partenariat technologique visant à mieux répondre aux besoins évolutifs de la clientèle du secteur minier. Les innovations mises en place amélioreront l'interopérabilité de l'équipement, renforçant ainsi la sécurité des travailleurs tout en favorisant des pratiques durables et la réduction des émissions des véhicules.

**Ax-C** : Le 8 octobre 2024, Ax-C, un nouveau centre d'innovation destiné à l'entrepreneuriat qui a ouvert ses portes en 2025, a annoncé un partenariat pluriannuel avec Bell, Google, Desjardins et le Fonds de solidarité FTQ, représentant une contribution financière combinée de 5,25 millions \$. Ce partenariat stratégique avec le secteur privé vise à établir un réseau solide et dynamique dédié à la croissance des jeunes entreprises au Québec.

**Essai sur le terrain avec Ericsson** : Le 15 avril 2025, Bell Canada et Ericsson ont annoncé avoir mené avec succès un essai sur le terrain de l'adaptation de liens IA native – le premier à l'échelle mondiale. Cette technologie innovante utilise l'IA en temps réel pour adapter dynamiquement les réseaux en fonction de changements dans la qualité du signal, des interférences et d'autres facteurs. Il en résulte une amélioration de l'expérience utilisateur grâce à un débit et une efficacité spectrale accrus. Cette collaboration marque une avancée significative dans l'application de l'IA à l'amélioration des performances des réseaux d'accès radio.

**Collaboration avec Fortinet** : Le 24 avril 2025, Bell a annoncé l'ajout de Fortinet, un chef de file mondial de la cybersécurité qui favorise la convergence du réseautage et de la sécurité, à sa gamme de solutions de services technologiques pour les entreprises. Dans le cadre de cette collaboration, Bell intégrera la technologie SD-WAN sécurisée de pointe de Fortinet à son SD-WAN géré en tant que service, ce qui améliorera la sécurité et la performance du réseau pour les entreprises canadiennes.

**Création d'Ateko** : Le 6 mai 2025, Bell Canada a présenté Ateko, une nouvelle marque dynamique prête à révolutionner les activités d'affaires grâce à l'automatisation basée sur l'IA et à la collaboration technologique. L'entreprise sert une clientèle de divers secteurs, notamment les télécommunications, les médias, la technologie, le secteur public, les services publics et les finances. Ateko agit en tant qu'intégrateur et opérateur de solutions de bout en bout grâce au soutien des réseaux pure fibre et 5G de prochaine génération, les ressources et l'envergure de Bell. Ateko est donc bien positionnée pour remettre en question les modèles d'offre d'intégration de systèmes TI déconnectés, et possède un potentiel de croissance et d'expansion majeur au Canada et sur de nouveaux marchés dans le monde entier. Ateko, l'une des entreprises de services technologiques à la croissance la plus rapide au Canada, est née de l'unification des fournisseurs de services technologiques acquis par Bell : FX Innovation, CloudKettle et HGC Technologies. Elle conserve sa culture d'ingéniosité et d'agilité et continuera d'exercer ses activités sous la houlette du chef de la direction Guillaume Bazinet (cofondateur de FX Innovation). Ainsi, Ateko aidera Bell à atteindre son objectif d'aider les entreprises à se transformer grâce à des solutions de TI infonuagiques automatisées de bout en bout. Le 3 décembre 2025, Ateko a annoncé l'acquisition de SDK Tek Services Ltd., un intégrateur de systèmes dont le siège social est situé à Calgary qui se spécialise en ingénierie et en analyse de données. Cette acquisition soutient la priorité stratégique de Bell d'être la référence en matière de solutions d'IA pour les entreprises et contribue au développement de l'écosystème souverain d'IA au Canada.

**Réseau d'IA tissé de Bell** : Le 28 mai 2025, Bell Canada a annoncé le lancement du Réseau d'IA tissé de Bell, un investissement majeur en vue de créer le plus important projet de calcul pour l'IA au pays, s'assurant ainsi que les entreprises canadiennes pourront rester compétitives et prospérer dans une économie mondiale axée sur l'IA. Le Réseau d'IA tissé de Bell sera développé à l'échelle nationale, en commençant par une supergrappe de centres de données en Colombie-Britannique, laquelle fournira près de 500 MW de capacité de calcul pour l'IA alimentée par l'hydroélectricité, dans six installations. Le 10 février 2026, Bell Canada et SAP Canada ont annoncé la signature d'un protocole d'entente visant à mettre en place conjointement une solution en nuage complète gérée au Canada. Cette solution répondra à des normes élevées en matière de protection des données et renforcera la souveraineté numérique du pays. Ce partenariat tirera profit du réseau national sécurisé, de la puissance de calcul et de la couverture des centres de données du Réseau d'IA tissé de Bell.

**Partenariat avec Zoom** : Le 20 mai 2025, Bell Canada et Zoom, un leader mondial en matière de communications en milieu de travail, ont annoncé un partenariat pour offrir Workplace de Bell et Zoom, une plateforme de collaboration ouverte avec un assistant d'IA offerte aux entreprises canadiennes seulement par l'intermédiaire de Bell. Ce partenariat soutient l'objectif de Bell de fournir des solutions de communications propulsées par l'IA à la fois novatrices, fiables et sécurisées qui permettent aux entreprises de connaître du succès dans les environnements de travail modernes.

**Partenariat avec Cohere** : Le 28 juillet 2025, Bell Canada et Cohere, une entreprise d'IA axée sur la sécurité, ont annoncé un partenariat stratégique pour offrir des solutions complètes d'IA souveraine aux clients du gouvernement et des entreprises à l'échelle du Canada, en plus du déploiement de solutions d'IA exclusives et sécurisées au sein de Bell. Grâce au Réseau d'IA tissé de Bell, Cohere offrira ses solutions d'IA sécurisées de calibre entreprise entièrement souveraines, permettant ainsi aux clients gouvernementaux et aux entreprises d'accéder à des modèles avancés et à des applications sur mesure. Cela inclut notamment North, la plateforme d'espace de travail agentique de Cohere, tant pour la clientèle que pour le personnel de Bell. Bell deviendra ainsi le partenaire privilégié de Cohere pour l'infrastructure d'IA au Canada dans le cadre de déploiements d'IA souveraine, tandis que Cohere deviendra le fournisseur privilégié de Bell pour les solutions d'IA agentique et les grands modèles de langage (GML) au Canada.

**Partenariat avec Perplexity** : Le 11 août 2025, Bell a annoncé un nouveau partenariat avec Perplexity, un moteur de réponses de pointe propulsé par l'IA, devenant ainsi le partenaire de télécommunications exclusif de l'entreprise au Canada. Dans le cadre de ce partenariat, les clients admissibles de Bell bénéficieront pendant 12 mois d'un accès gratuit à Perplexity Pro, un outil de recherche et de productivité basé sur l'IA de qualité supérieure, d'une valeur de près de 300 \$.

**Partenariat avec BUZZ High Performance Computing** : Le 19 août 2025, BUZZ High Performance Computing (BUZZ HPC), une filiale entièrement détenue par HIVE Digital Technologies Ltd., un fournisseur infonuagique canadien d'IA et partenaire infonuagique NVIDIA, a annoncé qu'elle avait signé un partenariat privilégié avec Bell Canada pour fournir l'un des plus grands écosystèmes d'IA souverains du Canada par le biais du Réseau d'IA tissé de Bell. BUZZ HPC fournira aux clients gouvernementaux et d'entreprise de Bell un accès aux grappes de processeurs graphiques de l'architecture NVIDIA Ampere, NVIDIA Hopper, et NVIDIA Blackwell, évolutives sur le réseau NVIDIA Quantum-2 InfiniBand. L'infrastructure de calcul accéléré NVIDIA à grande échelle de BUZZ HPC, spécialement conçue pour l'IA, l'apprentissage automatique et le calcul scientifique, sera intégrée au réseau de fibre optique avancé, aux centres de données et à l'écosystème de partenaires du Réseau d'IA tissé de Bell, y compris Cohere. Cette capacité combinée prend en charge toute une gamme de cas d'utilisation, y compris le développement de modèles fondamentaux d'IA et le perfectionnement des modèles existants au Canada. En étendant l'infrastructure de calcul accéléré à plusieurs provinces, la collaboration garantit une véritable portée nationale. Les innovateurs canadiens auront accès à la technologie de calcul accéléré de haute performance de NVIDIA, hébergée dans des installations sécurisées appartenant au Canada qui se conforment à des réglementations strictes en matière de résidence des données et de cybersécurité.

**Bell Cyber** : Le 9 septembre 2025, Bell a annoncé le lancement de Bell Cyber, une nouvelle marque qui vient compléter son offre de solutions technologiques propulsées par l'IA. Bell Cyber marque une étape importante dans la stratégie de Bell visant à se positionner comme un leader des services technologiques en Amérique du Nord en offrant des solutions de cybersécurité souveraines, évolutives et alimentées par l'IA qui protègent les entreprises et renforcent l'avenir numérique du Canada. Le 17 février 2026, Bell Cyber et Radware® (NASDAQ : RDWR) ont annoncé l'élargissement de leur partenariat pour inclure un service de sécurité en nuage basé sur l'IA. Cette solution évoluée est conçue pour aider les entreprises à se protéger contre des cyberattaques toujours plus automatisées et sophistiquées. Le service élargi intègre la sécurité des applications basée sur l'IA de Radware aux opérations de sécurité entièrement gérées de Bell Cyber. Il permet de détecter plus tôt les comportements anormaux, de bloquer le trafic malveillant et d'ajuster la protection pour suivre l'évolution des schémas d'attaques. Fourni dans le cadre du modèle de sécurité géré de Bell Cyber, il réduit la charge de travail des équipes de sécurité des clients.

**Protocole d'entente avec l'Université Simon Fraser** : Le 16 septembre 2025, Bell Canada et l'Université Simon Fraser ont annoncé la signature d'un protocole d'entente qui vise à collaborer pour renforcer l'écosystème d'IA et de calcul intensif souverain au pays. Cette entente renforcera l'infrastructure d'IA souveraine du Canada, tout en encourageant le développement de technologies de centres de données propres et durables ainsi que l'investissement dans les talents en IA au pays. En investissant dans l'écosystème canadien d'IA souveraine et en offrant aux organisations canadiennes un accès à des ressources d'IA sécuritaires, fiables et contrôlées localement, Bell et l'Université Simon Fraser contribueront encore davantage à la résilience économique et à la sécurité nationale.

**Protocole d'entente avec l'Université Queen's** : Le 15 décembre 2025, Bell et l'Université Queen's ont annoncé la signature d'un protocole d'entente en vue de construire et d'exploiter une installation de calcul intensif de nouvelle génération et de catégorie mondiale pour l'IA. Ce partenariat améliorera les capacités du Canada en matière d'IA, favorisera son adoption à l'échelle nationale et renforcera la souveraineté numérique à un moment crucial dans l'histoire de notre pays.

#### **Autres solutions d'IA de Bell Canada :**

- Le 26 février 2025, Bell Canada a annoncé le déploiement de sa solution d'exploitation du réseau basée sur l'IA, construite sur Google Cloud. Cette solution, déployée avec succès, révolutionne déjà la détection, l'analyse et la présentation des problèmes de réseau. Cette approche basée sur l'IA a considérablement amélioré le temps moyen de réparation de Bell, permettant ainsi une gestion proactive du réseau qui améliore la fiabilité et optimise l'expérience client.
- Le 26 mars 2025, Bell a annoncé le lancement de sa solution Sécurité en tant que service (SECaaS) hébergée en nuage souverain canadien. Ce service novateur offre aux entreprises des secteurs public et privé des solutions de cybersécurité de premier plan, tout en donnant l'assurance que les données demeurent à l'intérieur des frontières canadiennes, conformément aux réglementations locales en matière de confidentialité et de sécurité.

## **Nos actifs importants liés aux médias**

L'éventail de contenu vidéo et audio de Bell Média favorise l'exécution de nos priorités stratégiques en nous permettant de tirer parti de nos investissements considérables dans les réseaux, d'offrir du contenu captivant sur tous les écrans et toutes les plateformes et de profiter pleinement des synergies stratégiques et opérationnelles, notamment en ce qui a trait à l'efficacité de nos dépenses au chapitre du contenu et de la publicité.

Les actifs de Bell Média dans les secteurs de la vidéo, de l'audio, de la radio, de l'affichage extérieur et des médias numériques constituent un avantage concurrentiel clé, comme il est décrit ci-après :

- Au Canada, Bell Média est la plus importante société de médias et de divertissement ainsi que le plus gros acquéreur et producteur de contenu. La société est tournée vers le numérique tout en veillant à optimiser les technologies existantes et à assurer la croissance. Nous sommes un pôle puissant de médias et de contenu numérique et notre portée est mondiale. Nous avons l'exclusivité d'événements prestigieux comme les élections nationales, la Coupe Grey, le Super Bowl, les cérémonies des Oscars et des prix Emmys, la Formule 1 et la Coupe du monde masculine de la FIFA 2026. Très appréciés par les Canadiens et les Canadiennes, nos contenus sportifs, nos émissions de divertissement et nos actualités cumulent plus de 800 millions d'heures de visionnement par mois.
- Crave, notre plateforme bilingue de premier plan, est le plus grand et le plus distribué des services de diffusion en continu détenus par une entreprise canadienne. Crave offre un vaste catalogue de contenu très prisé et compte notamment la série originale *Rivalité passionnée*, qui connaît mondialement un succès retentissant, de même qu'une longue liste de productions originales canadiennes, de succès cinématographiques et de séries récompensées par un prix Emmy, ainsi que des milliers d'heures de contenu exclusif en français. Crave est offert à la clientèle directement ou par l'intermédiaire de fournisseurs de services participants, et il existe plusieurs formules d'abonnement ainsi que des forfaits comprenant Disney+, TSN et ICI TOU.TV, de sorte que les abonnés disposent d'un riche choix de divertissements, de sports et d'émissions en français. STARZ reste disponible par l'intermédiaire des fournisseurs de services participants et directement aux consommateurs, en option supplémentaire distincte. Un abonnement à Crave donne à la clientèle canadienne des options pratiques et variées. Les abonnés peuvent avoir accès aux séries originales de HBO, de Max et de Crave, à CTV et à Noovo, à des actualités, à des événements sportifs de choix, à une grande collection de contenu jeunesse, ainsi qu'au contenu de la gamme de chaînes de divertissement spécialisées de Bell Média comme USA Network et Canal D. Il est aussi possible de s'inscrire à Crave à l'aide d'un compte gratuit financé par la publicité, qui donne accès au contenu de CTV et de Noovo ainsi qu'à une collection de films par l'intermédiaire des chaînes CTV Movies et CTV Throwback.
- Nous possédons et exploitons 35 stations de télé généraliste dont CTV, premier réseau généraliste canadien pour la 24<sup>e</sup> année d'affiliée aux heures de grande écoute (A25-54), la marque bien réputée CTV News et [ctvnews.ca](http://ctvnews.ca), première destination pour les actualités numériques du Canada depuis près de deux ans. Nous détenons aussi le réseau francophone Noovo, au Québec, ainsi que le site Web de nouvelles numériques Noovo.info. Ce site, qui fait partie de la division de l'information multiplateformes de Noovo, offre du contenu exclusif entièrement dédié à l'actualité.
- Nous possédons et exploitons 24 chaînes spécialisées, y compris RDS, le premier réseau de sports de langue française, TSN, le chef de file des sports au Canada, CP24, la première chaîne spécialisée consacrée à l'actualité de Toronto, CTV Comedy, la grande chaîne de divertissement de langue anglaise, ainsi que Canal.
- Nous détenons une brochette de droits de diffusion d'émissions sportives parmi les mieux fournies du monde en matière de marques et d'événements prestigieux. Nos droits de diffusion à long terme comprennent notamment les matchs de la National Football League (NFL), le Super Bowl, la Coupe du monde de la FIFA 2026, le Grand Prix de Formule 1 du Canada, le Tournoi des Maîtres, les tournois de la PGA, les matchs de la Ligue canadienne de football (LCF), la Coupe Grey, le Grand Chelem de tennis (y compris Wimbledon et l'US Open), le hockey régional, notamment les parties des Canadiens de Montréal et des Jets de Winnipeg, ainsi qu'un large portefeuille de sports féminins comme les matchs de la Ligue professionnelle de hockey féminin (LPHF) et de la Super Ligue du Nord (SLN) de soccer.
- Nous possédons et exploitons cinq services de diffusion en continu directement aux consommateurs, dont Crave, le diffuseur exclusif des séries originales de HBO et de Max au Canada, STARZ, RDS, TSN et TSN+. Nous possédons aussi 13 chaînes télévisées de diffusion en continu FAST de langue française et de langue anglaise, qui présentent une sélection d'émissions de divertissement, de documentaires, de nouvelles et de sports acclamées et populaires. Les 13 chaînes sont offertes sur LG Channels, Samsung TV Plus, Plex et The Roku Channel.
- Nous possédons 55 stations de radio autorisées partout au Canada, toutes accessibles sur le site [iHeartRadio.ca](http://iHeartRadio.ca) et par l'application iHeartRadio Canada.
- Nous détenons la marque iHeartRadio Canada qui comprend une vaste gamme de contenu audio dont plus de 360 chaînes de radio autorisées canadiennes sur 170 marchés et des centaines de milliers de balados, de listes de lecture et de contenus sur demande. En septembre 2025, Bell Média et iHeartMedia ont annoncé la prolongation de leur partenariat à long terme exclusif, qui procure aussi à Bell Média une représentation canadienne par le truchement du riche portefeuille de balados de iHeartRadio.
- Nous détenons Astral, l'une des entreprises d'affichage extérieur les plus importantes au Canada, avec des espaces publicitaires installés de manière stratégique à l'échelle du pays dans plus de 50 marchés du Canada. Astral présente cinq gammes de produits : Affichage extérieur, Mobilier urbain, Aéroports, Numérique grand format et Transit. Nous sommes au premier rang de tous les médias de télé canadiens concurrents dans le secteur du numérique en ce qui a trait au nombre de visiteurs uniques et de pages consultées et au total des minutes utilisées.
- La distribution internationale de la programmation pour laquelle nous détenons des droits passe principalement par Sphere Abacus, dans laquelle nous avons une participation majoritaire. Ce partenariat, qui accroît notre portée mondiale, est propice aux occasions de monétisation et affermit notre capacité à proposer des récits canadiens captivants aux auditoires internationaux.

Nos avantages concurrentiels incluent également nos synergies avec BCE dans les domaines du marketing, des données et des technologies. En effet, nous pouvons ajouter Crave aux forfaits de communications mobiles, d'accès Internet et de contenu proposés par Bell aux consommateurs; toutes les plateformes de Bell Média peuvent faire la publicité des services de Bell; et la conception de nouveaux produits peut profiter des technologies et des ressources de BCE. De plus, la compétitivité de Bell Média est stimulée par notre portée pancanadienne, notre capacité à offrir le contenu le plus populaire sur diverses plateformes, notre motivation constante à procurer l'expérience la plus plaisante et interactive qui soit pour les téléspectateurs et notre capacité à répondre aux besoins des annonceurs sur de multiples plateformes.

## 3.4 Commercialisation et canaux de distribution

### Bell SCT Canada et Bell SCT États-Unis

Le principe directeur qui anime notre stratégie de commercialisation est d'offrir à notre clientèle le nec plus ultra des services de communications fiables, simples et accessibles. En suivant ce principe, notre objectif est d'accroître l'acquisition, la fidélisation et la loyauté de la clientèle au moyen de multiples offres de services.

Notre objectif en ce qui a trait aux forfaits de services, qui regroupent Internet haute vitesse, la télévision, la diffusion en continu et la téléphonie résidentielle, ainsi que les services sans fil, est de miser sur un forfait multiproduits pour nous démarquer de la concurrence en offrant un ensemble de services intégrés de qualité supérieure qui procurent à la clientèle plus de liberté, de souplesse et de choix. Nous utilisons également des offres promotionnelles d'une durée limitée présentant des forfaits à tarifs réduits, des tarifs particuliers pour les combinés sans fil et les récepteurs télé, ainsi que d'autres mesures incitatives afin de stimuler l'acquisition de nouveaux abonnés et de conserver notre clientèle actuelle ou de faire face aux activités de la concurrence sur nos marchés.

Y compris en ce qui concerne Zply Fiber, nous concentrons nos efforts de commercialisation selon un programme coordonné d'offres promotionnelles vidéo, imprimées et audio, sur Internet, sur des panneaux publicitaires extérieurs, dans des publipostages directs et dans des points de vente. Nous avons recours à la publicité de masse afin de maintenir la reconnaissance de notre marque et de soutenir les canaux de distribution directs et indirects. Les efforts de commercialisation coordonnés dans l'ensemble de la zone que nous desservons, aussi bien au Canada qu'aux États-Unis par l'intermédiaire de Zply Fiber, font en sorte que notre message de commercialisation est présenté uniformément dans tous nos marchés. La promotion de la marque Bell est complétée par les efforts de commercialisation de nos autres marques, ce qui permet de renforcer la connaissance de tous nos services et de miser sur la taille et l'étendue de notre clientèle pour toutes nos gammes de produits. Aux États-Unis, Zply Fiber se livre aussi à d'autres activités publicitaires, notamment des efforts de marketing interne du contenu, le parrainage d'événements et diverses activités de bienfaisance à l'échelle locale.

Les marques Bell jouent un rôle important dans le positionnement des produits. Notre plateforme est simple et appuie directement notre stratégie visant à offrir une meilleure expérience à notre clientèle, à tous les niveaux.

Un de nos objectifs de commercialisation importants consiste à acquérir et à fidéliser des abonnés aux services sans fil. Nous cherchons à atteindre cet objectif grâce à nos réseaux et à notre gamme d'appareils et de services de pointe pour stimuler l'accroissement de l'utilisation et de l'adoption des services de données. Nous offrons des forfaits de données illimitées comportant un accès avec données illimitées sans frais de dépassement. Nous offrons également le programme de financement d'appareils Paiements intelligents qui permet à la clientèle de Bell Mobilité de se procurer leur nouveau téléphone intelligent en 24 mensualités, sans intérêt et sans lien avec leur forfait. Dans le même ordre d'idée, nous offrons le programme de financement d'appareils Doux Paiement pour la clientèle de Virgin Plus. De plus, nous avons lancé les nouveaux forfaits Connectez tout, un moyen de relier tous les appareils d'un abonné de Bell avec un volume de données partageables entre téléphones intelligents, tablettes, montres intelligentes et autres appareils, comme les dispositifs de localisation sans fil, les caméras de sécurité et les véhicules dotés du forfait Voiture connectée de Bell. En outre, nous continuons d'offrir des rabais sur le prix des combinés sans fil en échange d'un engagement contractuel conclu avec un abonné, une pratique également adoptée par d'autres exploitants de services sans fil au Canada. Le marché canadien des services sans fil se sature de plus en plus et la concurrence s'intensifiant, la fidélisation de la clientèle est de plus en plus importante. Par conséquent, nous avons recours à des initiatives de fidélisation de la clientèle visant à accroître le niveau de satisfaction et de loyauté de notre clientèle.

Nous offrons également à la clientèle admissible la commodité de la Facture unique pour les services Internet, de télévision, de téléphonie résidentielle, sans fil et de diffusion en continu.

Nous offrons nos produits et services à la clientèle des services sans fil et sur fil résidentiels par l'intermédiaire :

- Plus de 1 000 magasins Bell, Virgin Plus, Lucky Mobile, Best Buy Express et Staples/Bureau en Gros ou des distributeurs de marque;
- de détaillants comme Walmart, Loblaws, les bannières WAVE SANS FIL, La cabine T sans fil et La Boutique Mobile, qui appartiennent à Glentel, ainsi que d'un réseau de détaillants régionaux et indépendants dans toutes les régions;
- de représentants en centres d'appels;
- de nos sites Web, notamment bell.ca, virginplus.ca et luckymobile.ca;
- de nos représentants faisant du porte-à-porte.

Le 31 janvier 2023, Bell et Staples Canada ULC (Staples/Bureau en Gros) ont annoncé la conclusion d'une entente pluriannuelle exclusive visant la vente de services sans fil et sur fil de Bell, de Virgin Plus et de Lucky Mobile dans les magasins Staples/Bureau en Gros à l'intention de la clientèle et des petites entreprises des quatre coins du pays. De plus, Bell et Staples/Bureau en Gros s'associent pour vendre les services sans fil et sur fil de Bell directement aux moyennes entreprises à l'aide de l'équipe de vente Staples Professionnel, soutenue par l'expertise de Bell en matière de services de communications évolués.

Le 3 mai 2023, Bell a annoncé la conclusion d'une entente stratégique pluriannuelle avec Air Canada, qui comprend la commandite principale de sa messagerie gratuite en vol pour les membres Aéroplan et la distribution de cartes SIM (*subscriber identity module* ou module d'identité d'abonné) gratuites à bord pour permettre aux nouveaux arrivants et aux visiteurs qui arrivent au Canada d'activer une carte SIM sans fil pendant qu'ils sont encore en vol.

En 2024, Bell Canada a annoncé un partenariat stratégique avec Best Buy Canada pour l'exploitation de 167 magasins de produits électroniques grand public La Source au Canada, qui ont été renommés Best Buy Express et offrent les tout derniers produits électroniques grand public de Best Buy ainsi que des services de télécommunications exclusifs de Bell. Le premier magasin Best Buy Express a ouvert ses portes au Guildford Town Centre à Surrey, en Colombie-Britannique, le 26 juin 2024. De plus, en 2024, Bell a réduit progressivement les activités du siège social et des services administratifs de La Source, et a procédé à la fermeture de 107 magasins La Source.

Le 8 janvier 2025, Bell et Corus Entertainment ont annoncé l'extension de leur partenariat stratégique pluriannuel visant à distribuer les réseaux de Corus sur Bell Télé Fibe et Bell Télé Satellite, y compris les principaux réseaux de style de vie de Corus, Flavour Network et Home Network.

Le 2 octobre 2025, Bell a annoncé le renouvellement de son partenariat de longue date avec le Comité olympique canadien (COC) jusqu'aux Jeux olympiques de 2032. Cette annonce reflète l'engagement continu de Bell à appuyer les athlètes canadiens et à inspirer la population canadienne d'un océan à l'autre. Avec ce renouvellement, Bell demeurera le partenaire de télécommunications officiel d'Équipe Canada pour les Jeux olympiques de 2026, 2028, 2030 et 2032.

À l'intention des petites et moyennes entreprises clientes, notre équipe des services aux petites et aux moyennes entreprises offre une vaste gamme de services sans fil et sur fil, notamment Internet d'affaires Fibe, Bell Connexion totale, Téléphonie d'affaires et Télé d'affaires, des solutions d'IdO, ainsi que de nombreuses autres solutions de communications toutes conçues pour entreprises. Toutes les solutions sont offertes par l'entremise de représentants spécialisés en centres d'appels, de notre site Web [bell.ca](http://bell.ca) ainsi que de notre réseau de détail et des représentants faisant du porte-à-porte.

C'est notre équipe des marchés d'affaires qui fournit des solutions de communications, incluant les services sans fil, aux grandes entreprises clientes, et nos produits et services sont vendus par l'intermédiaire de représentants spécialisés, de revendeurs autorisés ainsi que d'appels d'offres concurrentiels. En intégrant les produits et les services, dont les services professionnels, dans des solutions de technologie de l'information clés en main entièrement gérées, nous avons réussi à fournir des produits et des services de communications complexes aux grandes entreprises. Nous visons toujours à nous démarquer sur le marché en améliorant notre service à la clientèle et en proposant des solutions conçues pour offrir un niveau supérieur de service, de performance, de disponibilité et de sécurité. Nous fournissons des services d'experts dans l'ensemble de nos solutions clés, notamment les services Internet et les solutions de réseau avancées, les services de voix et les solutions de collaboration, les infonuagiques et de flux de travail offertes par l'intermédiaire d'Ateko, la cybersécurité de bout en bout, les solutions offertes par Bell Cyber, les centres de contact infonuagiques et les solutions complètes d'IA que représente le Réseau d'IA tissé de Bell.

Nos produits et services de communications liés aux activités de gros sont offerts par notre équipe des produits et services de gros. Ils sont vendus par l'entremise de nos représentants spécialisés, des portails Web et des centres d'appels.

## Bell Média

La clientèle des services de vidéo, d'affichage extérieur et de publicité numérique de Bell Média se compose d'importantes agences de publicité qui achètent des services de publicité auprès de Bell Média pour le compte de leur clientèle, ainsi que d'annonceurs qui en achètent directement. Bell Média a également conclu des contrats avec divers partenaires de distribution en vertu desquels elle perçoit des frais d'abonnement pour les produits vidéo. La clientèle des services de radiodiffusion de Bell Média se compose d'agences de publicité et d'entreprises dans les marchés locaux.

Les produits audio et vidéo de Bell Média sont offerts aux Canadiens et aux Canadiennes au moyen d'une combinaison de transmissions hertziennes, de partenariats avec des distributeurs traditionnels et numériques, et de plateformes numériques de Bell Média.

Crave est offert par l'intermédiaire des fournisseurs de services de télé participants partout au Canada, ce qui donne une occasion de plus d'accéder aux chaînes linéaires de Crave au moyen des boîtiers décodeurs traditionnels ainsi que par les chaînes sur demande, au moyen de l'application Crave, sur [crave.ca](http://crave.ca) et sur les chaînes d'Amazon Prime Video. RDS et TSN sont également offerts directement par Internet via leur site Web et application officiels respectifs, ainsi que les chaînes d'Amazon Prime Video au Canada. Les contenus de Crave peuvent être diffusés sur le Web et sur les plateformes partenaires comme iOS et les appareils mobiles Android, Apple TV, Android TV, Amazon Fire TV, le Lecteur Bell, Chromecast, Roku, Samsung, LG, Hisense, PlayStation de Sony et Xbox One. En dernier lieu, l'entreprise d'affichage extérieur de Bell Média fournit ses services par le truchement de panneaux d'affichage et du mobilier urbain dans les principales villes du pays.

**Entente avec Amazon** : Le 6 février 2024, Bell Média a annoncé la conclusion d'une entente avec Amazon en vue de permettre à son service de diffusion en continu Crave d'être offert sur les chaînes Prime Video au Canada.

**Acquisition d'OUTFRONT** : Le 7 juin 2024, Bell Média a finalisé l'acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media Inc., OUTEDGE Media Canada.

**Extension du partenariat avec Warner Bros. Discovery** : Le 8 octobre 2024, Bell Média a annoncé la prolongation de son partenariat historique avec Warner Bros. Discovery pour le marché canadien, consolidant ainsi la position de Crave en tant que diffuseur exclusif de HBO et de Max au Canada pour plusieurs années. La prolongation de l'accord de licence existant entre Bell Média et Warner Bros. Discovery, annoncée en 2023, garantit aux abonnés de Crave un accès continu à une vaste bibliothèque de contenus de qualité. La nouvelle entente prévoit également un engagement en matière de coproduction de contenu canadien original à portée internationale, l'octroi de licences pour du contenu original de Bell Média sur les plateformes Warner Bros. Discovery hors du Canada, ainsi qu'un meilleur accès au contenu francophone sur les plateformes de Bell Média.

**Entente de contenu et de licence avec NBCUniversal Global TV Distribution** : Le 17 octobre 2024, Bell Média a annoncé une importante entente de contenu et de licence avec NBCUniversal Global TV Distribution, dans le cadre de laquelle ses chaînes de spécialité Discovery et Investigation Discovery ont été respectivement renommées USA Network et Oxygen True Crime, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Une sélection des émissions populaires des deux chaînes sont aussi maintenant disponibles en diffusion en continu sur Crave. De plus, le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les chaînes spécialisées existantes Animal Planet, Discovery Science et Discovery Velocity ont été renommées CTV Wild, CTV Nature et CTV Speed, respectivement, ce qui marque la revitalisation de la gamme de chaînes Discovery de Bell Média.

**Partenariat avec StackAdapt** : Le 19 novembre 2024, StackAdapt, une plateforme publicitaire multicanal de premier plan, et Bell Média ont annoncé un partenariat permettant d'intégrer le contenu exclusif de Bell Média sur les plateformes de télévision connectée (CTV), d'affichage, de vidéo, d'audio et d'affichage numérique extérieur via la plateforme de StackAdapt. Cette collaboration offre aux agences et aux marques une portée et une précision inégalées dans la publicité numérique au Canada, soutenues par deux des leaders canadiens en matière de publicité programmatique.

**Partenariat avec Shopsense AI** : Le 18 décembre 2024, Bell Média a annoncé son partenariat avec Shopsense AI, le leader de la technologie de télévision enrichie de possibilités d'achat, afin d'offrir des expériences de magasinage sur deuxième écran à des millions de téléspectateurs et de téléspectatrices du Canada. Il s'agit de la première expansion de Shopsense en dehors des États-Unis et de la première intégration de son système d'exploitation Commerce dans une programmation de divertissement canadienne.

**Entente avec Point Grey Pictures** : Le 18 décembre 2024, Bell Média a annoncé avoir conclu une entente avec Point Grey Pictures pour le développement et la production d'une série télé originale scénarisée en collaboration avec Point Grey et Lionsgate. Cet accord a été conclu dans le cadre du contrat de première option de Lionsgate avec Point Grey. En tant qu'entreprise ayant des racines au Canada, Point Grey renforcera sa présence dans le pays grâce à cet accord en produisant sa première série scénarisée destinée au marché canadien.

**Extension du partenariat avec NASCAR** : Le 16 janvier 2025, NASCAR a annoncé plusieurs accords de droits médiatiques visant à renforcer sa présence au Canada, le plus grand marché international du sport, notamment l'extension de son partenariat de longue date avec Bell Média. Pour la première fois, Bell Média deviendra le diffuseur canadien des trois séries nationales de NASCAR en ajoutant la programmation de la série Craftsman Truck à ses droits existants sur les séries NASCAR Cup et NASCAR Xfinity.

**Partenariat avec PAGEBOY Productions** : Le 27 janvier 2025, Bell Média et PAGEBOY Productions, fondée par l'acteur, producteur et militant acclamé Elliot Page, ont annoncé un nouveau partenariat pour développer des séries originales audacieuses pour Crave et CTV. Dans le cadre de cet accord, leur collaboration explorera des pistes de contenu, avec un engagement commun à mettre en lumière des histoires inédites.

**Expansion de la zone de distribution de contenu à l'échelle mondiale de Bell Média** : Le 26 mars 2025, Bell Média a annoncé le renforcement de son partenariat avec l'entreprise montréalaise Sphère Média. En effet, Bell Média acquiert une participation majoritaire dans le leader mondial de distribution de contenu Sphere Abacus, par l'intermédiaire de la société mère Sphère Média International. Cette acquisition sert de tremplin à l'expansion de la distribution de contenu de Bell Média. Elle allie la force des deux entreprises en vue d'accélérer la croissance et de tirer parti de nouvelles occasions. Grâce à Sphere Abacus, Bell Média compte accroître l'accessibilité du contenu canadien et la visibilité des créateurs canadiens auprès des auditoires internationaux.

**Nouveaux forfaits Disney pour la diffusion en continu** : Le 5 juin 2025, Bell Média et Disney Entertainment ont annoncé de nouvelles offres de forfaits de diffusion en continu destinées au marché canadien qui regroupent Disney+, Crave et TSN et dont le lancement est prévu cette année. Au lancement, ces offres permettront aux téléspectateurs et aux téléspectatrices d'économiser lorsque plusieurs services sont combinés. Ils auront accès à une vaste sélection de contenu haut de gamme, comme les séries originales de HBO et Max, les productions originales de Crave, le contenu Disney, Pixar, Marvel, Star Wars et National Geographic, la vaste gamme de programmation sportive en direct et à la demande de TSN, et bien plus encore.

**Investissement dans Blink49 Studios** : Le 9 juin 2025, Bell Média a annoncé un investissement stratégique dans une société de production indépendante, Blink49 Studios (Blink49). Située à Toronto, à Vancouver et à Los Angeles, Blink49 est reconnue pour son solide processus de production et ses capacités en matière d'établissement de partenariats au Canada, aux États-Unis et en Europe. L'investissement, par lequel Bell Média et FIFTH SEASON concluent avec Blink49 un partenariat de production et de distribution mondiale, accroît les capacités de Blink49 au fur et à mesure qu'elle continue d'augmenter son offre de contenu scénarisé et non scénarisé.

**Partenariat avec The Trade Desk** : Le 5 juin 2025, Bell Média et The Trade Desk ont annoncé l'intégration d'outils clés de la Plateforme Marketing de Bell à la plateforme Kokai de The Trade Desk. Cette intégration offre aux annonceurs un accès simplifié aux données internes de premier choix de Bell, aux fonctionnalités de création d'audience, ainsi qu'à des solutions évoluées de mesure et d'analytique à venir.

**Entente avec le PGA TOUR** : Le 6 juin 2025, Bell Média et le PGA TOUR ont annoncé une prolongation de plusieurs années de leur entente sur les droits de diffusion, ce qui assure la couverture continue des événements de golf les plus prestigieux du PGA TOUR sur RDS, TSN et CTV.

**Couverture du Grand Prix de Formule 1** : Le 12 juin 2025, RDS et TSN ont annoncé qu'elles allaient assurer la couverture en direct du plus grand événement de course automobile au Canada. Le Grand Prix de Formule 1 était en effet de retour sur le célèbre circuit Gilles-Villeneuve du 13 au 15 juin 2025.

**Forfaits de divertissement et de sport intégrés à un abonnement à Prime Video au Canada :** Le 25 juillet 2025, Bell Média a annoncé que ses forfaits de divertissement et de sport qui comprennent Crave – le meilleur service de diffusion en continu de sa catégorie – ainsi que RDS et TSN – les leaders de la diffusion sportive au Canada – sont désormais disponibles via un abonnement à Prime Video au Canada. En combinant des services, ces forfaits permettent de réaliser des économies par rapport aux abonnements individuels. L'accès à Crave comprend des exclusivités de HBO, des films et des séries à succès ainsi que les séries originales de Crave en français et en anglais. En jumelant cet abonnement à RDS ou à TSN, le public peut aussi profiter d'une longue liste d'événements sportifs.

**Entente avec le RTC :** Le 10 septembre 2025, Astral, une division de Bell Média, a annoncé la conclusion d'une entente commerciale de 10 ans avec le Réseau de transport de la Capitale en collaboration avec Capitale Mobilité. Astral a été choisie après un appel de propositions visant la gestion de la publicité dans les autobus et les abribus de Québec.

**Extension du partenariat avec iHeartMedia :** Le 12 septembre 2025, Bell Média et iHeartMedia ont annoncé une prolongation à long terme de leur partenariat exclusif, ce qui renforce leur engagement à offrir des expériences de divertissement audio inégalées à toute la population du Canada grâce à iHeartRadio Canada. Le renouvellement de cette entente s'appuie sur une collaboration qui dure déjà depuis près de dix ans, au cours de laquelle iHeartRadio Canada a pu s'imposer comme plateforme numérique audio de premier plan qui comprend une vaste gamme de contenu, dont plus de 360 chaînes de radio autorisées canadiennes sur 170 marchés et des centaines de milliers de balados, de listes de lecture et de contenus sur demande.

**Partenariat avec Tubi :** Le 3 octobre 2025, Bell Média et Tubi, le service de diffusion en continu financé par la publicité de Fox Corporation (NASDAQ : FOXA, FOX), ont annoncé un partenariat stratégique à long terme visant les ventes de publicité et la distribution de contenu, dont les titres canadiens du catalogue de contenu sur demande et des chaînes FAST de premier plan sur le marché de Bell Média. Le partenariat comprend également des plans visant la cocréation de contenu original destiné à la distribution sur Tubi à l'échelle mondiale, dans l'ensemble des plateformes de Bell Média au Canada et par l'intermédiaire de Sphere Abacus, la société de distribution de contenu internationale de Bell Média.

**Entente avec la FIBA :** Le 6 octobre 2025, Bell Média a annoncé un partenariat pluriannuel avec la FIBA et Canada Basketball aux termes duquel RDS et TSN ont l'exclusivité pour les coupes du monde féminine et masculine de basketball de la FIBA à venir, en plus de détenir les droits de diffusion d'autres événements de premier plan de la FIBA et de Canada Basketball.

**Prolongation des droits relatifs aux Canadiens de Montréal :** Le 10 octobre 2025, RDS, TSN et les Canadiens de Montréal ont annoncé un partenariat à long terme décisif garantissant que les chefs de file des sports au Canada continueront de diffuser les matchs régionaux des Canadiens de Montréal pour des années à venir. Selon cette entente, les matchs de l'équipe continueront d'être accessibles aux abonnés dans la région de diffusion désignée de l'équipe sur RDS, TSN et en diffusion continue en direct sur les plateformes numériques des réseaux, avec 50 matchs sur les ondes de TSN et 45 sur celles de RDS.

**Lancement de la solution de mesure d'impact en collaboration avec Environics Analytics :** Le 22 octobre 2025, Bell Média, en partenariat avec Environics Analytics, a annoncé le lancement de sa nouvelle solution de Mesure d'impact pour les campagnes télévisées. Ce produit permettra aux annonceurs de relier, de manière transparente, complète et axée sur la confidentialité, l'exposition publicitaire à des résultats concrets tels que les ventes, les pistes de vente, les dépenses, et bien plus encore.

**Prolongation des droits relatifs aux Jets de Winnipeg :** Le 30 octobre 2025, True North Sports + Entertainment et TSN ont confirmé la prolongation pour plusieurs années des droits exclusifs de diffusion des matchs des Jets de Winnipeg que détient TSN. La poursuite de ce partenariat fait en sorte que les matchs régionaux de l'équipe resteront accessibles aux téléspectateurs et aux téléspectatrices dans la région de diffusion désignée de l'équipe en diffusion continue en direct sur les plateformes numériques de TSN.

**Expansion de Crave :** Le 26 novembre 2025, Bell Média a annoncé une transformation majeure de Crave, son service phare de diffusion en continu. Le plus important service de diffusion en continu canadien vient ainsi de se bonifier et de s'améliorer, et offre désormais un accès direct à la programmation en direct des principales marques de Bell Média, notamment CTV et Noovo. Les téléspectateurs et les téléspectatrices peuvent désormais profiter d'un plus grand nombre de séries à succès, d'actualités locales et nationales dans les deux langues, d'événements sportifs et de divertissements en direct – comme des galas de remises de prix – ainsi que d'une bibliothèque jeunesse élargie. Cela s'ajoute au vaste catalogue de contenus en français et en anglais de Crave, qui comprend les productions originales de HBO et HBO Max ainsi que les productions originales de Crave, pour un total de plus de 40 000 heures de contenu.

**Partenariat avec Loblaw Accélération :** Le 3 décembre 2025, Bell Média et Loblaw Accélération<sup>MC</sup> ont lancé une solution de mesure en boucle fermée, une première sur le marché, destinée aux annonceurs vidéo et couvrant la télévision linéaire et la télévision connectée. Annoncée lors de l'événement Report on Data d'IAB Canada, à Toronto, en Ontario, cette offre conjointe fournit des mesures complètes et conformes à la réglementation en matière de protection de la vie privée. Elle combine l'inventaire de premier choix et les données internes robustes de Bell Média et les renseignements détaillés sur les points de vente de Loblaw Accélération<sup>MC</sup>.

#### **Autres initiatives de Bell Média :**

- En avril 2024, Bell Média a annoncé le lancement de chaînes FAST, qui offrent une grande variété de contenus en français et en anglais. À l'heure actuelle, Bell Média propose 11 chaînes FAST sur les principales plateformes, notamment Bell Télé, Roku, LG Channels, Samsung TV Plus, etc.
- Le 6 septembre 2024, Bell Média a annoncé que son service TSN était maintenant accessible au Canada par l'intermédiaire de Prime Video et, le 29 octobre 2024, RDS est également devenu disponible sur Prime Video au Canada.
- Le 17 janvier 2025, Bell Média a annoncé l'arrivée de nouvelles options d'abonnement pour Crave, RDS et TSN. Ces forfaits de divertissement et de sport comprennent Crave et RDS pour la programmation en français, ainsi que Crave et TSN pour la programmation en anglais.

- Le 5 août 2025, Bell Média a annoncé de nouvelles modalités pour la publicité à la télé, audio, numérique et en affichage extérieur. Plus flexibles, les nouvelles modalités facilitent pour les annonceurs la planification et l'activation de leurs campagnes sur toutes les plateformes du réseau. Le groupe de clients qui comptent sur des stratégies multiplateformes ne cesse de s'agrandir. Les modalités uniformes proposées rationalisent le processus d'achat publicitaire et le rendent plus efficace, plus rapide et plus adaptable aux besoins des annonceurs.
- Le 1<sup>er</sup> octobre 2025, Crave a annoncé que le forfait d'abonnement Crave Standard avec pubs est maintenant disponible sur les chaînes Prime Video. Pour 11,99 \$ par mois, les membres Prime Video peuvent dorénavant ajouter ce forfait à leur compte en allant à l'adresse [primevideo.com/crave](https://primevideo.com/crave).

---

## 3.5 Réseaux

Le secteur des télécommunications évolue rapidement et poursuit sa transition des multiples réseaux de prestation de services spécifiques vers des réseaux de communications intégrés sur protocole Internet (IP) qui permettent la transmission des signaux voix, données et vidéo. Nous continuons de collaborer avec des vendeurs partenaires clés à l'expansion de nos réseaux nationaux multiservices IP.

Nos réseaux de communications offrent des services de transmission de la voix, de données et vidéo, sans fil et sur fil, à la clientèle partout au Canada. Notre infrastructure comprend :

- des réseaux de téléphonie et de transmission de données et vidéo à l'échelle nationale, qui comprennent le trafic sur Internet;
- l'infrastructure et les réseaux d'accès urbains et ruraux pour offrir des services à la clientèle;
- des réseaux sans fil à l'échelle nationale qui permettent la prestation de services voix, données et vidéo.

### Services sans fil

Afin de fournir une connectivité sans fil, nous avons déployé et nous exploitons un certain nombre de réseaux à large bande sans fil à l'échelle du Canada compatibles avec les normes mondiales et permettant d'offrir des services téléphoniques et de données haute vitesse de grande qualité et fiables. Avec notre réseau de données haute vitesse, nous sommes en mesure d'offrir aux consommateurs canadiens une vaste gamme de téléphones intelligents sans fil ainsi que des tablettes à écran tactile, des appareils IdO et d'autres appareils conçus pour des services de données, comme la diffusion vidéo et audio en continu, l'IdO, le courriel, la messagerie, l'accès Internet et le réseautage social. Nous offrons également des services d'itinérance internationale dans plus de 230 destinations, avec l'itinérance LTE dans 216 destinations et l'itinérance 5G dans 135 destinations.

### Réseau HSPA+

Notre réseau sans fil HSPA+ offrait un accès mobile haute vitesse à 99 % de la population canadienne au 31 décembre 2025, couvrant des milliers de villes et de villages, tant dans les centres urbains que dans les zones rurales. Le réseau HSPA+ assure l'itinérance mondiale et prend en charge une vaste gamme de téléphones intelligents, de cartes de données, de clés Internet bus série universel (USB), de tablettes et d'autres appareils mobiles de pointe. La connectivité du réseau HSPA+ a été créée en grande partie au moyen de la fibre haute vitesse et d'une architecture tout IP offrant une plus grande fiabilité.

Le 12 janvier 2026, nous avons cessé de proposer notre réseau HSPA+ au Manitoba, ce qui a ramené sa couverture à 95,4 % de la population canadienne.

### Réseau 4G LTE

Avec la couverture du réseau sans fil 4G LTE de Bell, la clientèle profite de vitesses de transmission de données similaires à celles offertes par les connexions à large bande et beaucoup plus rapides que celles de notre réseau HSPA+, ce qui facilite le téléchargement d'applications, de contenu vidéo en continu de qualité haute définition et de musique, permet les jeux mobiles ou la conférence et le clavardage vidéo, pratiquement sans délai ou mise en mémoire tampon. Les réseaux HSPA+ et LTE fonctionnent ensemble, de sorte que la plupart des appareils LTE de Bell peuvent utiliser les deux réseaux.

Notre réseau sans fil LTE couvrait plus de 99 % de la population canadienne au 31 décembre 2025, offrant des vitesses de téléchargement moyennes attendues de 18 à 40 Mbps.

### Réseau LTE-A

La technologie LTE-A, qui attribue plusieurs radiocanaux ou ondes porteuses à un seul utilisateur, offre des vitesses moyennes attendues de 25 à 325 Mbps.

Le réseau LTE de Bell est capable d'offrir un service LTE-A quadribande. La technologie quadribande fait appel à quatre bandes du spectre sans fil afin de porter les vitesses de pointe de la technologie LTE-A au niveau du gigabit. En plus de recourir à l'agrégation de porteuses, Bell utilise les technologies MAQ-256 et 4x4 MIMO dans le but de renforcer l'efficacité du spectre et d'augmenter la capacité. Le réseau plus performant LTE-A de Bell est offert dans certaines villes à l'échelle canadienne.

Au 31 décembre 2025, nous fournissions le service réseau LTE-A à 96 % de la population du Canada.

## Réseau LTE-M

Notre réseau LTE-M est un sous-ensemble de notre réseau LTE qui prend en charge les applications IdO à faible consommation d'énergie en leur offrant une couverture améliorée et une autonomie accrue des piles des appareils, et ce, à des coûts réduits pour les appareils IdO connectés au réseau national de Bell. Un partenariat d'itinérance réciproque élargi avec AT&T Inc. (AT&T) vise à donner accès au réseau LTE-M d'AT&T aux entreprises clientes canadiennes de Bell partout aux États-Unis et permet également à la clientèle d'AT&T d'utiliser des données en itinérance au Canada sur le réseau LTE-M national de Bell. Notre réseau LTE-M est offert dans la majorité des provinces canadiennes.

## Réseau 5G

Notre réseau sans fil 5G nous permet d'offrir des vitesses de transmission de données mobiles accrues et la plus récente gamme de modèles de téléphones intelligents compatibles avec la technologie 5G. Les connexions à haute capacité et presque instantanées de la technologie mobile 5G permettront le développement de nouvelles applications destinées aux consommateurs et aux entreprises. On peut penser par exemple aux applications de réalité virtuelle et de réalité augmentée, d'IA et d'apprentissage automatique, de services de divertissement immersif, de véhicules connectés et de villes intelligentes. Cette technologie favorisera également la mise en place d'un meilleur accès dans les régions rurales et ouvrira la voie à des perspectives en matière d'IdO pour les entreprises et les gouvernements. En 2021, Bell a fait l'acquisition d'un important bloc de spectre sans fil supplémentaire de 3 500 MHz à bande moyenne et à utilisation flexible dans le cadre de l'enchère de spectre tenue par ISDE. Le 30 novembre 2023, Bell a annoncé avoir obtenu le droit d'acquérir 939 licences de spectre sans fil pour un montant de 518 millions \$ dans le cadre d'une vente aux enchères du spectre de 3 800 MHz. Le 17 janvier 2024, Bell a effectué un premier paiement de 104 millions \$ à ISDE. Le solde de 414 millions \$ a été payé le 29 mai 2024, date à laquelle Bell a acquis les licences de spectre de 3 800 MHz. Le 6 février 2026, l'ISDE a annoncé les résultats provisoires de la mise aux enchères de licences de spectre restantes en 2026. Bell Mobilité a obtenu le droit d'acquérir 63 licences d'utilisation de spectre pour 13,5 millions \$, soit environ 0,18 \$ par MHz par population. Le premier versement de 2,7 millions \$ devait être versé le 20 février 2026, et le solde de 10,8 millions \$ doit être versé le 20 mars 2026. Essentielles à la transition aux communications 5G du Canada, ces fréquences à haute capacité permettent à Bell d'offrir des expériences numériques 5G améliorées aux consommateurs et aux entreprises dans les collectivités urbaines, rurales et éloignées partout au pays.

Au 31 décembre 2025, le réseau 5G de Bell couvrait 89 % de la population du Canada, une importante augmentation par rapport à 26 % de la population du Canada à la fin de 2020, cette augmentation étant en partie attribuable à notre programme d'accélération des dépenses d'investissement, qui prévoyait un financement supplémentaire de 1,7 milliard \$ pour le réseau en 2021 et en 2022, en plus des quelque 4 milliards \$ que Bell consacrait habituellement chaque année à l'expansion et à l'amélioration du réseau avant 2020.

En juillet 2022, Bell a entrepris de déployer un bloc de spectre sans fil de 3 500 MHz pour entamer la phase suivante de l'évolution de sa technologie 5G et permettre le lancement de son réseau 5G+. Le réseau 5G+ de Bell est plus rapide et plus réactif que notre réseau 5G sans fil, ce qui devrait permettre une expérience mobile supérieure. Lancé initialement dans le sud de l'Ontario, le réseau 5G+ a été étendu au Manitoba et à plusieurs centres du Canada atlantique ainsi qu'à d'autres régions et desservait 65 % de la population canadienne au 31 décembre 2025. Des vitesses de téléchargement théoriques de pointe allant jusqu'à 4,3 Gbps sont actuellement offertes dans certains marchés, les vitesses de téléchargement moyennes attendues allant de 89 à 705 Mbps.

En 2022, Bell a également annoncé son projet visant à lancer un réseau central 5G autonome, en commençant par Toronto. L'ajout du spectre sans fil de 3 500 MHz permet à Bell d'offrir aux entreprises canadiennes un nouveau réseau central 5G, soutenu par une architecture autonome de calibre mondial pour donner lieu à des vitesses encore plus rapides et à une très faible latence. Au fil du temps, le réseau central 5G autonome offrira d'autres avantages comme le découpage du réseau et permettra l'utilisation d'une gamme complète d'options et de fonctionnalités 5G pour les entreprises et les consommateurs, tout en favorisant la croissance de l'IdO.

## Services sur fil

### Réseau de téléphonie et de transmission de données

Notre réseau de téléphonie et de transmission de données à l'échelle nationale consiste en un réseau de fibre optique doté des plus récentes technologies pour la redondance et la protection contre les défauts. Il dessert tous les grands centres métropolitains au Canada ainsi que les villes de New York, de Chicago, de Boston, de Buffalo, de Detroit, de Minneapolis, d'Ashburn (Virginie), de Seattle et de Secaucus, aux États-Unis.

Notre réseau dans les grandes villes canadiennes offre un accès haute vitesse de pointe d'un débit exprimé en multigigabits basé sur la technologie IP. Nous exploitons un réseau national IP système de commutation multiprotocole avec étiquetage des flux comportant des passerelles internationales pour le relier au reste du monde. Ce réseau fournit des services de réseau privé virtuel sur IP (RPV IP) de prochaine génération conformes aux normes commerciales en vigueur, et il relie les bureaux de notre clientèle partout au Canada et ailleurs dans le monde. Le service RPV IP constitue la plateforme sur laquelle repose l'offre de solutions d'affaires qui ajoutent de la valeur aux entreprises de la clientèle et les rendent plus efficaces. Ces solutions technologiques comprennent les services voix sur IP, de téléphonie sur IP, de vidéoconférence IP ainsi que des applications de centres d'appels IP et d'autres applications IP futures. En outre, nous entretenons de vastes réseaux de commutation vocale et de fils de cuivre pour fournir des services traditionnels de téléphonie locaux et interurbains et de données à toute la clientèle d'affaires et résidentielle en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba.

En avril 2021, Bell a annoncé le déploiement d'un service commercial par longueur d'onde de 400 gigabits dans les principaux espaces de l'infrastructure de fibre de Bell afin d'offrir une vitesse de connectivité et une capacité considérablement accrues tout en optimisant la performance du réseau et l'efficacité énergétique. La technologie de 400 gigabits augmente la capacité de la fibre en recourant à moins de matériel réseau et à une plus grande automatisation pour fournir une vitesse de transmission des données quatre fois plus élevée et une capacité par longueur d'onde 50 % plus grande que celle de l'infrastructure de base 100 gigabits ou la technologie précédente.

Les routes de transmission clés s'étendent sur plus de 25 000 km au Canada et aux États-Unis.

Le 16 novembre 2021, Bell et Nokia ont annoncé avoir réussi le premier essai de la technologie de réseau optique passif (PON) à large bande de 25 G en Amérique du Nord, ce qui confirme que les technologies GPON et XGS-PON à large bande actuelles, et la future technologie PON de 25 G, peuvent fonctionner en parfaite synergie sur le même équipement optique déployé à l'échelle du réseau. La technologie PON de 25 G offre une grande capacité de bande passante symétrique qui prendra en charge de nouveaux cas d'utilisation, comme un service de premier ordre et le transport 5G. De plus, en collaboration avec Nokia, Bell a franchi une étape importante dans l'évolution de la technologie de la bande large au Canada en menant à bien le premier essai de la technologie PON 50G du pays, réalisé dans notre laboratoire technique avancé à Montréal. Nous avons utilisé notre infrastructure de fibre existante pour offrir des vitesses Internet encore plus élevées à notre clientèle.

## Déploiement de l'accès haute vitesse par fibre optique

Notre priorité stratégique qui consiste à offrir les meilleurs réseaux de fibre et sans fil a donné lieu à l'expansion de notre réseau optique pour couvrir un plus grand nombre de foyers et d'entreprises. Bell a investi considérablement dans le déploiement de connexions FTTP afin de superposer l'infrastructure à fils de cuivre existante à la fibre optique directement dans les foyers et les entreprises. En outre, Bell poursuit le déploiement de la technologie FTTP dans tous les nouveaux complexes résidentiels urbains et suburbains en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, ce qui s'ajoute au déploiement en cours, par Bell, de la technologie FTTP dans les immeubles de logements multiples et les emplacements d'affaires. À notre avis, la technologie FTTP, qui utilise des câbles à fibre optique pour brancher chaque emplacement, constitue la meilleure architecture réseau disponible pour soutenir les futurs services et applications IP, lesquels exigeront beaucoup de bande passante. Notre service Internet par fibre optique résidentiel, commercialisé sous l'appellation Internet Fibe, est fondé sur nos réseaux de fibre optique et procure des vitesses de téléchargement et de téléversement symétriques allant jusqu'à 8 Gbps avec le réseau FTTP, grâce à notre service Fibe Gigabit 8.0, ainsi que des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 100 Mbps avec le réseau FTTN.

En avril 2022, Bell a lancé Fibe Gigabit 3.0, un service initialement offert dans les zones admissibles de Toronto, qui a depuis été déployé dans plusieurs communautés en Ontario, au Québec, au Manitoba et dans les provinces de l'Atlantique. De plus, au premier trimestre de 2025, Fibe Gigabit 8.0 a été remis sur le marché.

Le service Fibe Gigabit de Bell comprend la nouvelle Borne Giga 2.0 comportant la technologie Wi-Fi 7, qui permet des vitesses plus rapides et une latence réduite lorsqu'elle est utilisée avec un appareil compatible. Les clients et les clientes peuvent ainsi travailler, apprendre, vidéoclavarder, regarder du contenu et jouer à des jeux en ligne sur tous les appareils de leur domicile, simultanément.

En 2025, Bell a élargi la zone de desserte de Bell pure fibre aux provinces de l'Atlantique, au Québec, à l'Ontario et au Manitoba, et a finalisé une liaison sous-marine vers l'île Fogo et les îles Change à Terre-Neuve-et-Labrador, améliorant ainsi le service aux collectivités éloignées de la province.

En 2025, nos dépenses d'investissement planifiées étaient axées sur nos priorités stratégiques, reflétant un niveau approprié d'investissement dans nos réseaux et services. L'imposition par le CRTC d'un accès groupé à haute vitesse de gros obligatoire aux installations FTTP et, en particulier, le fait de permettre à Telus et à Rogers de revendre des services sur le réseau FTTP de Bell Canada ont sapé la motivation de Bell Canada à investir dans les réseaux sur fil de prochaine génération. Bell Canada a donc réduit ses dépenses d'investissement au Canada de 593 millions \$ en 2025 et de plus de 1,2 milliard \$ depuis les décisions provisoires de novembre 2023 sur cette question. Notre objectif à court terme en ce qui a trait à la construction du réseau de fibre optique de 8,3 millions d'emplacements connectés par la fibre avant la fin de 2025 n'a donc pas été atteint. Au 31 décembre 2025, la couverture de notre réseau FTTP s'étendait à environ 8 millions de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba.

En plus de notre service Internet Fibe, nous offrons le service Internet sous la marque Virgin Plus à la clientèle du Québec. Ce nouveau service Internet haute vitesse offre à la clientèle actuelle de Virgin Plus des vitesses allant jusqu'à 1 Gbps pour le téléchargement et jusqu'à 100 Mbps pour le téléversement. En Ontario, la marque Virgin Plus a été dénormalisée; nous continuons cependant d'assurer le service Internet pour les clients de Virgin Plus dans cette province.

En outre, nous continuons de déployer nos services de télé IP dans des zones de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba où les câblodistributeurs ont longtemps dominé le marché. Au 31 décembre 2025, nos services de télé IP étaient en mesure de desservir environ 9,9 millions de foyers dans de grandes villes et des municipalités de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba.

Le 1<sup>er</sup> août 2025, BCE a annoncé l'acquisition de Zply Fiber, principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique de la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, pour une contrepartie composée de 5,0 milliards \$ CA (3,65 milliards \$ US) en trésorerie et de la prise en charge de l'encours de la dette d'un montant net d'environ 2,6 milliards \$ CA au moment de la clôture. Pour accélérer l'expansion sur le marché américain, BCE et Investissements PSP ont annoncé le 8 mai 2025 la création de Network FiberCo, un partenariat stratégique à long terme visant à accélérer le développement de l'infrastructure de fibre optique par l'intermédiaire de Zply Fiber sur les marchés mal desservis des États-Unis. Grâce à ce partenariat stratégique qui s'ajoute à l'acquisition de Zply Fiber, Bell aura la possibilité d'atteindre jusqu'à 8 millions d'emplacements de fibre optique aux États-Unis, renforçant ainsi sa position en tant que troisième plus grand fournisseur d'accès Internet par fibre optique en Amérique du Nord.

Zipty Fiber fournit les produits et les services de communication filaire de son réseau de fibre et de cuivre combinés à la clientèle résidentielle, d'affaires et de gros du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis. Les produits et les services filaires comprennent la transmission de données (y compris l'Internet à large bande doté de vitesses et de caractéristiques variées, les services Ethernet commerciaux, l'accès Internet non commuté dédié et d'autres solutions de réseau pour le transport des données) ainsi que la transmission de la voix (services traditionnels et Voix sur IP, y compris les communications locales et interurbaines, les communications UCaaS et vidéo (télé IP)).

## Réseau WTTTP

Le service WTTTP repose sur une technologie sans fil fixe prête pour la 5G fournie par le réseau sans fil de Bell ayant recours à un spectre de 3 500 MHz pour offrir des services Internet haute vitesse aux résidents de petites localités mal desservies. Le service WTTTP permet d'offrir le service à large bande Internet résidentiel sans fil de Bell en complément de son réseau FTTP.

En 2021, Bell a achevé le déploiement du service Internet résidentiel sans fil dans les petites localités et les collectivités rurales de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba, et a atteint un an d'avance sa cible visant la couverture de un million d'emplacements. Le lancement accéléré de ce service particulier faisait partie du programme d'accélération des dépenses d'investissement de Bell, qui prévoyait un financement supplémentaire pour le réseau en 2021 et en 2022.

Bell offre un son service résidentiel sans fil 50/10 à la majeure partie de notre clientèle. L'innovation en matière de réseau WTTTP s'inscrit en complément du vaste réseau de fibre à large bande de Bell en place dans les marchés urbains, et le déploiement du réseau WTTTP dans des collectivités rurales souligne notre détermination à utiliser pleinement les ressources de spectre sans fil attribuées à Bell.

## Technologie DSL

Nous offrons également le service d'accès Internet DSL dans les secteurs où Internet Fibe et le service Internet résidentiel sans fil ne sont pas offerts, avec des vitesses de téléchargement pouvant atteindre 10 Mbps au Manitoba, 7 Mbps dans les provinces de l'Atlantique et 5 Mbps en Ontario et au Québec.

## Service de télé par satellite

Nous fournissons un service de télé par satellite à l'échelle du pays sous la marque Bell Télé au moyen de satellites exploités par Télésat Canada.

## 3.6 Personnel

Le tableau suivant présente le nombre de membres du personnel de BCE aux 31 décembre 2025 et 2024.

Nombre de membres du personnel aux 31 décembre	2025	2024
Bell SCT Canada	32 466	35 426
Bell Média	4 525	4 964
Bell SCT États-Unis	1 692	S. O. <sup>(2)</sup>
Total <sup>(1)</sup>	<b>38 683</b>	<b>40 390</b>

(1) Le nombre total de membres du personnel de BCE à la fin de 2025 était en baisse de 1 707 par rapport à 40 390 au 31 décembre 2024, en raison des réductions de personnel, de l'attrition naturelle de l'effectif et des départs à la retraite, facteurs partiellement contrebalancés par l'accroissement de l'effectif par suite de l'acquisition de Zipty Fiber le 1<sup>er</sup> août 2025 et d'autres acquisitions plus modestes effectuées au cours de l'exercice.

(2) Bell SCT États-Unis n'était pas un secteur à présenter de BCE avant l'acquisition, en 2025, de Zipty Fiber.

Au 31 décembre 2025, environ 39 % des membres du personnel de BCE étaient syndiqués et visés par une convention collective.

Les conventions collectives suivantes, qui couvrent 250 employés ou plus, ont été ratifiées en 2025 :

- la convention collective entre TEAM et Bell MTS TEAM, qui couvre environ 346 employés, a expiré le 19 février 2025. Une nouvelle convention a été ratifiée le 6 octobre 2025;
- la convention collective entre Unifor et Bell MTS Unifor, qui couvre environ 316 employés, a expiré le 19 décembre 2025. Une nouvelle convention a été ratifiée le 19 septembre 2025;
- la convention collective entre Unifor 723M Media et Bell Media CTV Specialties 723M, qui couvre environ 381 employés, a expiré le 31 mai 2025. Une nouvelle convention a été ratifiée le 9 octobre 2025;
- la convention collective entre Unifor et Bell Atlantic Craft and Clerical, qui couvre environ 1 098 employés, expirait le 31 décembre 2025. Une nouvelle convention a été ratifiée le 10 décembre 2025, avant l'expiration;
- la convention collective entre IBEW et Northwestel, qui couvre environ 298 employés, a expiré le 31 décembre 2025. La nouvelle convention n'a pas encore été ratifiée. Un accord de principe a été conclu le 2 février 2026. Les dates auxquelles les travailleurs devront voter n'ont pas encore été arrêtées.

Les conventions collectives suivantes, qui couvrent 250 employés ou plus, expireront en 2026 :

- la convention collective entre Unifor et BTS (Québec, gens de métier), qui couvre environ 1 642 employés, expirera le 8 mai 2026. Les négociations ont commencé au premier trimestre de 2026;
- la convention collective entre Unifor et BTS (Ontario, gens de métier), qui couvre environ 2 526 employés, expirera le 9 mai 2026. Les négociations ont commencé au premier trimestre de 2026;

- la convention collective entre Unifor 79M Media et Bell CTV Agincourt, qui couvre environ 487 employés, expirera le 31 décembre 2026. Les négociations devraient commencer au quatrième trimestre de 2026.

Aucune convention collective couvrant 250 employés ou plus n'était encore arrivée à expiration au moment de la publication de la présente notice annuelle.

---

## 3.7 Responsabilité d'entreprise

### Information générale

BCE a adopté un ensemble de politiques de durabilité au moyen de divers programmes et initiatives. Ces politiques portent sur des questions de grande importance pour nos nombreuses parties prenantes, notamment, sans s'y limiter, la prévention des conflits d'intérêts, la protection des biens de l'entreprise, la protection de la vie privée et la confidentialité, les rapports empreints de respect et d'honnêteté avec la clientèle, les partenaires d'affaires, les membres de l'équipe et les concurrents, la sécurité au travail, la protection de l'environnement et l'utilisation responsable de l'IA.

Les politiques de BCE comprennent notamment les suivantes :

- le Code de conduite;
- la politique de gouvernance des données;
- la politique de sécurité de l'information;
- la politique de protection de la vie privée;
- la politique environnementale;
- le Code de conduite des fournisseurs;
- la politique d'approvisionnement;
- la politique sur les contributions politiques;
- la politique sur l'indépendance journalistique;
- le signalement obligatoire de pornographie juvénile sur Internet;
- l'Énoncé de politique de santé et de sécurité;
- la politique de protection de la vie privée des membres du personnel;
- l'Énoncé de politique sur la santé mentale;
- la politique de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail;
- la politique d'investissement dans la communauté;
- la politique sur les droits de la personne et les mesures d'adaptation;
- la politique autochtone;
- la politique sur l'IA responsable.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et de gestion du risque, ainsi que sur notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise et les activités et résultats connexes dans notre rapport annuel intégré, à l'adresse [bce.ca](http://bce.ca), ainsi qu'à la section 1.5, *Gouvernance d'entreprise et gestion du risque*, ainsi qu'à la section 1.6, *Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise*, du rapport de gestion 2025 de BCE aux pages 20 à 29 du [rapport financier annuel 2025 de BCE](#).

### Environnement

Notre politique environnementale, qui est examinée annuellement, contient des principes allant de l'exercice de la diligence raisonnable visant à respecter les exigences des lois environnementales auxquelles nous sommes assujettis, jusqu'à la prévention de la pollution et la promotion de mesures efficaces qui réduisent l'utilisation des ressources et le gaspillage. Nous avons donné comme instruction aux filiales auxquelles cette politique s'applique de promouvoir ces principes et nous avons instauré un comité au niveau de la haute direction afin de superviser la mise en œuvre de la politique. Nous surveillons nos activités dans le but de nous assurer de notre conformité à notre politique environnementale de même qu'aux exigences et aux normes applicables en matière d'environnement.

Depuis 2009, Bell Canada maintient un système de gestion environnementale certifié conforme à la norme ISO 14001. Cette certification vise la gouvernance interne de Bell Canada afin d'assurer l'exécution du système de gestion environnementale lié à l'élaboration de politiques et de pratiques pour la prestation de services par Bell Canada dans les secteurs des réseaux et des services à large bande (sur fil, sans fil, Internet, télé), des services d'hébergement de données et d'informatique en nuage, des services de diffusion (radio, plateformes numériques et télévision), ainsi que de la connectivité, des technologies publicitaires et de la promotion d'événements.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, nous avons consacré des charges de 16,1 millions \$ et des dépenses d'investissement de 13,3 millions \$ aux activités liées à l'environnement. Pour 2026, nous avons prévu au budget des charges de 15 millions \$ et des dépenses d'investissement de 13 millions \$ qui seront consacrées à nos activités environnementales.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur nos activités environnementales à la section 1.6, *Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise*, du rapport de gestion 2025 de BCE aux pages 23 à 29 du [rapport financier annuel 2025 de BCE](#).

---

## 3.8 Environnement concurrentiel

Notre analyse de l'environnement concurrentiel est présentée à la section 3.3, *Principaux risques d'entreprise*, et aux différentes sous-sections *Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur* et *Principaux risques d'entreprise* du rapport de gestion 2025 de BCE, aux pages 36 à 38, 58 à 61, 63 et 64, 66 et 67, et 69 du [rapport financier annuel 2025 de BCE](#).

Se reporter également à la section 3.3, *Avantages concurrentiels*, de la présente notice annuelle pour obtenir plus de renseignements sur notre position concurrentielle.

---

## 3.9 Cadre réglementaire

Une analyse de certaines lois qui régissent nos activités ainsi que des consultations gouvernementales et des récentes initiatives et procédures réglementaires qui nous touchent est présentée à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion 2025 de BCE, aux pages 88 à 95 du [rapport financier annuel 2025 de BCE](#).

La section 5.1, *Titres de BCE*, de cette notice annuelle présente plus d'information sur les contraintes relatives à la propriété canadienne d'actions ordinaires de BCE.

---

## 3.10 Immobilisations incorporelles

### Propriété intellectuelle

Nous utilisons divers travaux protégés par des droits de propriété intellectuelle (actifs liés à la propriété intellectuelle) que nous détenons ou pour lesquels nous avons obtenu les droits d'utilisation. Ces actifs liés à la propriété intellectuelle comprennent, sans s'y limiter, les noms de marque, les marques de commerce comme les raisons sociales, les dessins et les logos, les droits d'auteur liés au contenu, aux émissions et aux œuvres musicales, les signaux de radiodiffusion, les logiciels et les applications, les noms de domaine, les brevets et les demandes de brevet liés à des inventions que nous, et les membres de notre personnel, détenons ou avons produites, ainsi que divers autres matériel, marques de commerce, brevets et autres propriétés intellectuelles protégés par des droits d'auteur dont nous sommes propriétaires ou dont nous autorisons l'utilisation. Nous retirons une valeur de l'utilisation de ces actifs liés à la propriété intellectuelle dans différentes activités commerciales, et ils sont importants pour nos activités et notre succès. Afin de protéger ces actifs liés à la propriété intellectuelle, nous comptons sur les protections juridiques offertes par les lois en matière de droits d'auteur, de marques de commerce, de brevets et d'autres propriétés intellectuelles, ainsi que sur des dispositions contractuelles prévues par les ententes d'utilisation de ces actifs.

En particulier, la marque Bell joue un rôle important dans le positionnement des produits. Notre plateforme est simple et appuie directement notre stratégie visant à offrir une meilleure expérience à notre clientèle, à tous les niveaux. Nos droits de propriété relativement à nos marques de commerce sont perpétuels, tant que leur enregistrement est renouvelé en temps utile dans les délais applicables et que nous ou nos titulaires de licence utilisons les marques de commerce dans le cadre d'activités commerciales. D'autres types d'immobilisations incorporelles sous forme d'informations de nature exclusive sont également essentielles à nos activités, comme les listes de clients et de clientes.

Nous sommes d'avis que nous prenons des mesures raisonnables et appropriées relativement à la protection, au renouvellement et à la défense de nos actifs liés à la propriété intellectuelle, ce qui comprend la poursuite en justice de contrefacteurs, et nous prenons grand soin de ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers. Toutefois, nous ne pouvons garantir que les lois qui protègent la propriété intellectuelle dans les différents territoires fournissent, ou continueront de fournir, une protection adéquate pour nos actifs liés à la propriété intellectuelle ou encore que nous réussirons à prévenir les allégations d'autres parties qui revendiquent des droits relativement à nos actifs liés à la propriété intellectuelle, ou à nous défendre contre ces dernières, ou qui font valoir leurs droits de propriété intellectuelle.

### Licences de spectre et de radiodiffusion

Nos immobilisations incorporelles comprennent également des licences de spectre délivrées par ISDE, qui nous autorisent à utiliser un spectre sans fil donné pour proposer nos services sans fil, et des licences de radiodiffusion délivrées par le CRTC, qui nous autorisent à diffuser le contenu de Bell Média auprès de l'auditoire canadien.

Nous détenons des licences de spectre pour les services sans fil, ce qui porte le total de nos avoirs dans diverses bandes de spectre et régions du Canada à plus de 8,6 milliards de MHz par population, et correspond à une moyenne d'environ 234 MHz de spectre par Canadien<sup>(1)</sup>. Avant 2022, nous avons déployé 600 MHz, 700 MHz, 2 300 MHz, 2 500 MHz, 1 900 MHz, AWS et 850 MHz par l'intermédiaire de nos réseaux sans fil. En 2022, nous avons entrepris le déploiement de notre spectre de 3 500 MHz acquis lors de la vente aux enchères de spectre de 2021. En 2024, nous avons commencé à déployer notre spectre de 3 800 MHz acquis lors de la vente aux enchères de 2023. Nous avons l'intention de renouveler ces licences afin de répondre aux besoins du réseau en matière de capacité.

---

<sup>(1)</sup> Selon les données du recensement de la population de 2021 conformément à la nouvelle norme d'ISDE.

Le 30 novembre 2023, Bell Mobilité a annoncé avoir obtenu le droit d'acquérir 939 licences du spectre de 3 800 MHz visant 1,77 milliard de MHz par population pour un montant de 518 milliards \$. Cette acquisition augmentera les licences des spectres de 3 500 et de 3 800 MHz que détient Bell, les portant à 3,5 milliards de MHz par population au total, acquis au prix moyen de 0,79 \$ par MHz par population. Le 17 janvier 2024, Bell a effectué un premier paiement de 104 millions \$ à ISDE. Le solde de 414 millions \$ a été payé le 29 mai 2024, date à laquelle Bell a acquis les licences de spectre de 3 800 MHz.

En outre, le 6 février 2026, ISDE a annoncé les résultats provisoires de la mise aux enchères des licences de spectre restantes 2026. Bell Mobilité Inc. a remporté le droit d'acquérir 63 licences à un prix de 13,5 millions \$, soit environ 0,18 \$ par MHz par population. Le premier versement de 2,7 millions \$ devait être versé le 20 février 2026, et le solde de 10,8 millions \$ doit être versé le 20 mars 2026.

Les licences de radiodiffusion, délivrées par le CRTC, sont essentielles au succès de notre secteur Bell Média, car elles nous permettent de proposer des services de radio et de télé dans les régions où nous sommes présents. Nous cherchons à maintenir et à renouveler, le cas échéant, toutes les licences de radiodiffusion nécessaires à la poursuite de nos activités. Bon nombre de nos licences sont établies pour une durée de cinq ans et sont soumises à l'examen du CRTC en vertu d'une approche par groupe. Bien que nous prévoyions de renouveler régulièrement nos licences, les conditions dans lesquelles elles sont accordées peuvent changer d'une période de validité à l'autre.

# 4 Développement général de nos activités – historique des trois derniers exercices

La présente rubrique contient des déclarations prospectives concernant notamment, sans toutefois s'y limiter, la cession proposée de Northwestel, le moment et la réalisation prévus de la cession proposée, l'utilisation prévue par Bell Canada du produit de la cession proposée ainsi que la poursuite prévue d'un partenariat entre Bell Canada et Northwestel après la clôture de la transaction, ainsi que nos objectifs, plans et priorités stratégiques. Se reporter à la rubrique 1, *Mise en garde concernant les déclarations prospectives*, de la présente notice annuelle.

Depuis 2023, nous avons conclu ou annoncé des transactions et mis en œuvre diverses stratégies d'affaires et initiatives d'entreprise qui ont influencé le développement général de nos activités. Au cours de cette période, notre cadre réglementaire a également influencé le développement général de nos activités. Dans l'analyse ci-dessous, nous présentons les transactions principales, les modifications de nature réglementaire, les stratégies d'affaires et les initiatives d'entreprise qui ont influencé le développement général de nos activités au cours des trois derniers exercices.

## 4.1 Transactions

### Cession proposée de Northwestel

En juin 2024, Bell Canada a conclu avec Sixty North Unity, un consortium de communautés autochtones du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, une entente visant la cession de Northwestel, pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 milliard \$, sous réserve d'ajustements. Nous avons prévu que la transaction aurait lieu en 2025; nous continuons de travailler avec Sixty North Unity pour qu'elle se réalise en 2026. La transaction reste conditionnelle à certaines conditions de clôture, notamment l'obtention du financement par Sixty North Unity et, par conséquent, rien ne garantit que l'opération se concrétisera ultimement. Les résultats de Northwestel sont pris en compte dans notre secteur Bell SCT Canada.

### Principales transactions conclues

Nous avons conclu plusieurs transactions, notamment des acquisitions, des cessions, des partenariats et des investissements depuis 2023. De plus amples renseignements concernant les plus importantes de ces transactions sont fournis dans le tableau ci-dessous.

Transaction	Principales caractéristiques
<b>Acquisition de Ziplly Fiber (2025)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le 1<sup>er</sup> août 2025, BCE a annoncé la clôture de l'acquisition de Ziplly Fiber, principal fournisseur d'accès Internet par fibre optique de la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis, pour une contrepartie composée de 3,64 milliards \$ US (5,01 milliards \$ CA) en trésorerie et de la prise en charge de l'encours de la dette d'un montant net d'environ 2,6 milliards \$ CA au moment de la clôture. Pour accélérer l'expansion sur le marché américain, BCE et Investissements PSP ont annoncé le 8 mai 2025 la création de Network FiberCo, un partenariat stratégique à long terme visant à accélérer le développement de l'infrastructure de fibre optique par l'intermédiaire de Ziplly Fiber sur les marchés mal desservis des États-Unis. Grâce à ce partenariat stratégique à long terme qui s'ajoute à l'acquisition de Ziplly Fiber, Bell aura la possibilité d'atteindre jusqu'à 8 millions d'emplacements de fibre optique aux États-Unis, renforçant ainsi sa position en tant que troisième plus grand fournisseur d'accès Internet par fibre optique en Amérique du Nord. Les résultats de Ziplly Fiber sont pris en compte dans notre secteur Bell SCT États-Unis.</li></ul>
<b>Cession d'une participation dans MLSE (2025)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le 1<sup>er</sup> juillet 2025, BCE a conclu la vente de sa participation dans Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. à Rogers Communications Inc. pour une contrepartie de 4,7 milliards \$ (4,2 milliards \$ après impôts), après avoir obtenu toutes les approbations nécessaires des organismes de réglementation et des ligues sportives concernées. Dans le cadre de la transaction et conformément à l'ambition de BCE de créer un pôle puissant de médias et de contenus numériques, Bell Média a obtenu l'accès aux droits sur le contenu liés aux Maple Leafs de Toronto et aux Raptors de Toronto sur TSN jusqu'à la saison 2043-2044 grâce à un accord à long terme avec Rogers Communications Inc., sous réserve des approbations des ligues.</li></ul>
<b>Cession des actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance (2025)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Au T2 2025, BCE a conclu une entente en vue de vendre la quasi-totalité de ses actifs liés à la sécurité résidentielle et aux systèmes d'alarme et de surveillance à a.p.i. ALARM Inc. dans le cadre de sa stratégie visant à se concentrer sur ses activités de base dans les domaines des télécommunications, des solutions d'entreprise et des médias. Le 1<sup>er</sup> octobre 2025, BCE a clôturé la transaction pour une contrepartie de 170 millions \$.</li></ul>
<b>Acquisition de Stratejm (2024)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le 2 juillet 2024, Bell Canada a fait l'acquisition de Stratejm pour une contrepartie en trésorerie de 78 millions \$ (73 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise) et une contrepartie en trésorerie supplémentaire estimative de 17 millions \$ conditionnelle à l'atteinte de certains objectifs de rendement. La contrepartie éventuelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de</li></ul>

20 millions \$. Stratejm tire parti de l'IA pour ses solutions de sécurité en tant que service de bout en bout, la détection et la réponse aux menaces en temps réel et la rationalisation des processus de gestion des incidents. Les résultats de Stratejm sont inclus dans notre secteur Bell SCT Canada.

#### **Acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media Inc. (2024)**

- Le 7 juin 2024, Bell Média a finalisé l'acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media Inc., OUTEDGE, pour une contrepartie en trésorerie de 429 millions \$ (418 millions \$, déduction faite de la trésorerie acquise). L'acquisition d'OUTEDGE devrait soutenir la stratégie de Bell Média en matière de médias numériques et permettre d'offrir des solutions de marketing multicanal dans tout le Canada. Les résultats d'OUTEDGE sont inclus dans notre secteur Bell Média. Conformément au consentement négocié avec le Bureau de la concurrence, Bell Média a dû se dessaisir de 669 panneaux publicitaires OUTEDGE au Québec et en Ontario. Le 2 avril 2025, nous avons conclu la vente de ces panneaux publicitaires pour un produit de 14 millions \$.

#### **Partenariat stratégique avec Best Buy Canada (2024)**

- En 2024, Bell a annoncé l'établissement d'un partenariat stratégique avec Best Buy Canada visant l'exploitation de 167 magasins de produits électroniques grand public La Source au Canada. Les magasins La Source ont été renommés Best Buy Express et offrent les tout derniers produits électroniques grand public de Best Buy ainsi que des services de télécommunications exclusifs de Bell. Le premier magasin Best Buy Express a ouvert ses portes au Guildford Town Centre à Surrey, en Colombie-Britannique, le 26 juin 2024. De plus, en 2024, Bell a réduit progressivement les activités du siège social et des services administratifs de La Source, et a procédé à la fermeture de 107 magasins La Source.

#### **Acquisition de FX Innovation (2023)**

- Le 1<sup>er</sup> juin 2023, Bell a acquis FX Innovation, un fournisseur montréalais de services professionnels et gérés axés sur le nuage et de solutions d'automatisation des flux de travail pour les entreprises clientes, moyennant une contrepartie en trésorerie de 157 millions \$ (156 millions \$, déduction faite de la trésorerie acquise), de laquelle un montant de 12 millions \$ est payable dans un délai de deux ans, et une contrepartie en trésorerie supplémentaire estimative de 6 millions \$ conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de performance. La contrepartie conditionnelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 7 millions \$. La contrepartie conditionnelle est estimée à 2 millions \$ au 31 décembre 2025. L'acquisition de FX Innovation vise à positionner Bell comme un chef de file en matière de services technologiques pour nos entreprises clientes. Les résultats de FX Innovation sont inclus dans ceux de notre secteur Bell SCT Canada.

#### **Cession de studios de production (2023)**

- Le 3 mai 2023, Bell Média a conclu la vente de sa participation de 63 % dans certains studios de production, qui étaient inclus dans son secteur Bell Média. Nous avons reçu un produit en trésorerie net de 211 millions \$ et comptabilisé un profit sur placement de 79 millions \$ (avant une charge d'impôt de 17 millions \$).

## **Acquisition d'un bloc de spectre sans fil**

Le 30 novembre 2023, Bell Mobilité a annoncé avoir obtenu le droit d'acquérir, pour un montant de 518 millions \$, 939 licences de spectre de 3 800 MHz pour 1,77 milliard de MHz par population. Cette acquisition portera le total des fréquences de 3 500 MHz et de 3 800 MHz détenues par Bell à 3,5 milliards de MHz par population, à un coût moyen de 0,79 \$ par MHz par population. Le 17 janvier 2024, Bell a effectué un premier paiement de 104 millions \$ à ISDE. Le solde de 414 millions \$ a été payé le 29 mai 2024, date à laquelle Bell a acquis les licences de spectre de 3 800 MHz.

En outre, le 6 février 2026, ISDE a annoncé les résultats provisoires de la mise aux enchères des licences de spectre restantes 2026. Bell Mobilité Inc. a remporté le droit d'acquérir 63 licences à un prix de 13,5 millions \$, soit environ 0,18 \$ par MHz par population. Le premier versement de 2,7 millions \$ devait être versé le 20 février 2026, et le solde de 10,8 millions \$ doit être versé le 20 mars 2026.

## **Offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les actions privilégiées de BCE**

Le 2 novembre 2023, BCE a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'OPRA de 2023), laquelle a commencé le 9 novembre 2023 et a pris fin le 8 novembre 2024. BCE a procédé au rachat et à l'annulation d'un total de 5 599 285 actions privilégiées dans le cadre de l'OPRA de 2023. Le 7 novembre 2024, BCE a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'OPRA de 2024), qui a commencé le 11 novembre 2024 et a pris fin le 10 novembre 2025. BCE a procédé au rachat et à l'annulation d'un total de 9 990 200 actions privilégiées dans le cadre de l'OPRA de 2024. Le 6 novembre 2025, BCE a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'OPRA de 2025), qui a commencé le 11 novembre 2025 et prendra fin le 10 novembre 2026 ou à une date antérieure si BCE a terminé ses rachats aux termes de l'OPRA de 2025.

BCE a procédé à l'OPRA de 2025 parce qu'elle estime qu'il arrive de temps à autre que les actions privilégiées de premier rang se négocient dans des fourchettes de cours qui ne rendent pas entièrement compte de leur valeur. BCE est d'avis que, dans de telles circonstances, le rachat d'actions privilégiées de premier rang constitue une utilisation opportune de ses fonds disponibles.

Le nombre réel d'actions privilégiées de premier rang rachetées dans le cadre de l'OPRA de 2025 et le moment des rachats sont à la discrétion de BCE et sont assujettis aux restrictions imposées par la Bourse de Toronto (TSX). L'OPRA de 2025 peut être exécutée par l'intermédiaire de la TSX ou d'un système de négociation parallèle au Canada, selon ce qui est admissible, ou par tout autre moyen autorisé par les organismes de réglementation des valeurs mobilières. Au 31 décembre 2025, BCE avait racheté et annulé 903 000 actions privilégiées de premier rang dans le cadre de l'OPRA de 2025.

---

## 4.2 Faits récents touchant notre société

Se reporter aux rubriques ou aux sections du rapport de gestion 2023 de BCE et du rapport de gestion 2024 de BCE, faisant partie du [rapport financier annuel 2023 de BCE](#) et du [rapport financier annuel 2024 de BCE](#), respectivement, indiquées dans le tableau ci-dessous pour obtenir une analyse des diverses stratégies d'affaires et initiatives d'entreprise mises en œuvre, et des autres mesures adoptées, au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2024 qui ont influencé le développement général de nos activités en 2023 et en 2024. Se reporter aux rubriques ou sections du rapport de gestion 2025 de BCE, faisant partie du [rapport financier annuel 2025 de BCE](#), indiquées dans le tableau ci-après pour obtenir une analyse des diverses stratégies d'affaires et initiatives d'entreprise mises en œuvre, et des autres mesures adoptées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, qui ont influencé le développement général de nos activités en 2025 et pour connaître les priorités sur lesquelles nous avons l'intention de concentrer nos efforts en 2026.

---

Rapport de gestion	Rubriques et sections de référence
--------------------	------------------------------------

---

Rapport de gestion 2023 de BCE	Section 1.3 <i>Principaux faits récents touchant notre société</i> Section 1.4 <i>Stratégie relative aux marchés financiers</i> Rubrique 2 <i>Impératifs stratégiques – Progrès réalisés en 2023 pour chaque impératif stratégique</i> Rubrique 2 <i>Impératifs stratégiques – Points de mire en 2024 pour chaque impératif stratégique</i>
Rapport de gestion 2024 de BCE	Section 1.3 <i>Principaux faits récents touchant notre société</i> Section 1.4 <i>Stratégie relative aux marchés financiers</i> Rubrique 2 <i>Impératifs stratégiques – Progrès réalisés en 2024 pour chaque impératif stratégique</i> Rubrique 2 <i>Impératifs stratégiques – Points de mire en 2025 pour chaque impératif stratégique</i>
Rapport de gestion 2025 de BCE	Section 1.3 <i>Principaux faits récents touchant notre société</i> Section 1.4 <i>Stratégie de répartition du capital</i> Rubrique 2 <i>Priorités stratégiques – Progrès réalisés en 2025 pour chaque priorité stratégique</i> Rubrique 2 <i>Priorités stratégiques – Points de mire en 2026 pour chaque priorité stratégique</i>

---

## 4.3 Cadre réglementaire

Au cours des trois derniers exercices, le développement général de nos activités a été touché, et continuera de l'être, par les décisions rendues par le gouvernement du Canada et ses ministères et organismes concernés, dont le CRTC, ISDE, Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence. Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, tels que ceux susmentionnés, continuent de jouer un rôle important en ce qui concerne l'établissement et la modification d'une réglementation portant sur l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, l'approbation d'acquisitions, l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, les exigences relatives à la propriété étrangère, les obligations en matière de protection de la vie privée et de cybersécurité et le contrôle du piratage des droits d'auteur. Se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion 2023 de BCE, du rapport de gestion 2024 de BCE et du rapport de gestion 2025 de BCE, inclus dans le [rapport financier annuel 2023 de BCE](#), dans le [rapport financier annuel 2024 de BCE](#) et dans le [rapport financier annuel 2025 de BCE](#), respectivement, pour une analyse des initiatives et procédures réglementaires qui ont eu des répercussions au cours des exercices clos les 31 décembre 2023, 2024 et 2025 et qui pourraient influencer dans l'avenir le développement général de nos activités.

# 5 Notre structure du capital

Cette section décrit les titres de BCE et de Bell Canada, la négociation de certains de ces titres à la TSX et les notations que certaines agences de notation ont attribuées aux actions privilégiées de premier rang de BCE et aux titres d'emprunt de Bell Canada émis et en circulation.

## 5.1 Titres de BCE

Les statuts de fusion de BCE, tels qu'ils ont été modifiés, prévoient un nombre illimité d'actions ordinaires, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en séries, un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang pouvant également être émises en séries et un nombre illimité d'actions de catégorie B. Au 5 mars 2026, BCE n'avait aucune action de catégorie B ni aucune action privilégiée de second rang en circulation.

Chaque action ordinaire confère un droit de vote à son porteur lors de toute assemblée des actionnaires. De l'information additionnelle concernant les modalités rattachées aux actions privilégiées, aux actions ordinaires et aux actions de catégorie B de BCE est présentée à la note 31, *Capital-actions*, des états financiers consolidés 2025 de BCE, aux pages 175 et 176 du [rapport financier annuel 2025 de BCE](#).

Depuis 1993, la *Loi sur les télécommunications* et les règlements connexes (réglementation sur les télécommunications) régissent la propriété et le contrôle canadiens des entreprises de télécommunications canadiennes. Bell Canada et d'autres membres du groupe de BCE qui sont des entreprises de télécommunications canadiennes sont assujettis à cette loi. En 2012, les modifications apportées à la *Loi sur les télécommunications* ont éliminé une grande partie des restrictions relatives à la propriété étrangère pour les entreprises de télécommunications qui, avec les sociétés membres de leur groupe, ont des revenus annuels provenant de la fourniture de services de télécommunications au Canada équivalant à moins de 10 % de l'ensemble de leurs revenus annuels, selon l'évaluation du CRTC. Toutefois, comme Bell Canada et les sociétés membres de son groupe dépassent ce seuil de 10 %, elles demeurent assujetties aux restrictions antérieures en matière de propriété et de contrôle canadiens, qui sont décrites ci-dessous.

En vertu de la *Loi sur les télécommunications*, pour qu'une société qui dépasse le seuil de 10 % mentionné ci-dessus puisse opérer comme entreprise de télécommunications canadienne, les conditions suivantes doivent être remplies :

- au moins 80 % de ses actions avec droit de vote sont détenues par des Canadiens;
- au moins 80 % des membres du conseil d'administration de l'entreprise de télécommunications sont des Canadiens;
- l'entreprise de télécommunications n'est pas contrôlée par des non-Canadiens.

De plus, lorsqu'une société mère détient au moins 66 2/3 % des actions avec droit de vote de l'entreprise de télécommunications (sous réserve des règles concernant la propriété), au moins 66 2/3 % des actions avec droit de vote de la société mère doivent être détenues par des Canadiens, et celle-ci ne doit pas être contrôlée par des non-Canadiens. BCE est une société mère. La réglementation sur les télécommunications confère certains pouvoirs au CRTC ainsi qu'aux entreprises de télécommunications canadiennes et aux sociétés mères pour surveiller et contrôler le niveau de propriété d'actions avec droit de vote par des non-Canadiens afin d'assurer le respect de la *Loi sur les télécommunications*. Par conséquent, BCE, qui contrôle Bell Canada et d'autres entreprises de télécommunications canadiennes, doit satisfaire aux conditions suivantes :

- au moins 66 2/3 % de ses actions avec droit de vote sont détenues par des Canadiens;
- elle n'est pas contrôlée par des non-Canadiens.

Les pouvoirs en vertu de la réglementation sur les télécommunications comprennent le droit :

- de suspendre les droits de vote rattachés aux actions considérées comme détenues en propriété ou contrôlées par des non-Canadiens;
- de refuser d'inscrire le transfert d'actions avec droit de vote à un non-Canadien;
- d'obliger un non-Canadien à vendre ses actions avec droit de vote.

Cependant, en ce qui nous concerne, une autre restriction relative au contrôle s'applique en vertu de la *Loi sur Bell Canada*. Le CRTC doit autoriser au préalable toute vente ou autre cession des actions avec droit de vote de Bell Canada, sauf si BCE conserve au moins 80 % de toutes les actions avec droit de vote de Bell Canada.

De même, les règles concernant la propriété canadienne en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* applicables aux titulaires de licence de radiodiffusion, comme Bell Média et Bell Canada, sont généralement semblables aux règles applicables aux entreprises de télécommunications dont la propriété et le contrôle sont canadiens aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, puisqu'elles limitent les investissements étrangers maximaux permis dans des actions avec droit de vote d'une société en exploitation titulaire de licence à 20 %, et à 33 1/3 % lorsqu'il s'agit d'une société mère. Une exigence additionnelle en vertu de ces règles concernant la propriété canadienne des radiodiffuseurs veut que le chef de la direction d'une entreprise qui est une entreprise de radiodiffusion titulaire d'une licence soit un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada. Aux termes d'une directive émise en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, le CRTC ne peut émettre, modifier ou renouveler une licence de radiodiffusion d'un demandeur qui ne satisfait pas à ces critères relatifs à la propriété et au contrôle canadiens.

En raison des préoccupations de nature culturelle dans un contexte de contrôle accru des activités de radiodiffusion par des sociétés étrangères, les titulaires de licence de radiodiffusion doivent également mettre sur pied des comités de programmation lorsque les investissements étrangers dans leur société mère, même s'ils ne dépassent pas la limite permise, excèdent 20 %. Conformément à la pratique du CRTC, des comités de programmation ont été établis au sein des filiales titulaires de licences pertinentes, permettant ainsi à l'investissement étranger dans des actions avec droit de vote de BCE d'atteindre le maximum de 33 1/3 %.

Nous surveillons le niveau de propriété des actions ordinaires de BCE par des non-Canadiens en obtenant des données sur : i) les actionnaires inscrits par notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Compagnie Trust TSX et ii) les actionnaires vérifiables, auprès de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et de la Depository Trust Company (DTC) aux États-Unis. Nous transmettons aussi des rapports périodiques au CRTC.

Au 5 mars 2026, BCE n'avait pas de titres d'emprunt en circulation.

## 5.2 Titres d'emprunt de Bell Canada

### Titres d'emprunt à long terme de Bell Canada

Au 31 décembre 2025, Bell Canada avait émis ou repris des titres d'emprunt à long terme, dont un sommaire est présenté dans le tableau suivant :

Titres d'emprunt	Taux d'intérêt moyen pondéré	Échéance	Au 31 décembre 2025 (en millions \$)
Acte de fiducie de 1997	4,42 %	2026-2055	17 502
Acte de fiducie de 1976	9,38 %	2027-2054	975
Acte de fiducie de 1996 (débentures subordonnées)	8,21 %	2026-2031	275
Acte de fiducie américain de 2016 <sup>(1)</sup>	4,37 %	2032-2054	7 840
Acte de fiducie de débentures subordonnées américaines de 2025 <sup>(2)</sup>	6,94 %	2055	3 088
Acte de fiducie de débentures subordonnées canadiennes de 2025	5,63 %	2055	1 250
<b>Total</b>			<b>30 930</b>

(1) Au 31 décembre 2025, Bell Canada avait émis des billets en vertu de son acte de fiducie américain de 2016 pour un montant total de 5 706 millions \$ US, couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt.

(2) Au 31 décembre 2025, Bell Canada avait émis des billets en vertu de son acte de fiducie de débentures subordonnées américaines de 2025 pour un montant total de 2 250 millions \$ US, couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt.

Les titres d'emprunt à long terme de Bell Canada sont non garantis et ils sont cautionnés par BCE. De l'information additionnelle concernant les modalités rattachées aux titres d'emprunt à long terme de Bell Canada est présentée à la note 26, *Dette à long terme*, des états financiers consolidés 2025 de BCE, aux pages 162 à 164 du [rapport financier annuel 2025 de BCE](#).

Dans le cadre de son prospectus préalable de base simplifié daté du 7 mars 2022 (le prospectus préalable de 2022), Bell Canada était autorisée à émettre de temps à autre, sur une période de 25 mois, des titres d'emprunt non garantis. De plus, dans le cadre d'un supplément de prospectus daté du 19 mai 2022 (le supplément de prospectus de 2022), Bell Canada était autorisée à émettre des débentures à moyen terme (MTN) non garanties en vertu du prospectus préalable de 2022.

Le 9 février 2023, Bell Canada a émis, en vertu du prospectus préalable de 2022 et du supplément de prospectus de 2022, des débentures MTN d'un capital de 1,5 milliard \$ en deux séries. Les débentures MTN à 4,55 %, série M-58, d'un montant de 1,05 milliard \$, ont été émises au prix de 99,787 \$ par tranche de 100 \$ de capital et viennent à échéance le 9 février 2030. Les débentures MTN à 5,15 %, série M-59, d'un montant de 450 millions \$, ont été émises au prix de 99,500 \$ par tranche de 100 \$ de capital et viennent à échéance le 9 février 2053. Le produit net de ces émissions a été utilisé pour rembourser la dette à court terme et financer les frais généraux de la société.

Le 11 mai 2023, Bell Canada a émis, en vertu du prospectus préalable de 2022 et d'un supplément de prospectus daté du 8 mai 2023, des billets de série US-8 à 5,100 % d'un capital de 850 millions \$ US (1 138 millions \$ CA) au prix de 99,930 \$ US par tranche de 100 \$ US de capital et échéant le 11 mai 2033. Le produit net de ces émissions a été utilisé pour rembourser la dette à court terme et financer les frais généraux de la société.

Le 11 août 2023, Bell Canada a émis, en vertu du prospectus préalable de 2022 et du supplément de prospectus de 2022, des débentures MTN d'un capital de 1,0 milliard \$ en deux séries. Les débentures MTN à 5,15 %, série M-60, d'un montant de 600 millions \$, ont été émises au prix de 99,917 \$ par tranche de 100 \$ de capital et viennent à échéance le 14 novembre 2028. Les débentures MTN à 5,60 %, série M-61, d'un montant de 400 millions \$, ont été émises au prix de 99,726 \$ par tranche de 100 \$ de capital et viennent à échéance le 11 août 2053. Le produit net de ces émissions a été utilisé pour rembourser la dette à court terme et financer les frais généraux de la société.

Le 14 novembre 2023, Bell Canada a émis, en vertu du prospectus préalable de 2022 et du supplément de prospectus de 2022, des débentures MTN d'un capital de 1,0 milliard \$ en deux séries. Les débentures MTN à 5,85 %, série M-57, d'un montant de 300 millions \$, qui ont été émises dans le cadre de la réouverture d'une série existante de débentures MTN, ont été émises au prix de 101,232 \$ par tranche de 100 \$ de capital, majoré des intérêts courus et impayés à compter du 10 novembre 2023 inclusivement jusqu'au 14 novembre 2023 exclusivement, et viennent à échéance le 10 novembre 2032. Les débentures MTN à 5,25 %, série M-62, d'un montant de 700 millions \$ ont été émises au prix de 99,897 \$ par 100 \$ de capital et viennent à échéance le 15 mars 2029. Le produit net de ces émissions a été utilisé pour financer le remboursement à l'échéance des débentures MTN à 2,70 % de Bell Canada, série M-44, d'un montant en capital de 1,0 milliard \$, arrivant à échéance en février 2024.

Le 15 février 2024, Bell Canada a émis, en vertu du prospectus préalable de 2022 et d'un supplément de prospectus daté du 12 février 2024, des billets d'un capital total de 1,45 milliard \$ US (1,95 milliard \$ CA) en deux séries. Les billets de série US-9 à 5,200 %, d'un montant de 700 millions \$ US (942 millions \$ CA) ont été émis au prix de 99,823 \$ US par tranche de 100 \$ US de capital et viennent à échéance le 15 février 2034. Les billets de série US-10 à 5,550 %, d'un montant de 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA), ont été émis au prix de 99,869 \$ US par tranche de 100 \$ US de capital et viennent à échéance le 15 février 2054. Le produit net de ces émissions a servi à rembourser à l'échéance les billets de série US-3 de Bell Canada d'un montant de 600 millions \$ US échéant le 17 mars 2024, à financer le paiement restant pour les licences de spectre de 3 800 MHz et à financer d'autres frais généraux de la société.

Aux termes de son prospectus préalable de base simplifié daté du 9 mai 2024 (le « prospectus préalable de 2024 »), Bell Canada est autorisée à émettre à l'occasion des titres d'emprunt non garantis au cours d'une période de 25 mois. De plus, aux termes de son supplément de prospectus daté du 16 mai 2024 (le « supplément de prospectus de 2024 »), elle est autorisée à émettre des débentures MTN non garanties en vertu du prospectus préalable de 2024.

Le 24 mai 2024, Bell Canada a émis, en vertu du prospectus préalable de 2024 et du supplément de prospectus de 2024, des débentures MTN d'un montant de capital de 1,5 milliard \$ en deux séries. Les débentures MTN à 5,60 %, série M-61, d'un montant de 400 millions \$ ont été émises au prix de 101,936 \$ par tranche de 100 \$ de capital et viennent à échéance le 11 août 2053. Les débentures MTN à 5,15 %, série M-63, d'un montant de 1,1 milliard \$ ont été émises au prix de 99,646 \$ par tranche de 100 \$ de capital et viennent à échéance le 24 août 2034. Le produit net de ces émissions a servi à financer le remboursement à l'échéance des débentures MTN, série M-49, d'un montant de 600 millions \$ de Bell Canada arrivant à échéance le 29 janvier 2025, à financer le remboursement à l'échéance d'une partie des débentures MTN, série M-47, d'un montant de 1 500 millions \$ de Bell Canada arrivant à échéance le 12 mars 2025 et à financer les frais généraux de la société.

Le 6 février 2025, Bell Canada a modifié et mis à jour son prospectus préalable de 2024 (le « prospectus préalable modifié de 2024 ») en vue, entre autres, de modifier la description et les caractéristiques des titres d'emprunt qui peuvent être émis en vertu de ce prospectus afin d'autoriser l'émission de titres d'emprunt subordonnés (y compris des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur) au Canada et aux États-Unis, aux termes d'un ou de plusieurs nouveaux actes de fiducie.

Le 18 février 2025, Bell Canada a émis, en vertu du prospectus préalable modifié de 2024 et d'un supplément de prospectus daté du 12 février 2025, des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe d'un capital total de 2,25 milliards \$ US (3,187 milliards \$ CA) en deux séries : 1) des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe à 6,875 %, série A, d'une valeur de 1 milliard \$ US (1,416 milliard \$ CA), venant à échéance le 15 septembre 2055 (les « billets de série A ») et 2) des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série B, d'une valeur de 1,25 milliard \$ US (1,771 milliard \$ CA), venant à échéance le 15 septembre 2055 (les « billets de série B »). Les billets de série A porteront initialement intérêt au taux annuel de 6,875 %, rajusté tous les cinq ans à compter du 15 septembre 2030 à un taux annuel égal au taux des bons du Trésor américain à cinq ans majoré d'une marge de 2,390 %, à condition que le taux d'intérêt au cours de toute période d'intérêt de cinq ans ne soit pas ramené à un taux inférieur à 6,875 %. Les billets de série B porteront initialement intérêt au taux annuel de 7,000 %, rajusté tous les cinq ans à compter du 15 septembre 2035 à un taux annuel égal au taux des bons du Trésor américain à cinq ans majoré d'une marge de 2,363 %, à condition que le taux d'intérêt au cours de toute période d'intérêt de cinq ans ne soit pas ramené à un taux inférieur à 7,000 %. Bell Canada peut rembourser les billets de série A ou de série B, en totalité ou en partie, à un prix de remboursement équivalant à 100 % du montant en capital à compter de la première date de rajustement applicable. Le produit net de cette émission a servi à racheter ou rembourser, selon le cas, la dette de premier rang de Bell Canada et à financer d'autres frais généraux de la société.

Le 27 mars 2025, Bell Canada a émis, en vertu du prospectus préalable modifié de 2024 et du supplément de prospectus daté du 20 mars 2025, des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe d'un capital total de 1,25 milliard \$, série C, venant à échéance le 27 mars 2055 (les « billets de série C »). Les billets de série C porteront initialement intérêt au taux annuel de 5,625 %, rajusté tous les cinq ans à compter du 27 mars 2030 à un taux annuel égal au rendement des titres du gouvernement du Canada à cinq ans majoré d'une marge de 2,950 %, à condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 5,625 %. Bell Canada pourra rembourser les billets de série C, en totalité ou en partie, à un prix de remboursement équivalant à 100 % du capital total à compter de la première date de rajustement. Le produit net de cette émission a servi à racheter ou rembourser, selon le cas, la dette de premier rang de Bell Canada et à financer d'autres frais généraux de la société.

Le 27 mars 2025, Bell Canada a racheté, dans le cadre d'offres publiques de rachat et pour un prix de rachat total en trésorerie de 633 millions \$ US (903 millions \$ CA) : i) un montant en capital de 174 millions \$ US (249 millions \$ CA) de ses billets de série US-2 à 4,300 %, dont le solde de capital s'établissait à 600 millions \$ US (856 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 29 juillet 2049; ii) un montant en capital de 79 millions \$ US (112 millions \$ CA) de ses billets de série US-4 à 3,650 %, dont le solde de capital s'établissait à 500 millions \$ US (713 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 17 mars 2051; iii) un montant en capital de 183 millions \$ US (261 millions \$ CA) de ses billets de série US-5 à 2,150 %, dont le solde de capital s'établissait à 600 millions \$ US (856 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2032; iv) un montant en capital de 191 millions \$ US (273 millions \$ CA) de ses billets de série US-6 à 3,200 %, dont le solde de capital s'établissait à 650 millions \$ US (927 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2052; et v) un montant en capital de 217 millions \$ US (310 millions \$ CA) de ses billets de série US-7 à 3,650 %, dont le solde de capital s'établissait à 750 millions \$ US (1 070 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 août 2052. De plus, à la même date, Bell Canada a racheté, dans le cadre d'une offre publique de rachat, un montant en capital de 1 131 millions \$ de ses débentures MTN de série M-51 à 3,50 %, dont le solde de capital s'établissait à 1 250 millions \$ et qui viennent à échéance le 30 septembre 2050, pour un prix de rachat en trésorerie de 896 millions \$.

Le 12 juin 2025, Bell Canada a racheté, dans le cadre d'offres publiques de rachat et pour un prix de rachat total en trésorerie de 602 millions \$ : i) un montant en capital de 105 millions \$ de ses débetures MTN de série M-39 à 4,35 %, dont le solde de capital s'établissait à 500 millions \$ et qui viennent à échéance le 18 décembre 2045; ii) un montant en capital de 100 millions \$ de ses débetures MTN de série M-45 à 4,45 %, dont le solde de capital s'établissait à 500 millions \$ et qui viennent à échéance le 27 février 2047; iii) un montant en capital de 35 millions \$ de ses débetures MTN de série M-51 à 3,50 %, dont le solde de capital s'établissait à 119 millions \$ et qui viennent à échéance le 30 septembre 2050; et iv) un montant en capital de 460 millions \$ de ses débetures MTN de série M-55 à 4,05 %, dont le solde de capital s'établissait à 550 millions \$ et qui viennent à échéance le 17 mars 2051.

Le 14 août 2025, Bell Canada a émis, en vertu du prospectus préalable de 2024 et du supplément de prospectus de 2024, des débetures MTN d'un capital de 2 milliards \$ en quatre séries. Les débetures MTN à 3,65 %, série M-64, d'un montant de 400 millions \$ ont été émises au prix de 99,956 \$ par tranche de 100 \$ de capital et viennent à échéance le 14 août 2029. Les débetures MTN à 4,30 %, série M-65, d'un montant de 500 millions \$ ont été émises au prix de 99,816 \$ par tranche de 100 \$ de capital et viennent à échéance le 14 mars 2033. Les débetures MTN à 4,70 %, série M-66, d'un montant de 600 millions \$ ont été émises au prix de 99,747 \$ par tranche de 100 \$ de capital et viennent à échéance le 14 mars 2036. Les débetures MTN à 5,25 %, série M-67, d'un montant de 500 millions \$ ont été émises au prix de 99,476 \$ par tranche de 100 \$ de capital et viennent à échéance le 14 août 2055. Le produit net de l'émission a servi au rachat ou au remboursement des titres d'emprunt émis par Zply Fiber ou l'une de ses filiales et aux besoins généraux de la société.

Le 19 août 2025, Bell Canada a racheté, sur le marché public et pour un prix de rachat en trésorerie de 6 millions \$, un montant en capital de 7 millions \$ de ses débetures MTN de série M-55 à 4,05 %, dont le solde de capital s'établissait à 90 millions \$ et qui venaient à échéance le 17 mars 2051.

Le 28 août 2025, Bell Canada a annoncé qu'elle avait mené à bien le remboursement, avant l'échéance, de la totalité des titres d'emprunt en circulation de Zply Fiber dont le montant en capital total s'établissait approximativement à 1,96 milliard \$ US (2,7 milliards \$ CA). Les titres d'emprunt en circulation de Zply Fiber se composaient de billets à terme garantis et liés aux revenus de réseaux de fibre optique (les « billets à terme ») d'un capital d'environ 1 594 millions \$ US (2 192 millions \$ CA) et de billets de financement garantis et liés aux revenus de réseaux de fibre optique d'un capital d'environ 367 millions \$ US (509 millions \$ CA) (les « billets de financement »). Les billets à terme ont été remboursés le 28 août 2025 pour un prix de rachat total d'environ 1 672 millions \$ US (2 300 millions \$ CA) représentant l'encours du capital, la totalité des intérêts courus et impayés et la prime de remboursement anticipé. Un montant total de 367 millions \$ US (509 millions \$ CA) a été remboursé le 20 août 2025 sur les billets de financement, somme représentant le solde du capital impayé.

Le 12 février 2026, Bell Canada a émis, en vertu du prospectus préalable modifié de 2024 et d'un supplément de prospectus daté du 9 février 2026, des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe d'un capital de 750 millions \$ CA, série D, venant à échéance le 12 mai 2056 (les « billets de série D »). Les billets de série D porteront initialement intérêt au taux annuel de 5,375 %, rajusté tous les cinq ans à compter du 12 mai 2031 à un taux annuel égal au rendement des titres du gouvernement du Canada à cinq ans majoré d'une marge de 2,388 %, à condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 5,375 %. À la même date, Bell Canada a en outre émis, en vertu du prospectus préalable modifié de 2024 et du supplément de prospectus daté du 9 février 2026, des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe d'un capital de 750 millions \$, série E, venant à échéance le 12 mai 2056 (les « billets de série E »). Les billets de série E porteront initialement intérêt au taux annuel de 5,875 %, rajusté tous les cinq ans à compter du 12 mai 2036 à un taux annuel égal au rendement des titres du gouvernement du Canada à cinq ans majoré d'une marge de 2,440 %, à condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 5,875 %. Bell Canada pourra rembourser les billets de série D ou de série E, en totalité ou en partie, à un prix de remboursement équivalant à 100 % du capital à compter de la première date de rajustement. Il est prévu que le produit net de cette émission servira à racheter ou rembourser, selon le cas, la dette de premier rang ou subordonnée de Bell Canada et à financer d'autres frais généraux de la société.

Au 5 mars 2026, Bell Canada avait émis des titres d'emprunt dans le cadre de son prospectus préalable de 2022 d'un capital s'élevant à 7,589 milliards \$ et des titres d'emprunt dans le cadre de son prospectus préalable modifié de 2024 d'un capital s'élevant à environ 9,437 milliards \$.

Bell Canada est tenue, dans certaines conditions, de présenter une offre de rachat de la totalité ou, au gré du porteur, d'une partie de certaines séries de ses titres d'emprunt s'il survient à la fois un « changement de contrôle » de BCE ou de Bell Canada et un « événement touchant la notation » des séries de titres d'emprunt visées, en vertu des termes définis dans les modalités des séries de titres d'emprunt visées ou dans l'acte de fiducie pertinent, selon le cas (le rachat en cas d'événement déclencheur de changement de contrôle).

## Papier commercial de Bell Canada

Bell Canada peut émettre des effets à court terme (effets PC) en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 3,0 milliards \$, en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant en capital total des effets PC ne dépasse jamais 3,5 milliards \$ CA. La vente d'effets PC en vertu du programme canadien ou américain distinct de Bell Canada aura pour effet de faire diminuer le montant en capital des effets PC pouvant être en circulation en tout temps, fixé à un maximum de 3,0 milliards \$ CA ou US, en vertu des deux programmes, un dollar canadien correspondant à un dollar américain dans le contexte de cette limite. Au 5 mars 2026, le montant en capital des effets PC en circulation pour le programme américain de Bell Canada s'établissait à 1 892 millions \$ US (2 611 millions \$ CA, compte tenu de l'effet des couvertures de compte des contrats de change à terme par rapport aux variations des devises). À la même date, aucun effet PC n'était en circulation pour le programme canadien de Bell Canada.

## 5.3 Notations

Les notations indiquent généralement la mesure dans laquelle une société peut rembourser le capital et peut payer les intérêts ou payer des dividendes sur les titres émis et en circulation.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder aux marchés publics des actions et des titres d'emprunt, ainsi qu'au marché monétaire et au marché du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie des notations qui nous sont attribuées au moment de la mobilisation des capitaux. Le fait d'avoir des notations élevées nous permet généralement, lorsque vient le moment d'emprunter de l'argent, d'obtenir des taux d'intérêt inférieurs à ceux qu'obtiennent les entreprises dont les notations sont moins élevées. Les notations peuvent changer en fonction de plusieurs facteurs, y compris, sans s'y limiter, notre solidité financière, notre position concurrentielle, notre situation de trésorerie et d'autres facteurs que nous ne contrôlons pas entièrement. Rien ne garantit que nous conserverons nos notations de crédit actuelles, et une baisse de nos notations pourrait avoir des conséquences défavorables sur nos coûts et notre capacité de financement, ainsi que sur notre capacité d'accéder aux marchés financiers, au marché monétaire ou au marché du crédit bancaire.

Au 5 mars 2026, les actions privilégiées de BCE étaient notées par DBRS Limited (DBRS) et S&P Global Ratings Canada, une unité d'affaires de S&P Global Canada Corp. (S&P), et les titres d'emprunt de Bell Canada étaient notés par DBRS, Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et S&P.

Cette section décrit les notations, au 5 mars 2026, de certains titres émis et en circulation de BCE et de Bell Canada. Ces notations offrent aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité du crédit liée à une émission de titres. Toutefois, ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés ci-dessous, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Les notations sont déterminées par les agences de notation en fonction des critères que celles-ci établissent ponctuellement, et ces agences ne formulent aucun commentaire sur le cours des titres ou sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

Au cours des deux dernières années, nous avons rémunéré des agences de notation pour qu'elles attribuent des notations aux actions privilégiées de BCE ainsi qu'aux titres d'emprunt à court terme et à long terme de Bell Canada. Les sommes ainsi versées à DBRS, à Moody's et à S&P comprennent l'accès à une partie ou à la totalité de leurs sites Web. De plus, nous avons rémunéré DBRS pour les services fournis relativement au programme de titrisation de Bell Canada.

Le 30 août 2024, Moody's a abaissé la notation d'émetteur de Bell Canada de Baa1 à Baa2, la notation de sa dette de premier rang (non subordonnée) à long terme de Baa1 à Baa2 et celle de sa dette subordonnée à long terme de Baa2 à Baa3. La notation de son papier commercial a été confirmée à P-2. Par ailleurs, Moody's a abaissé la notation d'émetteur de BCE de Baa2 à Baa3. La perspective associée aux notations de Moody's est passée de négative à stable. Ces révisions à la baisse des notations sont principalement attribuables à un endettement persistant qui dépasse les seuils établis par Moody's pour les notations précédentes. Malgré ces ajustements, toutes ces nouvelles notations de la dette non subordonnée et subordonnée de Bell Canada demeurent dans la catégorie de première qualité (*investment grade*) selon l'échelle de Moody's, la note Baa3 représentant le dernier échelon de cette catégorie.

Le 12 septembre 2024, S&P a abaissé les notations de crédit de BCE et de ses filiales de BBB+ à BBB. Simultanément, S&P a réduit la notation de la dette de premier rang (non subordonnée) à long terme de Bell Canada de BBB+ à BBB et celle de sa dette subordonnée à long terme de BBB à BBB-. Bien que la notation du papier commercial de Bell Canada ait été maintenue à A-2 à l'échelle mondiale, elle a été abaissée de A-1 (faible) à A-2 à l'échelle nationale canadienne. S&P a également révisé les notations des actions privilégiées de BCE, les abaissant de P2 (bas) à P3 (haut) à l'échelle nationale canadienne et de BBB- à BB+ à l'échelle mondiale. La perspective associée aux notations de S&P est passée de négative à stable. Ces révisions sont principalement attribuables à un endettement persistant supérieur aux seuils fixés par S&P pour les notations précédentes. Malgré ces ajustements, toutes ces nouvelles notations attribuées à la dette de premier rang (non subordonnée) et subordonnée de Bell Canada restent dans la catégorie de première qualité selon l'échelle de S&P, la note BBB- représentant le dernier échelon de cette catégorie. Bien que les actions privilégiées ne soient pas des instruments d'emprunt, les nouvelles notations P3 (élevée) et BB+ attribuées aux actions privilégiées de BCE sont désormais considérées comme inférieures à une notation de première qualité selon l'échelle de S&P.

Le 5 novembre 2024, DBRS a mis toutes les notations de crédit de BCE et de Bell Canada « sous examen avec implications négatives » à la suite de l'annonce par BCE d'une entente définitive visant l'acquisition de Zply Fiber.

Le 18 février 2025, Bell Canada a émis des billets de série A, B et C. Ces billets sont des obligations liées à la dette subordonnée de rang inférieur non garantie de Bell Canada et, par conséquent, ils sont subordonnés au paiement de toutes les dettes actuelles et futures de Bell Canada (autres que la dette d'un rang égal ou subordonné aux billets de série A, B et C), ce qui signifie notamment qu'ils sont subordonnés aux titres d'emprunt à long terme subordonnés émis en vertu de son acte de fiducie de 1996 relatif aux débetures subordonnées. DBRS, Moody's et S&P ont respectivement attribué des notations de BBB (faible), de Baa3 et de BB+ aux billets de série A, B et C. La notation BBB (faible) attribuée par DBRS et celle de Baa3 attribuée par Moody's représentent le dernier échelon de leurs catégories de première qualité selon leurs échelles respectives. Néanmoins, la notation de BB+ accordée par S&P est considérée comme la notation la plus élevée en dessous de la catégorie de première qualité selon l'échelle de S&P. Par ailleurs, la notation attribuée par DBRS aux billets de série A, B et C est également « sous examen avec implications négatives ».

Le 8 mai 2025, S&P a revu les perspectives de BCE et de Bell Canada, les faisant passer de stables à négatives, principalement en raison du ratio de levier financier qui demeure supérieur aux seuils de S&P pour les notations actuelles. Cependant, S&P a confirmé les notations existantes de BCE et de Bell Canada.

Le 16 mai 2025, DBRS a abaissé la notation d'émetteur de Bell Canada de BBB (élevée) à BBB, la notation de sa dette à long terme (non subordonnée) de premier rang de BBB (élevée) à BBB, la notation de sa dette à long terme subordonnée de BBB (faible) à BB (élevée), la notation de sa dette à long terme subordonnée de rang inférieur de BBB (faible) à BB (élevée) et la notation de son papier commercial de R-2 (élevée) à R-2 (moyenne). En outre, DBRS a abaissé la notation d'émetteur de BCE de BBB à BBB (faible). La notation de Pfd-3 des actions privilégiées de BCE a été confirmée. En conséquence, DBRS a retiré la mention « sous examen avec implications négatives », qu'elle avait attribuée aux notations le 5 novembre 2024. Les perspectives associées aux notations accordées par DBRS sont stables. Les abaissements sont principalement attribuables au ratio de levier financier qui demeure supérieur aux seuils établis par DBRS pour les notations précédentes. Toutes les nouvelles notations attribuées à la dette à long terme (non subordonnée) de premier rang et au papier commercial de Bell Canada demeurent élevées selon l'échelle de DBRS, les notations BBB (faible) et R-2 (faible) de DBRS représentant respectivement ses dernières catégories de notation élevée pour la dette à long terme et la dette à court terme. La nouvelle notation BB (élevée) attribuée à la dette à long terme subordonnée et à la dette à long terme subordonnée de rang inférieur de Bell Canada est considérée comme la notation la plus élevée à ne pas être de première qualité selon l'échelle de notation de DBRS.

## Notations des titres de BCE et de Bell Canada

### Notations des titres d'emprunt à court terme de Bell Canada

Titres d'emprunt à court terme	Agence de notation	Notation	Rang
Papier commercial de Bell Canada	DBRS	R-2 (moyenne)	5 sur 10
	Moody's	P-2	2 sur 4
	S&P	A-2 (échelle canadienne)	4 sur 8
		A-2 (échelle mondiale)	3 sur 7

### Notations des titres d'emprunt à long terme de Bell Canada

Titres d'emprunt à long terme	Agence de notation	Notation	Rang
Titres d'emprunt à long terme de premier rang (non subordonnés) de Bell Canada	DBRS	BBB	9 sur 26
	Moody's	Baa2	9 sur 21
	S&P	BBB	9 sur 22
Titres d'emprunt à long terme subordonnés de Bell Canada	DBRS	BB (élevée)	11 sur 26
	Moody's	Baa3	10 sur 21
	S&P	BBB-	10 sur 22
Titres d'emprunt à long terme subordonnés de rang inférieur de Bell Canada	DBRS	BB (élevée)	11 sur 26
	Moody's	Baa3	10 sur 21
	S&P	BB+	11 sur 22

### Notations des actions privilégiées de BCE

Actions privilégiées	Agence de notation	Notation	Rang
Actions privilégiées de BCE	DBRS	Pfd-3	8 sur 16
	S&P	P-3 (élevée) (échelle canadienne)	7 sur 18
		BB+ (échelle mondiale)	9 sur 20

Au 5 mars 2026, les notations de BCE et de Bell Canada présentaient des perspectives stables selon Moody's et DBRS et une perspective négative selon S&P.

## Précisions sur les catégories des notations reçues pour nos titres

Les explications qui suivent portant sur les catégories des notations données à nos titres ont été publiées par les agences de notation concernées. Les explications et les catégories de notation correspondantes présentées ci-après peuvent être modifiées par les agences de notation concernées.

Agence de notation	Description des titres	Catégorie de notation	Précisions sur la catégorie de la notation reçue
DBRS	Titres d'emprunt à court terme	R-2 (moyenne)	la qualité du crédit est adéquate la capacité de paiement à l'égard des obligations financières à court terme arrivant à échéance est acceptable les titres pourraient être vulnérables aux événements futurs ou exposés à d'autres facteurs susceptibles de réduire la qualité du crédit
		BBB	la qualité du crédit est adéquate la capacité de paiement à l'égard des obligations financières est considérée comme acceptable les titres pourraient être vulnérables aux événements futurs
	Titres d'emprunt subordonnés et subordonnés de rang inférieur	BB (élevée)	la qualité du crédit est spéculative et n'appartient pas à la qualité supérieure la capacité de paiement à l'égard des obligations financières est incertaine, et les titres sont vulnérables aux événements futurs
	Actions privilégiées	Pfd-3	la qualité du crédit est adéquate les titres offrent une protection des dividendes et du capital considérée comme acceptable, mais la société est jugée plus susceptible de subir l'incidence de conditions financières et économiques défavorables, et il peut exister d'autres conditions défavorables ayant pour effet de réduire la protection de la dette; en général, les sociétés jouissant d'une notation Pfd-3 correspondent à des sociétés ayant une notation de la catégorie BBB ou un point de référence plus élevé
Moody's	Titres d'emprunt à court terme	P-2	la capacité de remboursement des obligations liées à la dette à court terme est forte
	Titres d'emprunt à long terme	Baa2	les titres sont exposés à un risque de crédit modéré ils sont jugés de qualité moyenne et peuvent comprendre certaines caractéristiques spéculatives
	Titres d'emprunt subordonnés et subordonnés de rang inférieur	Baa3	les titres sont exposés à un risque de crédit modéré ils sont jugés de qualité moyenne et peuvent comprendre certaines caractéristiques spéculatives
S&P	Titres d'emprunt à court terme	A-2 (échelle canadienne) A-2 (échelle mondiale)	la capacité de la société de respecter ses engagements financiers relativement à l'obligation est satisfaisante la sensibilité à l'incidence défavorable des changements de circonstances et des conditions économiques est un peu plus grande que celle des obligations ayant reçu une notation plus élevée
	Titres d'emprunt à long terme	BBB	les paramètres de protection sont adéquats la possibilité est plus grande que des conditions économiques ou des changements de circonstances défavorables affaiblissent la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers
	Titres d'emprunt à long terme subordonnés	BBB-	les paramètres de protection sont adéquats la possibilité est plus grande que des conditions économiques ou des changements de circonstances défavorables affaiblissent la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers
	Titres d'emprunt à long terme subordonnés de rang inférieur	BB+	les titres sont considérés comme présentant des caractéristiques spéculatives significatives ils sont moins exposés au risque de non-paiement que d'autres titres spéculatifs ils sont confrontés à une exposition importante et continue à des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables qui pourraient entraîner une capacité insuffisante du débiteur à honorer ses obligations financières
	Actions privilégiées	P-3 (échelle canadienne) BB (échelle mondiale)	les actions considérées comme présentant des caractéristiques spéculatives significatives elles sont moins exposées au risque de non-paiement que d'autres titres spéculatifs elles sont confrontées à une exposition importante et continue à des conditions commerciales, financières ou économiques défavorables qui pourraient entraîner une capacité insuffisante du débiteur à honorer ses obligations financières

## 5.4 Négociation de nos titres

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de premier rang de BCE sont inscrites à la cote de la TSX sous leurs symboles respectifs, indiqués dans les tableaux ci-après. Les actions ordinaires de BCE sont aussi inscrites à la Bourse de New York (NYSE), sous le symbole BCE.

Les tableaux figurant ci-après ainsi qu'à la page suivante présentent la fourchette du cours de l'action par mois et les volumes échangés à la TSX en 2025 pour les actions ordinaires de BCE et chaque série d'actions privilégiées de premier rang de BCE.

	Actions ordinaires (BCE)	Actions privilégiées de premier rang									
		Série R (BCE.PR.R)	Série S (BCE.PR.S)	Série T (BCE.PR.T)	Série Y (BCE.PR.Y)	Série Z (BCE.PR.Z)	Série AA (BCE.PR.A)	Série AB (BCE.PR.B)	Série AC (BCE.PR.C)	Série AD (BCE.PR.D)	Série AE (BCE.PR.E)
<b>Janvier 2025</b>											
Haut	35,13 \$	17,01 \$	17,50 \$	17,51 \$	17,48 \$	18,62 \$	17,45 \$	17,51 \$	18,08 \$	17,67 \$	18,21 \$
Bas	31,43 \$	15,46 \$	16,29 \$	16,35 \$	16,24 \$	17,81 \$	16,67 \$	16,37 \$	16,93 \$	16,28 \$	16,52 \$
Volume	76 973 047	178 217	41 172	135 357	183 858	125 922	310 370	173 943	205 820	247 530	694 502
<b>Février 2025</b>											
Haut	35,90 \$	17,34 \$	17,40 \$	17,50 \$	17,29 \$	18,60 \$	17,48 \$	17,31 \$	17,81 \$	17,37 \$	17,61 \$
Bas	31,46 \$	16,08 \$	17,07 \$	16,90 \$	17,00 \$	18,02 \$	16,91 \$	17,08 \$	17,03 \$	17,11 \$	17,10 \$
Volume	81 042 996	77 098	37 482	102 008	115 555	52 873	199 398	69 624	47 711	285 860	91 136
<b>Mars 2025</b>											
Haut	36,59 \$	17,25 \$	16,98 \$	17,55 \$	17,21 \$	18,55 \$	17,46 \$	17,24 \$	17,80 \$	17,25 \$	17,14 \$
Bas	32,02 \$	16,42 \$	16,55 \$	16,84 \$	16,55 \$	17,90 \$	17,01 \$	16,50 \$	17,16 \$	16,52 \$	16,50 \$
Volume	79 768 037	151 652	47 419	52 435	69 954	60 582	203 621	93 661	122 472	189 063	38 912
<b>Avril 2025</b>											
Haut	33,21 \$	17,03 \$	16,95 \$	17,44 \$	17,05 \$	18,44 \$	17,53 \$	17,20 \$	17,77 \$	17,00 \$	17,00 \$
Bas	28,73 \$	15,46 \$	15,62 \$	15,61 \$	15,50 \$	16,55 \$	16,00 \$	15,55 \$	16,01 \$	15,60 \$	15,45 \$
Volume	89 019 262	50 399	85 113	35 896	57 343	88 215	408 717	77 876	113 539	361 794	287 500
<b>Mai 2025</b>											
Haut	32,16 \$	17,31 \$	17,11 \$	17,90 \$	17,20 \$	18,75 \$	18,05 \$	17,30 \$	17,99 \$	17,25 \$	17,22 \$
Bas	29,10 \$	15,90 \$	16,27 \$	16,59 \$	16,20 \$	17,31 \$	16,90 \$	16,23 \$	16,81 \$	16,12 \$	16,29 \$
Volume	84 403 347	60 617	162 101	96 226	522 070	133 697	131 063	51 092	90 343	201 736	46 379
<b>Juin 2025</b>											
Haut	31,36 \$	18,15 \$	18,05 \$	18,37 \$	18,05 \$	19,39 \$	18,78 \$	18,14 \$	18,55 \$	18,22 \$	18,18 \$
Bas	29,56 \$	17,30 \$	17,35 \$	17,35 \$	17,07 \$	18,62 \$	18,00 \$	17,28 \$	17,76 \$	17,00 \$	17,23 \$
Volume	77 681 655	197 408	43 995	112 972	35 860	20 427	139 192	86 914	51 954	121 061	41 355
<b>Juillet 2025</b>											
Haut	33,67 \$	20,08 \$	19,08 \$	19,71 \$	19,15 \$	20,33 \$	19,83 \$	19,18 \$	19,58 \$	19,15 \$	19,05 \$
Bas	30,05 \$	18,18 \$	17,89 \$	18,18 \$	17,96 \$	19,07 \$	18,62 \$	17,79 \$	18,46 \$	18,00 \$	17,94 \$
Volume	72 213 464	157 437	38 281	34 839	92 586	24 431	606 512	70 178	30 626	96 722	61 059
<b>Août 2025</b>											
Haut	36,07 \$	20,09 \$	19,15 \$	19,68 \$	19,10 \$	20,45 \$	19,75 \$	19,22 \$	19,84 \$	19,19 \$	19,11 \$
Bas	31,35 \$	19,45 \$	18,90 \$	19,03 \$	18,80 \$	19,75 \$	19,18 \$	18,91 \$	19,19 \$	18,60 \$	18,88 \$
Volume	64 913 751	23 247	37 550	73 209	49 013	13 700	52 747	312 773	74 564	48 279	105 245
<b>Septembre 2025</b>											
Haut	34,49 \$	19,86 \$	19,20 \$	19,49 \$	19,21 \$	20,35 \$	20,27 \$	19,48 \$	19,99 \$	19,40 \$	19,38 \$
Bas	31,71 \$	19,52 \$	18,93 \$	19,12 \$	19,00 \$	20,00 \$	19,63 \$	19,01 \$	19,56 \$	18,88 \$	19,01 \$
Volume	71 100 990	235 330	37 823	27 847	507 933	17 146	198 448	94 935	36 905	74 511	112 513
<b>Octobre 2025</b>											
Haut	34,53 \$	19,87 \$	19,10 \$	19,77 \$	19,10 \$	20,55 \$	20,95 \$	19,18 \$	20,05 \$	19,19 \$	19,29 \$
Bas	31,58 \$	19,54 \$	18,92 \$	19,02 \$	18,88 \$	20,22 \$	20,05 \$	18,98 \$	19,50 \$	18,96 \$	19,01 \$
Volume	76 686 150	307 323	13 601	354 847	200 206	21 830	78 180	67 448	73 229	66 162	24 219
<b>Novembre 2025</b>											
Haut	33,50 \$	19,73 \$	19,27 \$	19,86 \$	19,30 \$	20,60 \$	20,65 \$	19,38 \$	19,99 \$	19,30 \$	19,15 \$
Bas	31,33 \$	19,22 \$	19,00 \$	19,45 \$	18,88 \$	19,88 \$	20,00 \$	18,97 \$	19,59 \$	19,00 \$	18,77 \$
Volume	83 351 248	131 728	15 400	64 487	50 148	20 800	64 057	47 640	112 691	80 944	24 582
<b>Décembre 2025</b>											
Haut	33,13 \$	19,90 \$	20,00 \$	20,50 \$	20,15 \$	21,01 \$	21,01 \$	20,09 \$	20,40 \$	20,18 \$	20,10 \$
Bas	30,96 \$	19,50 \$	19,40 \$	19,64 \$	19,25 \$	20,56 \$	20,48 \$	19,20 \$	19,85 \$	19,06 \$	19,15 \$
Volume	87 851 061	163 915	13 543	121 550	104 532	33 763	206 166	74 649	85 192	84 940	21 604

	Actions privilégiées de premier rang									
	Série AF (BCE.PR.F)	Série AG (BCE.PR.G)	Série AH (BCE.PR.H)	Série AI (BCE.PR.I)	Série AJ (BCE.PR.J)	Série AK (BCE.PR.K)	Série AL (BCE.PR.L)	Série AM (BCE.PR.M)	Série AN (BCE.PR.N)	Série AQ (BCE.PR.Q)
<b>Janvier 2025</b>										
Haut	18,66 \$	16,90 \$	17,63 \$	16,89 \$	17,67 \$	16,58 \$	16,87 \$	17,28 \$	17,71 \$	23,30 \$
Bas	16,51 \$	15,38 \$	16,27 \$	14,88 \$	16,34 \$	14,85 \$	15,39 \$	15,94 \$	15,76 \$	22,58 \$
Volume	1 078 601	130 075	411 797	576 439	48 454	668 175	52 947	297 810	54 416	324 846
<b>Février 2025</b>										
Haut	19,35 \$	17,19 \$	17,58 \$	17,35 \$	17,39 \$	16,79 \$	16,95 \$	17,39 \$	17,70 \$	23,55 \$
Bas	18,40 \$	16,31 \$	17,21 \$	16,40 \$	17,17 \$	16,00 \$	16,62 \$	16,50 \$	17,10 \$	22,88 \$
Volume	562 416	82 269	104 285	103 954	81 248	536 331	16 769	160 830	12 880	134 000
<b>Mars 2025</b>										
Haut	19,29 \$	16,79 \$	17,30 \$	16,96 \$	16,99 \$	16,66 \$	16,61 \$	17,14 \$	17,25 \$	23,30 \$
Bas	18,69 \$	16,35 \$	16,60 \$	16,21 \$	16,57 \$	15,54 \$	16,09 \$	16,51 \$	16,51 \$	22,70 \$
Volume	742 159	96 431	79 098	54 279	42 080	633 702	9 760	79 599	5 401	132 040
<b>Avril 2025</b>										
Haut	18,86 \$	16,63 \$	17,23 \$	16,68 \$	17,00 \$	16,62 \$	16,76 \$	17,19 \$	17,49 \$	23,45 \$
Bas	17,35 \$	15,11 \$	15,57 \$	14,99 \$	15,57 \$	14,01 \$	15,19 \$	14,93 \$	15,50 \$	21,35 \$
Volume	795 842	37 062	76 011	36 777	19 845	343 059	15 294	83 261	19 365	79 319
<b>Mai 2025</b>										
Haut	19,25 \$	17,10 \$	17,39 \$	17,27 \$	17,27 \$	17,38 \$	17,09 \$	18,33 \$	18,04 \$	24,20 \$
Bas	18,22 \$	16,00 \$	16,35 \$	15,57 \$	16,21 \$	15,33 \$	15,76 \$	16,30 \$	16,40 \$	22,60 \$
Volume	395 642	68 750	37 778	225 138	173 849	225 436	23 182	198 807	28 062	81 799
<b>Juin 2025</b>										
Haut	20,08 \$	17,90 \$	18,12 \$	17,81 \$	18,14 \$	17,40 \$	17,25 \$	18,35 \$	18,27 \$	24,48 \$
Bas	19,23 \$	17,01 \$	17,43 \$	17,01 \$	17,17 \$	16,43 \$	16,65 \$	17,60 \$	17,60 \$	23,89 \$
Volume	527 187	147 496	31 444	189 827	17 377	218 566	7 681	41 478	14 664	32 043
<b>Juillet 2025</b>										
Haut	21,16 \$	19,21 \$	19,09 \$	18,95 \$	19,21 \$	18,72 \$	18,54 \$	19,63 \$	19,38 \$	24,89 \$
Bas	19,60 \$	17,78 \$	17,91 \$	17,50 \$	17,90 \$	17,40 \$	17,09 \$	18,10 \$	18,20 \$	24,25 \$
Volume	273 086	48 367	101 005	96 595	26 336	674 685	35 269	551 232	17 883	44 360
<b>Août 2025</b>										
Haut	21,26 \$	19,20 \$	19,25 \$	19,01 \$	19,20 \$	18,72 \$	18,97 \$	19,64 \$	19,74 \$	25,47 \$
Bas	20,70 \$	18,70 \$	18,94 \$	18,66 \$	18,42 \$	18,20 \$	18,26 \$	19,20 \$	19,00 \$	24,50 \$
Volume	111 468	44 981	48 750	60 279	19 031	742 122	19 600	230 283	19 365	280 068
<b>Septembre 2025</b>										
Haut	21,31 \$	19,19 \$	19,44 \$	19,09 \$	19,50 \$	18,70 \$	18,49 \$	19,68 \$	19,44 \$	25,51 \$
Bas	20,69 \$	18,95 \$	19,12 \$	18,72 \$	19,01 \$	18,17 \$	18,20 \$	19,36 \$	19,30 \$	24,87 \$
Volume	128 604	17 136	414 580	56 586	25 402	1 155 715	11 201	748 122	6 797	51 527
<b>Octobre 2025</b>										
Haut	21,07 \$	19,54 \$	19,88 \$	19,50 \$	19,46 \$	18,94 \$	18,60 \$	20,36 \$	20,00 \$	25,74 \$
Bas	20,50 \$	18,52 \$	19,07 \$	18,67 \$	19,03 \$	18,24 \$	18,30 \$	19,40 \$	19,40 \$	25,04 \$
Volume	261 968	103 449	75 232	74 720	28 338	519 002	44 805	100 492	28 676	48 298
<b>Novembre 2025</b>										
Haut	21,40 \$	19,58 \$	19,50 \$	19,79 \$	19,25 \$	19,38 \$	18,94 \$	21,04 \$	20,84 \$	26,08 \$
Bas	20,75 \$	19,02 \$	19,10 \$	19,01 \$	19,14 \$	18,65 \$	18,87 \$	20,24 \$	19,93 \$	25,09 \$
Volume	191 480	230 541	81 433	18 658	10 600	105 590	166 825	91 068	6 900	60 940
<b>Décembre 2025</b>										
Haut	22,35 \$	20,30 \$	20,40 \$	20,21 \$	20,20 \$	20,00 \$	19,15 \$	21,29 \$	21,00 \$	26,00 \$
Bas	21,42 \$	19,62 \$	19,47 \$	19,59 \$	19,43 \$	19,17 \$	18,05 \$	20,80 \$	20,44 \$	25,25 \$
Volume	424 294	259 272	102 623	51 565	21 525	301 607	42 567	413 678	20 600	239 291

# 6 Dividendes et politique de distribution de dividendes

Cette rubrique comprend des déclarations prospectives notamment en ce qui concerne le dividende sur actions ordinaires et la cible de la politique de distribution de dividendes de BCE, le ratio de distribution de BCE prévu à moyen terme, ainsi que les perspectives commerciales, les objectifs et les plans de BCE. Se reporter à la rubrique 1, *Mise en garde concernant les déclarations prospectives*, de la présente notice annuelle.

BCE a pour objectif de longue date de redistribuer du capital aux actionnaires au moyen d'un dividende durable sur actions ordinaires. Notre politique de distribution de dividendes fait partie intégrante de notre cadre de répartition du capital et vise à équilibrer le rendement pour les actionnaires, les besoins de financement de nos priorités stratégiques et le maintien d'un bilan solide.

En mai 2025, à l'issue d'un examen approfondi du contexte macroéconomique, réglementaire et concurrentiel de BCE, le conseil de BCE a fixé le dividende annualisé à 1,75 \$ par action ordinaire de BCE avec prise d'effet pour le versement de dividende du 15 juillet 2025. Au même moment, la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE a été révisée pour cibler un ratio de distribution se situant entre 40 % et 55 % des flux de trésorerie disponibles. Cette politique révisée reflète la volonté du conseil de BCE d'améliorer la marge de manœuvre financière, de soutenir un désendettement accéléré et d'optimiser le coût du capital de BCE, compte tenu du contexte d'exploitation et de la situation des marchés financiers, tout en continuant d'offrir un important dividende durable aux actionnaires.

La politique de distribution de dividendes est conçue pour rester stable à long terme. Par conséquent, les dividendes ne diminuent pas automatiquement au cours d'un exercice où les flux de trésorerie disponibles diminuent et n'augmentent pas automatiquement au cours d'un exercice où les flux de trésorerie disponibles augmentent.

Le 5 février 2026, le conseil de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,4375 \$ par action ordinaire, à payer le 15 avril 2026 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 16 mars 2026.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le ratio de distribution<sup>(1)</sup> de BCE correspond à environ 64 % des flux de trésorerie disponibles, ce qui est supérieur à la fourchette cible, 2025 étant un exercice de transition du fait de la révision du niveau de dividende au milieu de l'exercice. Le ratio de distribution devrait tendre vers la fourchette cible à moyen terme, soutenu par la génération continue de flux de trésorerie disponibles, par des investissements disciplinés et par l'attention constante que nous portons à l'optimisation du bilan.

Comme elle l'a annoncé en mai 2025, BCE s'est engagée à présenter, sur une base annuelle, un ratio de distribution implicite calculé en fonction des flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives, en plus du ratio de distribution calculé selon notre cadre politique. Cette mesure financière est fournie afin d'améliorer la transparence pour les investisseurs en ce qui concerne les liquidités disponibles pour le paiement des dividendes après les remboursements au titre des contrats de location et ne fait pas partie de la politique de distribution de dividendes de BCE, qui continue d'être fonction des flux de trésorerie disponibles.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le ratio de distribution implicite calculé en fonction des flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre des obligations locatives<sup>(1)</sup> correspond à environ 99 %, 2025 étant un exercice de transition du fait de la révision du niveau de dividende au milieu de l'exercice.

La politique de distribution de dividendes vise à fournir un cadre à long terme pour l'approche de BCE en matière d'affectation des liquidités générées par l'entreprise. Elle n'a pas pour but de restreindre le conseil de BCE en ce qui a trait à la déclaration de dividendes et n'oblige pas BCE à déclarer des dividendes d'un montant établi. La politique en matière de dividendes de BCE, le taux de dividende sur actions ordinaires établi et la déclaration de dividendes sont à la discrétion du conseil de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de distribution de dividendes de BCE sera maintenue ou que sa cible sera atteinte, ni que le dividende sur actions ordinaires sera maintenu, ni que des dividendes seront déclarés. Les taux du dividende et la déclaration des dividendes par le conseil de BCE dépendent de la stratégie d'entreprise, des résultats d'exploitation et des résultats financiers de BCE, qui sont pour leur part assujettis à différents risques et hypothèses, dont ceux décrits à la rubrique 1, *Mise en garde concernant les déclarations prospectives*, de la présente notice annuelle.

Pour obtenir plus de renseignements, consultez la section 1.4, *Stratégie de répartition du capital*, du rapport de gestion 2025 de BCE, aux pages 17 à 19 du [rapport financier annuel 2025 de BCE](#).

Le tableau qui suit présente les augmentations (diminutions) du dividende sur actions ordinaires annualisé de BCE à compter du dividende trimestriel qui était à payer le 17 avril 2023.

Date de l'annonce	Montant de l'augmentation (la diminution)	Prise d'effet
2 février 2023	5,2 % (de 3,68 \$ par action à 3,87 \$ par action)	Dividende trimestriel à payer le 17 avril 2023
8 février 2024	3,1 % (de 3,87 \$ par action à 3,99 \$ par action)	Dividende trimestriel à payer le 15 avril 2024
6 février 2025	0 % (de 3,99 \$ par action à 3,99 \$ par action)	Dividende trimestriel à payer le 15 avril 2025
8 mai 2025	(56,1) % (de 3,99 \$ par action à 1,75 \$ par action)	Dividende trimestriel à payer le 15 juillet 2025
5 février 2026	0 % (de 1,75 \$ par action à 1,75 \$ par action)	Dividende trimestriel à payer le 15 avril 2026

<sup>(1)</sup> Le ratio de distribution et le ratio de distribution après les paiements au titre des obligations locatives sont des ratios non conformes aux PCGR. Se reporter à la section 11.2, Ratios non conformes aux PCGR du rapport de gestion 2025 de BCE à la pages 118 du [rapport financier annuel 2025 de BCE](#).

Les dividendes sur actions privilégiées de premier rang de BCE, s'ils sont déclarés, sont payés chaque trimestre, sauf pour les dividendes sur actions privilégiées de premier rang de série S, de série Y, de série AB, de série AD, de série AE, de série AH et de série AJ, lesquels, s'ils sont déclarés, sont payés chaque mois.

Le tableau suivant présente le montant des dividendes en trésorerie déclarés pour chaque action ordinaire de BCE et pour chaque action privilégiée de premier rang de série R, de série S, de série T, de série Y, de série Z, de série AA, de série AB, de série AC, de série AD, de série AE, de série AF, de série AG, de série AH, de série AI, de série AJ, de série AK, de série AL, de série AM, de série AN, de série AO et de série AQ en 2025, en 2024 et en 2023.

	2025	2024	2023
Actions ordinaires	2,31000 \$	3,99 \$	3,87 \$
Actions privilégiées de premier rang			
Série R	0,86169 \$	0,75450 \$	0,75450 \$
Série S	1,20572 \$	1,64999 \$	1,74988 \$
Série T	1,24750 \$	1,24750 \$	1,24750 \$
Série Y	1,20572 \$	1,64999 \$	1,74988 \$
Série Z	1,33650 \$	1,33650 \$	1,33650 \$
Série AA	1,23500 \$	1,23500 \$	1,23500 \$
Série AB	1,20572 \$	1,64999 \$	1,74988 \$
Série AC	1,27000 \$	1,27000 \$	1,27000 \$
Série AD	1,20572 \$	1,64999 \$	1,74988 \$
Série AE	1,20572 \$	1,64999 \$	1,74988 \$
Série AF	1,37400 \$	0,96625 \$	0,96625 \$
Série AG	0,84250 \$	0,84250 \$	0,84250 \$
Série AH	1,20572 \$	1,64999 \$	1,74988 \$
Série AI	0,84750 \$	0,84750 \$	0,84750 \$
Série AJ	1,20572 \$	1,64999 \$	1,74988 \$
Série AK	0,82650 \$	0,82650 \$	0,82650 \$
Série AL	1,19576 \$	1,66799 \$	1,62174 \$
Série AM	0,73475 \$	0,73475 \$	0,73475 \$
Série AN	1,24827 \$	1,72063 \$	1,67424 \$
Série AQ	1,63450 \$	1,63450 \$	1,31088 \$

# 7 Membres du conseil d'administration et de la haute direction

## 7.1 Membres du conseil d'administration

Le tableau ci-dessous présente les membres du conseil d'administration de BCE, leur lieu de résidence, la date à laquelle ils ont été élus ou nommés et leur poste principal au 5 mars 2026.

En vertu des règlements de BCE, chacun des membres du conseil d'administration occupe son poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à sa démission, si elle survient avant.

<b>Nom, province ou état et pays de résidence</b>	<b>Date d'élection ou de nomination au conseil de BCE</b>	<b>Poste principal au 5 mars 2026</b>
Mirko Bibic Ontario, Canada	Janvier 2020	Président et chef de la direction, BCE et Bell Canada, depuis janvier 2020
Robert P. Dexter Nouvelle-Écosse, Canada	Novembre 2014	Président du conseil et chef de la direction, Maritime Travel Inc. (société de voyages intégrée), depuis juillet 1979
Katherine Lee Ontario, Canada	Août 2015	Administratrice de sociétés, depuis mars 2018, et comptable professionnelle agréée
Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, F.ICD Québec, Canada	Avril 2016	Administratrice de sociétés, depuis avril 2016, et comptable professionnelle agréée
Sheila A. Murray Ontario, Canada	Mai 2020	Administratrice de sociétés, depuis avril 2019
Gordon M. Nixon, C.M., O.Ont. Ontario, Canada	Novembre 2014	Président du conseil d'administration, BCE et Bell Canada, depuis avril 2016, et administrateur de sociétés, depuis septembre 2014
Louis P. Pagnutti, FCPA, FCA Ontario, Canada	Novembre 2020	Administrateur de sociétés, depuis septembre 2020, et comptable professionnel agréé
Calin Rovinescu, C.M. Ontario, Canada	Avril 2016	Président exécutif du conseil d'administration, CAE Inc., depuis août 2025
Karen Sheriff Ontario, Canada	Avril 2017	Administratrice de sociétés, depuis octobre 2016
Jennifer Tory, C.M. Ontario, Canada	Avril 2021	Administratrice de sociétés, depuis décembre 2019
Louis Vachon, C.M., O.Q. Québec, Canada	Octobre 2022	Partenaire des opérations, J.C. Flowers & Co. (cabinet de placement privé), depuis janvier 2022
Steve Weed Nevada, États-Unis	Novembre 2025	Chef de la direction, WaveDivision Capital (cabinet de placement privé), depuis mars 2003
Johan Wibergh Barbade	Novembre 2023	Administrateur de sociétés, depuis février 2023
Cornell Wright Ontario, Canada	Avril 2021	Président, Wittington Investments, Limited (la principale société de portefeuille du groupe de sociétés Weston, qui comprend George Weston, Loblaw et Propriétés de Choix), depuis janvier 2022

## Postes occupés antérieurement

Tous les membres du conseil d'administration de BCE ont occupé les postes susmentionnés ou d'autres postes de hauts dirigeants au sein des mêmes sociétés ou de sociétés ou d'organisations associées au cours des cinq dernières années ou plus, à l'exception des membres du conseil d'administration énumérés ci-après.

<b>Nom</b>	<b>Poste occupé antérieurement</b>
Calin Rovinescu, C.M.	Administrateur de sociétés de février 2021 à août 2025 et président et chef de la direction d'Air Canada avant février 2021
Louis Vachon, C.M., O.Q.	Chef de la direction de la Banque Nationale du Canada (banque à chartre), de 2007 à novembre 2021
Johan Wibergh	Directeur de la technologie de Vodafone Group plc (fournisseur mondial de télécommunications), de 2015 à décembre 2022
Cornell Wright	Associé chez Torys LLP (cabinet d'avocats), de 2009 à avril 2021

## Comités du conseil d'administration de BCE

Le tableau ci-dessous présente la liste des comités du conseil d'administration de BCE et de leurs membres au 5 mars 2026.

Comité	Membre
Audit	Louis P. Pagnutti (président) Katherine Lee, Monique F. Leroux, Jennifer Tory, Johan Wiberg, Cornell Wright
Gouvernance d'entreprise	Monique F. Leroux (présidente) Katherine Lee, Sheila A. Murray, Karen Sheriff, Cornell Wright
Ressources en cadres et rémunération	Sheila A. Murray (présidente) Robert P. Dexter, Calin Rovinescu, Jennifer Tory, Louis Vachon, Steve Weed
Risque et caisse de retraite	Calin Rovinescu (président) Robert P. Dexter, Louis P. Pagnutti, Karen Sheriff, Louis Vachon, Johan Wiberg

## 7.2 Membres de la haute direction

Le 20 mai 2025, Mark McDonald est devenu vice-président exécutif et chef du développement technologique de Bell Canada. Mark McDonald était auparavant premier vice-président, réseaux.

Le tableau qui suit présente la liste des hauts dirigeants de BCE et de Bell Canada, leur lieu de résidence et le poste qu'ils occupaient au sein de BCE ou de Bell Canada au 5 mars 2026.

Nom	Province et pays de résidence	Poste occupé au sein de BCE ou de Bell Canada
Mirko Bibic	Ontario, Canada	Président et chef de la direction (BCE et Bell Canada)
Sean Cohan	Ontario, Canada	Président, Bell Média (Bell Canada)
Hadeer Hassaan	Ontario, Canada	Vice-présidente exécutive et cheffe de l'information et de l'expérience client (Bell Canada)
Blaik Kirby	Ontario, Canada	Président de groupe, marché consommateur et petites entreprises (Bell Canada)
Devorah Lithwick	Ontario, Canada	Première vice-présidente et cheffe de la gestion de la marque (Bell Canada)
Robert Malcolmson	Ontario, Canada	Vice-président exécutif et chef des affaires juridiques et réglementaires (BCE et Bell Canada)
Mark McDonald	Ontario, Canada	Vice-président exécutif et chef du développement technologique (Bell Canada)
Curtis Millen <sup>(1)</sup>	Québec, Canada	Vice-président exécutif et chef des affaires financières (BCE et Bell Canada)
Nikki Moffat	Ontario, Canada	Vice-présidente exécutive, services généraux et cheffe des ressources humaines (BCE et Bell Canada)
Karine Moses <sup>(1)</sup>	Québec, Canada	Première vice-présidente, ventes et présidente, direction du Québec (Bell Canada)
John Watson	Ontario, Canada	Président de groupe, marché affaires, intelligence artificielle et Ateko (Bell Canada)

<sup>(1)</sup> Karine Moses et Curtis Millen étaient auparavant administrateurs de FormerGestion Inc. (auparavant Gestion Juste Pour Rire inc.) et de ses entités apparentées, qui ont déposé le 5 mars 2024 un avis d'intention de faire une proposition aux termes de l'article 50.4 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, procédure qui a ensuite été poursuivie le 15 mars 2024 en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Le 17 décembre 2025, ces entités ont été mises en faillite.

Tous nos hauts dirigeants ont occupé leur poste actuel ou d'autres postes de hauts dirigeants au sein de BCE ou de Bell Canada au cours des cinq dernières années ou plus, à l'exception de Sean Cohan qui a occupé les postes de chef du développement commercial et président de Nielsen Holdings PLC (une entreprise mondiale d'évaluation et d'analyse de données) de mars 2020 à janvier 2023, et de président de Pick Six LLC (un cabinet de service-conseils en médias et société d'investissement) de 2019 à 2020.

## 7.3 Actionnariat des membres du conseil d'administration et de la haute direction

Au 31 décembre 2025, les membres du conseil d'administration et de la haute direction de BCE, élus ou nommés à cette date, en tant que groupe étaient, directement ou indirectement, les propriétaires véritables de 483 095 actions ordinaires (ou moins de 0,1 %) de BCE, ou exerçaient un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur ces dernières.

# 8 Litiges

Dans le cours normal de nos affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations visant à obtenir des dommages pécuniaires et autres réparations. En particulier, en raison de la nature de nos activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à la réclamation de dommages pécuniaires substantiels. La présente rubrique décrit les litiges importants auxquels nous étions partie au 5 mars 2026. Cette liste n'est pas exhaustive et nous sommes impliqués dans un certain nombre d'autres litiges. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus judiciaire, nous ne pouvons prédire l'issue des réclamations et litiges, ni à quel moment ils seront résolus. Sous réserve de ce qui précède et en se fondant sur l'information actuellement disponible et l'évaluation par la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges en cours au 5 mars 2026, la direction estime que leur dénouement ne devrait pas avoir de répercussions défavorables significatives sur nos états financiers ou nos activités. Nous sommes d'avis que nous avons des moyens de défense solides et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

Pour la préparation de la présente notice annuelle, nous avons réévalué les informations précédemment présentées sur les litiges afin qu'elles portent essentiellement sur les litiges et les réclamations les plus importants.

## Actions collectives concernant les augmentations de prix

Le 27 novembre 2015, une demande d'autorisation d'exercer une action collective contre Bell Canada, Bell ExpressVu et Bell Mobilité a été déposée devant la Cour supérieure du Québec au nom de tous les consommateurs québécois dont les frais mensuels pour les services de téléphonie filaire, les services Internet, le service Télé Fibe, le service de télé par satellite ou les services sans fil postpayés ont été modifiés unilatéralement à un moment ou à un autre depuis novembre 2012. Le demandeur allègue que les avis fournis par les défendeurs au sujet de l'augmentation des tarifs n'étaient pas conformes à la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec (LPC). L'action vise à obtenir le remboursement, depuis novembre 2012, des augmentations du tarif mensuel, ainsi que le paiement de dommages-intérêts punitifs d'un montant de 100 \$ par membre de l'action collective. Le 10 juillet 2017, la Cour a autorisé la demande à titre d'action collective.

Le 12 décembre 2018, une autre demande d'autorisation d'exercer une action collective contre Télébec et Cablevision du Nord a été déposée devant la Cour supérieure du Québec au nom de tous les consommateurs et de toutes les entités commerciales du Québec dont les frais mensuels pour les services de téléphonie filaire, les services Internet, les services de télé ou les services sans fil postpayés ont été modifiés unilatéralement à un moment ou à un autre depuis décembre 2015. La demanderesse allègue que les avis fournis par les défendeurs au sujet de l'augmentation des tarifs n'étaient pas conformes à la LPC ni au *Code civil du Québec*. Le recours vise à obtenir le remboursement, depuis décembre 2015, des augmentations du tarif mensuel, ainsi que le paiement de dommages-intérêts punitifs d'un montant de 100 \$ par membre de l'action collective. Le 5 février 2022, la Cour a autorisé la demande à titre d'action collective pour les augmentations de tarif survenues entre le 12 décembre 2015 et le 2 novembre 2022.

## Action collective et action collective projetée concernant le programme de publicité pertinente

Les 14 et 16 avril 2015, respectivement, une demande d'autorisation d'exercer une action collective contre Bell Canada et Bell Mobilité a été déposée devant la Cour supérieure du Québec et une demande introductive d'instance a été déposée contre Bell Canada et Bell Mobilité en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Ontario) devant la Cour supérieure de l'Ontario. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts pour rupture de contrat, violation de la législation applicable en matière de protection des consommateurs, violation du Code civil du Québec, atteinte à la vie privée, négligence, abus de confiance, enrichissement injustifié et renonciation au recours en responsabilité civile délictuelle découlant de l'utilisation et de la divulgation non autorisées alléguées de renseignements personnels, par Bell Canada et Bell Mobilité, dans le cadre du programme de publicité pertinente. Des dommages-intérêts punitifs d'un montant non précisé sont demandés dans le cadre des deux poursuites. Le 16 novembre 2017, la Cour a suspendu l'action déposée au Québec. Le 13 mai 2019, la Cour supérieure de l'Ontario a autorisé la demande ontarienne à titre d'action collective nationale contre Bell Mobilité pour la période allant du 16 novembre 2013 au 14 avril 2015.

## Action collective concernant le calcul des minutes de service sans fil

Le 18 août 2008, une demande introductive d'instance a été déposée en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Ontario) devant la Cour supérieure de l'Ontario contre Bell Mobilité, au nom de tous les clients et les clientes canadiens de Bell Mobilité qui, depuis juillet 2002, ont vu leur temps d'antenne arrondi à la minute supérieure. La poursuite allègue de fausses représentations et une rupture de contrat, et elle vise l'obtention du remboursement de tous les montants perçus par Bell Mobilité en raison de la portion arrondie des frais par minute pour le temps d'antenne sans fil, soit un montant de 500 millions \$ à titre de dommages-intérêts généraux, ainsi qu'un montant de 20 millions \$ à titre de dommages-intérêts punitifs. La demande d'autorisation d'exercer l'action collective concernant les minutes arrondies à la hausse a été autorisée le 25 novembre 2014, pour la période allant du 18 août 2006 au 1<sup>er</sup> octobre 2009.

## Action collective projetée concernant les « frais du 9-1-1 »

Le 26 juin 2008, une demande introductive d'instance a été déposée en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Saskatchewan) devant ce qui est désormais la Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan, contre un certain nombre de fournisseurs de services sans fil, y compris Bell Mobilité et ses prédécesseurs Bell MTS et Bell Aliant. Cette demande allègue, entre autres, une violation de contrat et de l'obligation d'informer, le dol, des fausses représentations, un enrichissement injustifié, des infractions à la loi provinciale sur la protection du consommateur et à la *Loi sur la concurrence*, et de la collusion relativement à certains « frais 9-1-1 » facturés par les fournisseurs de services sans fil à leur clientèle. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts non précisés, des dommages-intérêts punitifs ainsi que la comptabilisation des « frais 9-1-1 » perçus et la création d'une fiducie judiciaire pour ces frais. Le recours vise l'autorisation d'une action collective nationale comprenant l'ensemble de la clientèle des fournisseurs, peu importe où ils demeurent au Canada. La demande n'a pas encore été autorisée à titre d'action collective.

## Action collective relativement aux frais d'accès au système de services sans fil

Le 9 août 2004, une demande introductive d'instance a été déposée en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Saskatchewan) devant ce qui est désormais la Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan contre un certain nombre de fournisseurs de services sans fil, notamment Bell Mobilité et ses prédécesseurs, Bell MTS et Bell Aliant. Cette demande allègue, entre autres, une violation de contrat et de l'obligation d'informer, le dol, des fausses représentations, un enrichissement injustifié et de la collusion relativement à certains frais d'accès au système et frais de licences facturés par les fournisseurs de services de communications sans fil à leur clientèle. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts généraux ainsi que des dommages-intérêts punitifs non précisés. En 2017, la Cour a autorisé, sur la base de l'enrichissement injustifié uniquement, une action collective nationale comprenant l'ensemble des clients, peu importe où ils demeurent au Canada, sur la base d'un groupe avec option de retrait en Saskatchewan et sur la base d'un groupe à adhésion optionnelle pour les membres ailleurs au Canada.

## Autres

Nous faisons l'objet d'autres réclamations et litiges dans le cours normal de nos activités actuelles et passées, y compris des actions collectives, des différends liés à l'emploi, des différends contractuels, des différends avec des concurrents et des différends avec des clients. Dans le cadre de certains litiges et réclamations, le demandeur réclame des dommages-intérêts ainsi que d'autres réparations qui, s'ils étaient accordés, pourraient entraîner des dépenses importantes de notre part ou des changements à nos pratiques commerciales.

## 9 Membres de la direction et autres personnes intéressées dans des opérations importantes

---

À notre connaissance, aucun membre du conseil d'administration ou de la haute direction, actuellement en poste ou nommé, ni aucune personne associée ou liée à un membre du conseil d'administration ou de la haute direction, actuellement en poste ou nommé, ne détient un intérêt important relatif aux opérations conclues au cours des trois exercices les plus récents ou au cours de l'exercice en cours, qui aurait eu une incidence significative sur nous ou qui pourrait raisonnablement en avoir une.

## 10 Intérêts des experts

---

L'auditeur de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 était le cabinet Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. Au 6 mars 2025 et pour toute la période couverte par les états financiers sur lesquels le cabinet délivrait son rapport, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. était indépendant de BCE au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et au sens de la loi américaine *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, ainsi que des règles et des règlements adoptés en application de cette loi par la SEC et par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

Le cabinet Ernst & Young s.r.l./ S.E.N.C.R.L. a préparé le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant relatif à nos états financiers consolidés audités au 31 décembre 2025 et pour l'exercice clos à cette date et le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant relatif à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025. Ernst & Young s.r.l./ S.E.N.C.R.L. est indépendant de BCE au sens du code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et au sens de la loi américaine *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, ainsi que des règles et des règlements adoptés en application de cette loi par la SEC et par le Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis).

## 11 Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

---

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires et privilégiées de BCE au Canada est Compagnie Trust TSX, dont les bureaux principaux sont situés : à Montréal, au Québec; à Toronto, en Ontario; à Calgary, en Alberta; et à Vancouver, en Colombie-Britannique. Aux États-Unis, il s'agit d'Equiniti Trust Company, LLC (successeur d'American Stock Transfer & Trust Company, LLC), dont le bureau principal est situé à New York (New York).

Le registre des débetures canadiennes non subordonnées de Bell Canada est conservé au bureau principal de Fiducie Computershare Avantage du Canada (auparavant Compagnie Trust BNY Canada), à Montréal; les services d'inscription, d'échange et de transfert des débetures canadiennes non subordonnées sont offerts aux bureaux principaux de Fiducie Computershare Avantage du Canada (auparavant Compagnie Trust BNY Canada), à Montréal et à Toronto.

Le registre des débetures canadiennes subordonnées de Bell Canada est conservé au bureau principal de Fiducie Computershare Avantage du Canada (auparavant Compagnie Trust BNY Canada), à Montréal; les services d'inscription, d'échange et de transfert des débetures canadiennes subordonnées sont offerts aux bureaux principaux de Fiducie Computershare Avantage du Canada (auparavant Compagnie Trust BNY Canada), à Montréal et à Toronto.

Le registre des billets américains de Bell Canada, émis en vertu de son acte de fiducie américain de 2016, est conservé au bureau principal de la Bank of New York Mellon à New York; les services d'inscription, d'échange et de transfert de ces billets américains sont également offerts au bureau principal de la Bank of New York Mellon à New York.

Le registre des billets subordonnés de rang inférieur américains émis par Bell Canada en vertu de son acte de fiducie américain de 2025 est tenu au bureau principal de la Bank of New York Mellon à New York; les services d'inscription, d'échange et de transfert de ces billets subordonnés de rang inférieur américains sont également offerts au bureau principal de la Bank of New York Mellon à New York.

Le registre des billets subordonnés de rang inférieur canadiens émis par Bell Canada en vertu de son acte de fiducie canadien de 2025 est tenu au bureau principal de Fiducie Computershare Avantage du Canada, à Montréal; les services d'inscription, d'échange et de transfert de ces billets subordonnés de rang inférieur canadiens sont également offerts aux bureaux principaux de Fiducie Computershare Avantage du Canada, à Montréal et à Toronto.

# 12 Pour des renseignements supplémentaires

---

La présente notice annuelle de même que les rapports annuels et trimestriels aux actionnaires de BCE et ses communiqués sont diffusés sur le site Web de BCE, à l'adresse [bce.ca](http://bce.ca).

Des renseignements supplémentaires, notamment en ce qui concerne la rémunération des membres du conseil d'administration et de la haute direction et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre des plans de rémunération sous forme de titres de participation, sont contenus dans la circulaire de procuration de la direction de BCE concernant sa plus récente assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection de membres du conseil d'administration.

Des renseignements supplémentaires concernant BCE se trouvent sur le site SEDAR+, à l'adresse [sedarplus.ca](http://sedarplus.ca), et sur EDGAR, à l'adresse [sec.gov](http://sec.gov). Des données financières additionnelles sont contenues dans les états financiers consolidés audités de BCE et le rapport de gestion connexe pour le dernier exercice de BCE, lesquels sont inclus dans le **rapport financier annuel 2025 de BCE**. Vous pouvez obtenir un exemplaire du rapport de gestion annuel ou trimestriel de BCE en en faisant la demande auprès du groupe Relations avec les investisseurs de BCE par courrier au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, édifice A, 8<sup>e</sup> étage, Verdun (Québec) H3E 3B3 ou en envoyant un courriel à l'adresse [relations.investisseurs@bce.ca](mailto:relations.investisseurs@bce.ca).

Renseignements aux actionnaires : 1-800-561-0934

Relations avec les investisseurs : 1-800-339-6353

# 13 Annexe 1 –

## Information sur le comité d'audit

---

Le comité d'audit de BCE (le comité d'audit) a pour mandat d'aider le conseil d'administration de BCE à superviser :

- l'intégrité des états financiers de BCE et de l'information connexe;
- la conformité de BCE avec les exigences applicables prévues par la loi et la réglementation;
- l'indépendance, les compétences et la nomination des auditeurs externes;
- la performance de l'auditeur interne et de l'auditeur externe;
- la responsabilité de la direction relativement à l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne et à la présentation de rapports à l'égard de celui-ci;
- les processus de BCE en matière de gestion des risques liés à la présentation de l'information financière et à la gestion.

### Compétences financières et expertise des membres ainsi que postes occupés simultanément par ceux-ci

En vertu de la loi *Sarbanes-Oxley* de 2002 et des règles connexes de la SEC, BCE est tenue d'indiquer si son comité d'audit compte parmi ses membres au moins un « expert financier du comité d'audit » au sens de ces règles. De plus, le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* et les règles en matière de gouvernance de la NYSE suivis par BCE exigent que tous les membres du comité d'audit aient des « compétences financières » et soient « indépendants ».

Le conseil d'administration de BCE a établi que tous les membres du comité d'audit en 2025 et tous les membres du comité d'audit actuel avaient des compétences financières et étaient indépendants, et le président actuel du comité d'audit, M. L. P. Pagnutti, ainsi que M<sup>me</sup> K. Lee et M<sup>me</sup> M. F. Leroux sont des experts financiers du comité d'audit. Le tableau suivant présente la formation et l'expérience pertinentes de tous les membres du comité d'audit en 2025 ainsi que les membres actuels.

### Formation et expérience pertinentes

L. P. Pagnutti, FCPA, FCA  
(président)

M. Pagnutti siège au conseil d'administration de BCE depuis novembre 2020 et il est président du comité d'audit depuis janvier 2021. M. Pagnutti est administrateur de sociétés et a occupé le poste d'associé directeur mondial, facilitation des affaires, d'EY (cabinet de services professionnels). Il a aussi été membre du comité exécutif mondial d'EY jusqu'à sa retraite, en septembre 2020. À titre d'associé directeur mondial, il était responsable des fonctions d'affaires d'EY à l'échelle mondiale. Il supervisait la stratégie d'EY et sa mise en œuvre au sein de tous les secteurs, notamment la technologie, les finances, la gestion des risques, les services juridiques, les services partagés et l'approvisionnement. M. Pagnutti s'est joint à l'équipe des services de certification d'EY en 1981, puis est passé à l'équipe de fiscalité en 1986. De 2004 à 2010, il a été président et chef de la direction d'EY Canada et membre du comité exécutif des Amériques d'EY. Il était associé directeur pour la région de l'Asie-Pacifique de 2010 à 2013. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce obtenu avec distinction de l'Université Laurentienne. M. Pagnutti détient le titre de comptable agréé depuis 1983 et celui de Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés depuis 2006. Il a siégé aux conseils d'administration de la Fondation de l'hôpital Sunnybrook et de Passeport pour ma réussite. M. Pagnutti est d'ailleurs à l'origine de la participation d'EY Canada à titre de partenaire bénévole national de Passeport pour ma réussite, un programme dédié à aider les élèves du secondaire venant de familles à faible revenu ou de groupes sous-représentés à obtenir leur diplôme d'études secondaires et à poursuivre des études postsecondaires.

K. Lee

M<sup>me</sup> Lee est administratrice de BCE depuis août 2015. Elle est administratrice de sociétés et, de 2010 à février 2015, a été présidente et cheffe de la direction de GE Capital Canada (important fournisseur mondial de solutions de financement et de gestion de parcs de véhicules destinées aux moyennes entreprises ayant des activités dans un large éventail de secteurs économiques). Avant d'occuper ce poste, M<sup>me</sup> Lee a été cheffe de la direction de GE Capital Real Estate au Canada de 2002 à 2010, et en a fait une société de financement par emprunt et par émission d'actions à part entière. M<sup>me</sup> Lee s'est jointe à GE en 1994, où elle a occupé plusieurs postes, dont ceux de directrice, Fusions et acquisitions, pour les services-conseils auprès des caisses de retraite de GE Capital, basés à San Francisco, et de directrice générale de GE Capital Real Estate Korea, basée à Séoul et à Tokyo. M<sup>me</sup> Lee est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto. Elle est comptable professionnelle agréée et comptable agréée. Elle est active dans la communauté, parrainant des réseaux de femmes et des forums Asie-Pacifique. Elle est aussi administratrice de Colliers International Group et de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public. En 2025, M<sup>me</sup> Lee a été lauréate d'un Prix Horatio Alger.

M. F. Leroux C.M., O.Q., FCPA, F.ICD	M <sup>me</sup> Leroux est administratrice de BCE depuis avril 2016. Compagnon de l'Ordre du Temple de la renommée de l'entreprise canadienne et membre du Temple de la renommée du secteur des valeurs mobilières, M <sup>me</sup> Leroux est une administratrice de sociétés qui siège à titre d'administratrice indépendante aux conseils du Groupe Michelin et d'Alimentation Couche-Tard Inc. À ce titre, elle apporte à ces conseils son expérience diversifiée, entre autres comme associée d'audit d'Ernst & Young de 1988 à 1995 et comme présidente du conseil et cheffe de la direction du Mouvement Desjardins de 2008 à 2016. Elle apporte au comité une grande expérience des affaires et une profonde expertise financière. M <sup>me</sup> Leroux est présidente du Comité de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise Michelin, lequel supervise les questions en matière d'ESG (y compris celles liées aux changements climatiques) pour cette entreprise. En 2020, M <sup>me</sup> Leroux a été nommée à la tête du Conseil sur la stratégie industrielle du gouvernement du Canada et, de 2016 à 2020, elle a présidé le conseil d'Investissement Québec. Elle agit comme vice-présidente du conseil de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) et aussi comme présidente des conseils de l'Université de Sherbrooke et du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. De plus, M <sup>me</sup> Leroux est compagnon de l'Ordre du Canada, officière de l'Ordre national du Québec, chevalière de la Légion d'honneur (France) et récipiendaire du Prix Woodrow-Wilson (États-Unis). Elle a reçu le titre de Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est également docteur honoris causa de 12 universités canadiennes en reconnaissance de sa contribution au secteur des affaires mais aussi à la communauté.
J. Tory, C.M.	M <sup>me</sup> Tory est administratrice de BCE depuis avril 2021. Elle est administratrice de sociétés et a été, jusqu'à sa retraite en décembre 2019, cheffe de l'administration de RBC (banque à charte) où elle était responsable de la marque, de la commercialisation, de la citoyenneté d'entreprise (ESG) et des communications, de l'approvisionnement et des services immobiliers à l'échelle mondiale. Auparavant, elle a été cheffe de groupe, Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, dirigeant les entreprises et les activités de la clientèle de détail et commerciale de RBC au Canada et dans les Antilles de 2014 à 2017. Tout au long de sa carrière de 42 ans, M <sup>me</sup> Tory a occupé plusieurs postes de haute direction clés dans le secteur de la distribution au détail et de l'exploitation, notamment la supervision de la transformation numérique et des coûts de l'entreprise. Leader communautaire et collectrice de fonds reconnue, elle est membre du conseil de la Fondation de l'hôpital Sunnybrook et a été présidente du conseil du festival international du film de Toronto. Défenseuse de la diversité, M <sup>me</sup> Tory a reçu de nombreux prix en reconnaissance de son travail pour l'avancement de la cause des femmes. Elle a obtenu un certificat mondial en matière de durabilité et d'ESG lui conférant le titre GCB.D qui est décerné par l'organisme Competent Board et qui comprend une session sur les changements climatiques et la biodiversité.
J. Wibergh	M. Wibergh siège au conseil d'administration de BCE depuis novembre 2023. Ancien directeur de la technologie de Vodafone, un fournisseur mondial de télécommunications, il a pris sa retraite en janvier 2023. Fort de plus de 35 ans d'expérience dans la gestion d'opérations à grande échelle à l'échelle mondiale, il a occupé plusieurs postes de direction au sein de grandes entreprises internationales pendant plus de 15 ans. Au cours de sa carrière, M. Wibergh a occupé pendant près de huit ans le poste de directeur de la technologie du groupe Vodafone et pendant six ans et demi celui de vice-président exécutif et chef de l'unité commerciale « Réseaux » d'Ericsson. Son expérience de dirigeant couvre l'innovation technologique, les réseaux de télécommunications, les réseaux d'entreprise, les systèmes numériques et informatiques, la cybersécurité, la R&D, la gestion des produits, l'excellence opérationnelle et les opérations 24/7 à grande échelle. Il siège également au conseil d'administration de quatre entreprises américaines, à savoir AST SpaceMobile Inc., Trimble Inc., Avanci LLC et Cohere Technologies. L'expérience antérieure de M. Wibergh au sein de conseils d'administration inclut Vantage Towers AG (de 2020 à 2022), le KTH Royal Institute of Technology (de 2010 à 2016) ainsi que la présidence de Next Generation Mobile Networks (de 2016 à 2018). Il a également siégé aux conseils consultatifs d'IBM, de HP Enterprises et d'Amdocs. M. Wibergh est titulaire d'une maîtrise en informatique et génie de l'Université Linköping, en Suède.
C. Wright	M. Wright est administrateur de BCE depuis avril 2021. M. Wright est président de Wittington Investments, Limited (Wittington) (principale société de portefeuille du groupe de sociétés Weston, qui comprend George Weston, Loblaw et Propriétés de Choix). En tant que président de Wittington, M. Wright est administrateur des sociétés du groupe Weston. M. Wright s'est joint à Wittington en 2021, après une carrière de 20 ans au sein de Torys LLP (cabinet d'avocats), où il était un avocat de droit des sociétés de premier plan. Il était président du secteur de droit des sociétés du cabinet et co-chef de la pratique en matière de fusions et acquisitions du cabinet. M. Wright possède une vaste expérience dans des domaines complexes liés aux opérations, aux valeurs mobilières, aux capitaux privés, à la réglementation, à la gouvernance et à la conformité. Il détient le titre de Fellow de l'American College of Governance Counsel. M. Wright est administrateur du University Health Network, membre du conseil consultatif du doyen de la Rotman School of Management et a également été président du conseil du Ballet national du Canada. Il détient un baccalauréat ès arts de l'Université McGill ainsi qu'un diplôme de droit et un MBA de l'Université de Toronto.

Aux termes des règles de la NYSE suivies par BCE, si un membre du comité d'audit siège au même moment au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes, le conseil d'administration doit déterminer si ces postes occupés simultanément nuisent à la capacité du membre de bien servir le comité d'audit et divulguer sa décision. Aucun membre du comité d'audit ne siège actuellement simultanément au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes.

## Politiques et procédures d'approbation préalable

La politique en matière d'indépendance de l'auditeur de BCE est une politique complète qui régit tous les aspects de notre relation avec les auditeurs externes, y compris :

- l'établissement d'un processus visant à déterminer si divers services d'audit et autres services fournis par les auditeurs externes compromettent leur indépendance;
- la détermination des services que les auditeurs externes peuvent ou ne peuvent pas fournir à BCE et à ses filiales;
- l'approbation préalable de tous les services devant être fournis par les auditeurs externes de BCE et de ses filiales;
- l'établissement d'un processus indiquant la marche à suivre lors de l'embauche de membres du personnel, actuels ou anciens, des auditeurs externes pour remplir un rôle de surveillance financière afin de s'assurer que l'indépendance de l'auditeur est maintenue.

En particulier, la politique précise :

- que les auditeurs externes ne peuvent être embauchés pour fournir des services faisant partie de la catégorie des services interdits, notamment les services de tenue des livres comptables, les services de conception et de mise en œuvre de systèmes d'information financière ou les services juridiques;
- que pour tous les services permis, qu'il s'agisse de services d'audit ou de services non liés à l'audit (comme les prospectus, le contrôle diligent et les audits non prévus par la loi), une demande d'approbation doit être présentée au comité d'audit avant que le travail ne soit confié aux auditeurs externes;
- qu'un sommaire de tous les honoraires facturés par les auditeurs externes par type de service doit être présenté à chaque réunion ordinaire du comité d'audit.

Le texte intégral de la politique en matière d'indépendance de l'auditeur se trouve sous l'onglet Gouvernance du site Web de BCE, à l'adresse [bce.ca](http://bce.ca).

## Honoraires des auditeurs externes

Le tableau suivant indique les honoraires que les auditeurs externes de BCE ont facturés à BCE et à ses filiales pour divers services fournis au cours de chacun des deux derniers exercices.

	Ernst & Young s.r.l./ S.E.N.C.R.L. 2025 (en millions \$)	Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. 2024 (en millions \$)
Honoraires d'audit <sup>(1)</sup>	5,4	10,5
Honoraires liés à l'audit <sup>(2)</sup>	0,2	3,5
Honoraires pour services fiscaux <sup>(3)</sup>	–	0,3
Autres honoraires <sup>(4)</sup>	–	0,1
Total <sup>(5)</sup>	5,6	14,4

<sup>(1)</sup> Ces honoraires comprennent les services professionnels fournis par les auditeurs externes pour les audits prévus par la loi des états financiers annuels, l'audit de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'examen des rapports financiers intermédiaires, l'examen des questions portant sur la comptabilité et la présentation de l'information financière, l'examen des documents de placement de titres et les services de traduction.

<sup>(2)</sup> Ces honoraires ont trait aux audits non prévus par la loi et aux procédures relatives au contrôle diligent, ainsi qu'à d'autres audits et dépôts prévus par la réglementation.

<sup>(3)</sup> Ces honoraires comprennent les services professionnels relatifs à des services de conformité fiscale, des conseils fiscaux ainsi que de l'aide relativement aux audits fiscaux.

<sup>(4)</sup> Ces honoraires comprennent tous les autres honoraires relatifs aux services permis qui ne sont pas inclus dans l'une ou l'autre des catégories susmentionnées.

<sup>(5)</sup> Les montants de 5,6 millions \$ pour 2025 et de 14,4 millions \$ pour 2024 reflètent les honoraires facturés au cours de ces exercices sans tenir compte de l'exercice auquel se rapportent ces services. Le total des honoraires pour les services offerts à chacun de ces exercices s'élevait à 5,6 millions \$ en 2025 et à 10,9 millions \$ en 2024. En outre, Ernst & Young s.r.l./ S.E.N.C.R.L. a facturé à BCE en 2026 des honoraires supplémentaires de 3,0 millions \$ se rapportant à des services rendus en 2025.

# 14 Annexe 2 – Charte du comité d'audit

---

# BCE INC.

## CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

### I. Mandat

Le comité d'audit a pour mandat d'aider le conseil d'administration à superviser :

- A. l'intégrité des états financiers de la Société et de l'information connexe;
- B. la conformité de la Société aux exigences applicables prévues par la loi et la réglementation;
- C. l'indépendance, les compétences et la nomination de l'auditeur des actionnaires;
- D. la performance de l'auditeur des actionnaires et de l'auditeur interne;
- E. la responsabilité de la direction quant à l'évaluation et à la présentation de l'information sur l'efficacité des contrôles internes;
- F. les risques de la Société en ce qui concerne la publication d'information financière et la gestion.

### II. Obligations et responsabilités

Le comité d'audit accomplit les fonctions habituellement dévolues à un comité d'audit ainsi que toute autre fonction assignée par le conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a les obligations et responsabilités suivantes :

#### A. Présentation et contrôle de l'information financière

- 1. Trimestriellement et annuellement, examiner les questions suivantes et en discuter avec la direction et l'auditeur des actionnaires :
  - a. les questions importantes concernant les principes comptables et la présentation des états financiers, y compris les changements importants relatifs au choix ou à l'application par la Société des principes comptables ou dans les transactions importantes de parties liées, ainsi que les questions concernant le

caractère adéquat des contrôles internes de la Société et les mesures d'audit spéciales prises en cas de lacunes importantes en matière de contrôles;

- b. les analyses préparées par la direction ou l'auditeur des actionnaires (ou les deux) formulant des questions et des conclusions importantes relativement à la présentation de l'information financière dans le cadre de la préparation des états financiers, y compris l'incidence du choix d'un principe parmi plusieurs normes internationales d'information financière (IFRS) ou de mesures non conformes aux IFRS sur les états financiers (ou les deux) lorsqu'un tel choix est appliqué pendant la période de présentation de l'information financière en cours;
  - c. l'incidence des nouvelles mesures réglementaires ou comptables et des arrangements hors bilan sur les états financiers de la Société; et
  - d. le type d'information et la présentation de l'information devant être inclus dans les communiqués de presse portant sur les résultats (notamment en cas d'utilisation de renseignements pro forma ou non définis par les IFRS).
2. Se réunir pour examiner les questions suivantes, en discuter avec la direction et l'auditeur des actionnaires, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration avant leur divulgation publique :
- a. les états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la Société et le « rapport de gestion » connexe, les avis concernant les déclarations prospectives, le rapport annuel intégré, la notice annuelle, les communiqués de presse portant sur les résultats et les indications de résultats fournies aux analystes et aux agences de notation ainsi que l'intégrité de l'information financière de la Société;
    - outre sa responsabilité de formuler des recommandations au conseil d'administration, lorsque ses membres le jugent à propos et au mieux des intérêts de la Société, le comité d'audit peut approuver pour le compte du conseil d'administration les états financiers consolidés intermédiaires de la Société et le « rapport de gestion » connexe ainsi que les communiqués de presse portant sur les résultats et les indications

de résultats visant une période intermédiaire, pourvu que toute approbation de ce genre soit communiquée au conseil d'administration à sa première réunion tenue par la suite; et

- b. les questions d'audit soulevées par l'auditeur des actionnaires et les mesures prises par la direction à cet égard, y compris toute limitation de la portée des activités de l'auditeur des actionnaires ou de l'accès à des renseignements demandés, et tout désaccord important avec la direction.
3. Examiner les rapports de l'auditeur des actionnaires sur les questions suivantes et en discuter :
    - a. toutes les principales méthodes et pratiques comptables utilisées par la Société;
    - b. tous les choix importants de méthodes comptables lorsque d'autres choix de méthodes sont possibles selon les IFRS et ont fait l'objet de discussions avec la direction, y compris les répercussions de ces divers autres modes de traitement ainsi que le mode préconisé par l'auditeur des actionnaires; et
    - c. les autres communications écrites importantes entre l'auditeur des actionnaires et la direction, y compris une discussion avec l'auditeur des actionnaires sur ces communications.

## **B. Supervision de l'auditeur des actionnaires**

1. Être directement responsable de la nomination, de l'établissement de la rémunération, du renouvellement du mandat et de la supervision des travaux de l'auditeur des actionnaires, qui se rapportera directement au comité d'audit, et de tout autre auditeur responsable de préparer ou de produire un rapport d'audit ou de fournir d'autres services d'audit ou des services d'attestation à l'intention de la Société ou d'une filiale consolidée de celle-ci, s'il y a lieu, et passer en revue les questions relatives à la nomination de l'auditeur des actionnaires, aux modalités de sa mission, à l'examen de sa mission, à sa destitution, à son indépendance et à ses honoraires proposés, et présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration.
2. Approuver au préalable tous les honoraires et les modalités liés aux plans d'audit, d'examen ou d'attestation pour tous les services d'audit, d'examen ou d'attestation devant être

fournis par l'auditeur des actionnaires à la Société et à toute filiale consolidée et tout autre auditeur responsable de préparer ou de produire un rapport d'audit ou de fournir d'autres services d'audit ou services d'attestation à l'intention de la Société ou d'une filiale consolidée de celle-ci, s'il y a lieu.

3. Approuver au préalable toutes les missions de services autorisés, liés et non liés à l'audit, à être fournis à la Société et à toute filiale consolidée par l'auditeur des actionnaires et, à cette fin, établir à son gré des politiques et des procédures relatives à la prestation, par l'auditeur des actionnaires, de tout service non lié à l'audit autorisé pour la Société et pour toute filiale consolidée, ce qui doit comprendre l'approbation préalable par le comité d'audit de tous les services d'audit ou d'examen et de tous les services non liés à l'audit autorisés devant être fournis à la Société et à toute filiale consolidée par l'auditeur des actionnaires.
4. Déléguer, s'il est jugé à propos, au chef ou à la cheffe des affaires financières, le pouvoir d'approuver au préalable les services d'audit ou d'examen ainsi que les services non liés à l'audit autorisés, pourvu que toute approbation de ce genre soit communiquée au comité d'audit à sa première réunion prévue par la suite.
5. Établir des politiques relatives à l'embauche d'associées et d'associés et de membres du personnel, nouveaux et anciens de l'auditeur des actionnaires.
6. Au moins une fois par année, examiner et évaluer les questions suivantes et présenter des rapports à cet égard au conseil d'administration :
  - a. l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique de l'auditeur des actionnaires, y compris déterminer si l'exécution de services non liés à l'audit autorisés par celui-ci ou celle-ci ne compromet pas son indépendance;
  - b. l'obtention d'une déclaration écrite de la part de l'auditeur des actionnaires : i) décrivant toutes les relations entre celui-ci ou celle-ci et la Société, ii) assurant que la rotation du ou de la responsable de mission est effectuée conformément à la loi et iii) décrivant toute autre relation qui peut compromettre l'indépendance de l'auditeur des actionnaires;

- c. la qualité de l'équipe de mission, y compris l'évaluation du ou de la responsable de mission, en tenant compte de l'avis de la direction et de l'auditeur interne; et
  - d. la qualité des communications et des interactions avec l'auditeur externe.
- 7. Au moins une fois par année, obtenir et examiner un rapport préparé par l'auditeur des actionnaires décrivant :
  - a. ses procédures de contrôle interne de la qualité; et
  - b. toutes les questions importantes soulevées dans le cadre du dernier contrôle interne de la qualité (ou contrôle par les pairs) du cabinet de l'auditeur des actionnaires ou de toute demande de renseignements ou enquête effectuée par une autorité gouvernementale ou professionnelle, émises au cours de l'année, relativement à une ou à plusieurs missions d'audit indépendantes réalisées par le cabinet de l'auditeur des actionnaires, au Canada et aux États-Unis, limité au Public Company Accounting Oversight Board, ainsi que toutes les mesures prises pour régler les questions de ce genre.
- 8. Au moins une fois tous les cinq ans, sauf indication contraire découlant de l'évaluation annuelle, effectuer une évaluation complète de l'auditeur des actionnaires centrée sur l'entreprise et faire rapport au conseil d'administration sur les questions suivantes :
  - a. l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique de l'auditeur des actionnaires;
  - b. la qualité de l'équipe de mission; et
  - c. la qualité des communications et des interactions avec l'auditeur des actionnaires.
- 9. Régler tout désaccord entre la direction et l'auditeur des actionnaires concernant la présentation de l'information financière.
- 10. Examiner le plan d'audit annuel en collaboration avec l'auditeur des actionnaires.
- 11. Rencontrer périodiquement l'auditeur des actionnaires sans la présence de membres de la direction ni de l'auditeur interne.

**C. Supervision de l'audit interne**

1. Examiner les questions suivantes, en discuter avec le ou la responsable de l'audit interne et présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration :
  - a. la nomination et le mandat de l'audit interne, y compris les responsabilités, le budget et la dotation en personnel de la fonction d'audit interne;
  - b. discuter avec le ou la responsable de l'audit interne de la portée et de l'exécution des travaux d'audit interne, y compris l'examen du plan d'audit interne annuel, et de l'existence éventuelle de restrictions ou de limitations imposées quant à l'audit interne; et
  - c. obtenir des rapports périodiques préparés par le ou la responsable de l'audit interne concernant les conclusions de l'audit interne, y compris celles portant sur les contrôles internes de la Société, et les progrès réalisés par la Société en vue de corriger toute lacune soulevée dans les conclusions de l'audit.
2. Rencontrer périodiquement le ou la responsable de l'audit interne sans la présence de membres de la direction ni de l'auditeur des actionnaires.

**D. Supervision du système de contrôle interne de la Société**

1. Examiner les questions suivantes, en discuter avec la direction, l'auditeur des actionnaires et l'auditeur interne, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration :
  - a. les systèmes de contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière;
  - b. l'existence de toute fraude, importante ou non, impliquant la direction ou d'autres membres du personnel qui jouent un rôle important dans les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière;
  - c. la conformité de la Société à ses politiques et pratiques en matière d'éthique commerciale et de code de conduite;

- d. le respect par les administrateurs et administratrices et autres membres de la direction, de la politique de communication de l'information de la Société; et
  - e. les relations du comité d'audit avec les autres comités du conseil d'administration, la direction et les comités d'audit des filiales consolidées de la Société.
- 2. Examiner le processus relatif aux attestations devant être incluses dans les documents publics d'information de la Société et en discuter avec le chef ou la cheffe de la direction et le chef ou la cheffe des affaires financières de la Société.
  - 3. Examiner les contrôles et les procédures en matière de communication de l'information de la Société, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations au conseil d'administration à cet égard.
  - 4. Établir des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes adressées à la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit ainsi que des procédures permettant aux membres du personnel de communiquer confidentiellement, sous le couvert de l'anonymat, leurs préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.
  - 5. Rencontrer périodiquement la direction sans la présence de l'auditeur des actionnaires ni de l'auditeur interne.
- E. ***Supervision des risques liés à l'information financière et à la gestion de la Société***
- 1. Examiner les processus de la Société, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations au conseil d'administration à leur égard pour déterminer, évaluer, atténuer et, le cas échéant, signaler les risques importants liés à l'information financière et à la gestion.
  - 2. Examiner certaines politiques clés en matière d'information financière et de gestion, y compris la politique d'indépendance de l'auditeur et les procédures de traitement des plaintes relatives à la comptabilité et à l'audit de la Société, présenter des rapports, et, s'il y a lieu, formuler des recommandations au conseil d'administration à leur égard, ainsi que recommander des modifications jugées appropriées.

**F. Indépendance journalistique**

1. Considérer et approuver, sur recommandation du chef ou de la cheffe de la direction, la nomination et la cessation d'emploi du vice-président ou de la vice-présidente responsable de CTV News et du vice-président ou de la vice-présidente responsable de Noovo.
2. Au moins une fois par année, obtenir et examiner des rapports portant sur la conformité à la Politique sur l'indépendance journalistique de la Société par le vice-président ou la vice-présidente responsable de CTV News et le vice-président ou la vice-présidente responsable de Noovo.

**G. Conformité aux exigences prévues par la loi**

1. Examiner le caractère adéquat du processus adopté par la Société en vue de se conformer aux lois et aux règlements, en discuter avec la direction, l'auditeur des actionnaires et l'auditeur interne, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration.
2. Recevoir périodiquement des rapports préparés par le chef ou la cheffe du service juridique de la Société concernant les litiges importants potentiels ou en cours de la Société.

**III. Évaluation du comité d'audit et présentation de rapports au conseil d'administration**

- A. Annuellement, le comité d'audit évalue et examine sa performance en collaboration avec le comité de régie d'entreprise du conseil d'administration.
- B. Annuellement, le comité d'audit examine le caractère adéquat de son mandat et en discute avec le comité de régie d'entreprise du conseil d'administration.
- C. Le comité d'audit rend périodiquement compte de ses activités au conseil d'administration.

**IV. Conseillers et conseillères externes**

Le comité d'audit a le pouvoir d'embaucher des conseillers et conseillères juridiques externes et d'autres conseillers et conseillères externes lorsqu'il le juge à propos pour lui prêter assistance dans l'exercice de ses fonctions. La Société fournit les fonds nécessaires à l'obtention des services de ces conseillers et conseillères, comme il est déterminé par le comité d'audit.

## V. Composition du comité

Le comité d'audit se compose du nombre d'administrateurs et d'administratrices, en aucun cas inférieur à trois, que le conseil d'administration peut établir de temps à autre par résolution. Les membres du comité d'audit sont tenus de respecter les exigences relatives à leur indépendance et à leur expérience ainsi que les autres exigences relatives à leurs fonctions au sein du comité d'audit comme il est déterminé par le conseil d'administration conformément aux lois, règles et règlements applicables, y compris les exigences des marchés boursiers.

## VI. Président ou présidente du comité d'audit

La personne à la présidence du comité d'audit est nommée par le conseil d'administration. Elle dirige le comité d'audit quant à tous les aspects du travail de celui-ci et est responsable de gérer efficacement les affaires de ce comité et de s'assurer qu'il est adéquatement organisé et fonctionne efficacement. Plus spécifiquement, le président ou la présidente du comité d'audit :

- A. dirige le comité d'audit de façon qu'il s'acquitte de ses fonctions et de ses responsabilités efficacement, comme il est décrit ailleurs dans le présent mandat et de toute autre façon appropriée;
- B. s'assure, de concert avec le président ou la présidente du conseil et le chef ou la cheffe de la direction, que la direction et les membres du comité d'audit entretiennent des rapports utiles;
- C. préside les réunions du comité d'audit;
- D. établit, de concert avec le chef ou la cheffe de la direction, le Secrétariat corporatif et le président ou la présidente du conseil, la fréquence, les dates et les lieux des réunions du comité d'audit;
- E. examine, de concert avec le chef ou la cheffe de la direction, le chef ou la cheffe des affaires financières, le Secrétariat corporatif et, au besoin, d'autres membres de la direction, le plan de travail annuel et l'ordre du jour des réunions afin de s'assurer que toutes les questions requises sont portées à l'attention du comité d'audit pour que celui-ci soit en mesure de s'acquitter efficacement de ses obligations et de ses responsabilités;
- F. s'assure, de concert avec le président ou la présidente du conseil, que toutes les questions nécessitant l'approbation du comité d'audit sont soumises au comité de façon appropriée;

- G. s'assure d'une bonne communication des renseignements au comité d'audit et examine, avec le chef ou la cheffe de la direction, le chef ou la cheffe des affaires financières, le Secrétariat corporatif et, au besoin, d'autres membres de la direction, le bien-fondé des documents soumis à l'appui des propositions de la direction, et les dates de leur présentation;
- H. rend compte au conseil d'administration des questions examinées par le comité d'audit et des décisions prises ou des recommandations formulées par celui-ci à la réunion du conseil d'administration suivant toute réunion du comité d'audit; et
- I. exécute les tâches particulières ou s'acquitte des fonctions que lui confie le conseil d'administration.

#### **VII. Durée du mandat**

Les membres du comité d'audit sont nommés ou remplacés par résolution du conseil d'administration afin d'exercer leur mandat à compter de leur nomination jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeures ou successeurs soient ainsi nommés.

#### **VIII. Procédure relative aux réunions**

Le comité d'audit établit sa propre procédure aux fins de la tenue et de la convocation des réunions. Il se réunit à huis clos séparément sans la présence de membres de la direction, de l'auditeur interne ni de l'auditeur des actionnaires à chacune de ses réunions régulièrement prévues.

#### **IX. Quorum et vote**

À moins qu'il n'en soit décidé autrement de temps à autre par résolution du conseil d'administration, deux membres du comité d'audit constituent le quorum aux fins des délibérations sur une question à une réunion. En l'absence du président ou de la présidente du comité d'audit à une réunion, la présidence de la réunion est exercée par la personne choisie par tous les membres présents. Au cours d'une réunion, toutes les questions sont tranchées à la majorité des voix exprimées par les membres du comité d'audit, sauf lorsque seulement deux membres sont présents, auquel cas toute question est tranchée à l'unanimité.

#### **X. Secrétaire**

À moins qu'il en soit décidé autrement par résolution du conseil d'administration, le ou la secrétaire de la Société ou son délégué ou sa déléguée agit à titre de secrétaire du comité d'audit.

**XI. Vacance**

Toute vacance survenant à quelque moment que ce soit sera pourvue par résolution du conseil d'administration.

**XII. Registres**

Le comité d'audit tient les registres qu'il juge nécessaires quant à ses délibérations et rend compte régulièrement au besoin de ses activités et de ses recommandations au conseil d'administration.